



## A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, 250 millions d'enfants travaillent

SELON LES ESTIMATIONS de diverses agences de l'ONU, plus de 250 millions d'enfants âgés de cinq à quatorze ans travaillent aujourd'hui dans le monde et sont exposés souvent à des tâches dangereuses. Un sur deux vit en Asie, un sur trois en Afrique. Ce fléau n'épargne pas tout à fait le monde développé, notamment les Etats-Unis et plusieurs pays d'Europe du Sud et d'Europe centrale. En collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau international du travail (BIT), le gouvernement norvégien organise, du 27 au 30 octobre à Oslo, une conférence à laquelle doivent participer une quarantaine de pays. L'objectif est de tenter de définir une stratégie mondiale pour combattre le travail des enfants.

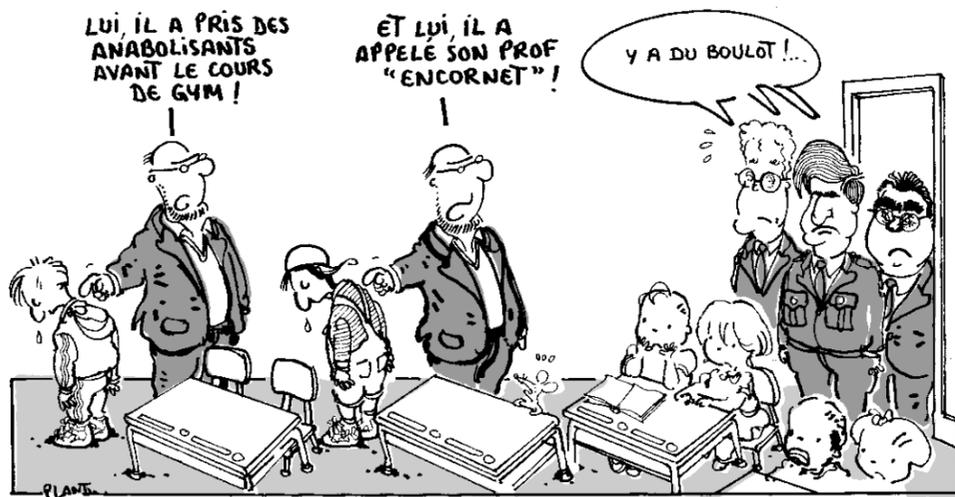
Lire page 2 et notre éditorial page 13

## M. Jospin défend « le droit à la sécurité »

- Le premier ministre annonce la création d'un Conseil de sécurité intérieure ● Une commission indépendante sera chargée de contrôler la déontologie des services de police ● Deux projets de loi seront déposés début 1998 sur les polices municipales et les sociétés de gardiennage

LIONEL JOSPIN a annoncé, samedi 25 octobre, au terme d'un colloque organisé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à Villepinte, en Seine-Saint-Denis, la création d'un Conseil de sécurité intérieure qui aura pour mission « de définir les orientations générales de la politique de sécurité ». Placée sous l'autorité du premier ministre, cette instance regroupera les ministres de l'intérieur, de la justice, de la défense, de l'emploi, de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat au budget.

M. Jospin a plaidé pour un « droit à la sécurité » car « l'insécurité est aussi une inégalité » : « Un citoyen dont la sécurité n'est pas assurée ne peut exercer son droit à la liberté, a-t-il déclaré. Le principe républicain de l'égalité entre les citoyens ne peut ignorer ce droit à la sécurité. [...] Il ne peut y avoir des quartiers sûrs et des zones de non-droit. Il en va de la solidité du lien social. » Il a également annoncé le dépôt, « dès le début de l'année 1998 », de deux projets de loi sur



les polices municipales et sur les sociétés de gardiennage. En outre, une commission, qui aura « le statut d'autorité indépendante », sera mise en place pour « contrôler le respect des règles de déontologie par

les services en charge de la sécurité ». Enfin, M. Jospin a décidé de confier une mission au député (MDC) Roland Carraz et au sénateur centriste Jean-Jacques Hyest afin de conduire une « réflexion sur

la répartition des moyens de la police et de gendarmerie sur le territoire », c'est-à-dire sur le redéploiement de ces forces.

Lire page 6

## Les auteurs de « L'Affaire Yann Piat » n'ont produit aucune preuve

COMPARAISSANT vendredi 24 octobre devant le tribunal civil de Paris présidé par Jean-Marie Coulon, André Rougeot et Jean-Michel Verne, les auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, et leur éditeur Flammarion n'ont pu apporter aucun élément de preuve permettant d'étayer leurs « révélations » sur les commanditaires de l'assassinat de la députée du Var. Ils n'ont pas non plus, révélé l'identité de leur mystérieux informateur, qu'ils présentent toujours comme un « général ». « Je suis atterré », a laissé tomber en guise de commentaire le substitut Pierre Dillange. Défenseur de François Léotard, M<sup>e</sup> Patrick Devedjian a pour sa part estimé qu'au travers du président de l'UDF, mis en cause dans l'ouvrage, « c'est la fonction même de l'Etat qui est en accusation ».

Lire page 10

## Une lettre de VGE aux juges de Papon

Valéry Giscard d'Estaing explique dans une lettre au président de la cour d'assises de la Gironde pourquoi il préfère ne pas témoigner à la barre. p. 26

## Algérie : élections sans surprises

Les élections locales du 23 octobre en Algérie, contestées par l'opposition, renforcent le pouvoir en place. p. 4

## Trois cas de dopage au PSG

Après le footballeur Vincent Guérin et le judoka Djamel Bouras, le handballeur Christophe Zuniga, lui aussi licencié dans le club parisien, a été contrôlé positif à la nandrolone. p. 19

## Un entretien avec Jean-Pierre Davant

Le président de la Fédération nationale de la Mutualité française s'alarme de la lenteur de la réforme du système de Sécurité sociale. p. 8

## Piccoli le magnifique

A soixante-douze ans, l'acteur devient réalisateur et se « flatte de ne rien faire comme tout le monde ». p. 12

## Au « Grand Jury »

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, sera l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 26 octobre à 18 h 30. L'émission est retransmise en direct sur LCI.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0146 - 1026 - 7,50 F



## Les Bermudes, paradis fiscal en quête de vertu

HAMILTON (Bermudes) de notre envoyée spéciale

Ne dites pas à Pamela Gordon, premier ministre des Bermudes, l'une des dernières colonies britanniques, que son archipel, en plein Atlantique, est un paradis fiscal. Encore moins que, comme dans d'autres centres financiers « off-shore », le blanchiment d'argent sale pourrait y avoir droit de cité. Car les Bermudes - capitale : Hamilton - supportent mal d'être mises dans le même panier que « les îles d'en bas », comme ils disent, faisant allusion aux Caraïbes : les Caïmans, Barbade, Antigua et autres Turques-et-Caïques.

Les Bermudes se veulent atypiques. Il est vrai que leurs habitants surprennent. Cravatés et sanglés dans des vestes très classiques, ministres, présidents, cadres et employés ont délaissé le pantalon pour... le bermuda. Les chaussettes arrivent juste au-dessous du genou, les chaussures sont forcément de facture anglaise, l'attaché-case est de rigueur, le parapluie souvent utile. Cette version bermudienne de l'uniforme de la City londonienne

fait ressembler le centre des affaires de la capitale à une annexe d'Eton. A ceci près que les hommes d'affaires bermudiens, plus fantasques que leurs cousins britanniques, affectionnent les couleurs vives. Les bermudas sont roses, jaunes, verts ou violets.

Les Bermudiens ne sont pas pour autant des rigolos. Les Bermudes sont depuis vingt-cinq ans un centre d'affaires réputé et qui tient à sa réputation. La vie y est belle puisque on n'y connaît pas l'impôt. La proximité des Etats-Unis - l'île, 53 kilomètres carrés, se situe 600 milles à l'est de la Caroline du Nord - en fait un havre fiscal tout trouvé pour les ressortissants américains. Bon nombre d'entre eux y mettent leur fortune à l'abri. Des acteurs évitent de payer d'énormes pensions alimentaires en cas de divorce, des médecins échappent à d'éventuels recours de patients, des compagnies aériennes y domicilient leurs avions pour éviter de les voir saisis par des créanciers. Quelque 100 milliards de dollars seraient ainsi gérés dans les trusts bermudiens.

Rien que de très légal. Légale également la réassurance financière, spécialité locale. Pas de sociétés en kit, de passeports à la demande, ni de centaines de milliers de boîtes aux lettres, comme aux îles Vierges. « Seulement » 10 000 sociétés sont enregistrées sur le territoire. Le blanchiment ? « Personne ne peut jurer qu'il n'en existe pas », admet le ministre des finances. L'évasion fiscale ? « Shocking. On parle ici d'optimisation » fiscale.

Les Bermudes ont entrepris une grande opération de séduction. « Les jours des paradis fiscaux sont comptés », prédit le directeur général de la Bank of Bermuda, l'un des trois établissements de l'île. Aussi, chaque paradis fiscal exotique fait de la surenchère dans la vertu. Les Bahamas, les îles Caïmans, Antigua et la Barbade affirment ainsi, dans une récente publicité commune, que, « inquiètes du phénomène du blanchiment d'argent, elles se sont dotées de législations modernes inspirées par la lutte anti-drogue. »

Babette Stern

## Nouvelle-Calédonie : quand le nickel menace la paix

TROISIÈME DÉTENTEUR mondial de réserves en minerai de nickel, la Nouvelle-Calédonie tient le bon filon. De tous les derniers lambeaux de l'ancienne puissance coloniale que fut la France, le « Caillou » est assurément le premier à pouvoir prétendre vivre, à l'avenir, sans trop de subsides de la métropole. C'est, du reste, l'une

des raisons pour lesquelles le mouvement indépendantiste dépasse, là-bas, largement, les petits cercles gauchisants de la Guyane ou des Antilles. Mais, pour l'heure, le nickel est d'abord un boulet.

Voilà un an et demi qu'à la suite d'informations de presse le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) a fait un « pré-

lable » du règlement de la question minière. Informé par le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), Jacques Lafleur, *Le Figaro* avait dévoilé des documents de travail, effectivement co-signés par trois dirigeants indépendantistes calédoniens, selon lesquels la Nouvelle-Calédonie se verrait

reconnaître « une identité propre au sein de l'ensemble français ». Evidemment, la position exprimée dans ces textes ne correspondant pas aux engagements publics du FLNKS, leur révélation a entraîné une radicalisation du mouvement indépendantiste : les trois dirigeants ont été « débarqués », au profit d'une nouvelle équipe qui a rapidement haussé le ton.

Pour l'immense majorité des Kanaks, on ne maîtrise pas son destin si l'on n'a pas de prise sur sa terre, la terre des ancêtres. La terre et son sous-sol. C'est dans ce contexte, culturel, identitaire, qu'il faut replacer, pour le comprendre, l'interminable feuilleton de « l'usine du nord ». C'est en 1995 que la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP), contrôlée par la province Nord, à majorité indépendantiste, se met à bâtir le projet d'une vaste usine de traitement du nickel, en association avec le groupe canadien Falconbridge, numéro deux mondial de la spécialité. L'une apporterait sa terre ; l'autre ses capitaux et sa technologie. On n'est pas peu fier de cette aventure dans les milieux indépendantistes : l'hypothétique « Kanaky libre » serait cotée à la Bourse de Londres, qui fait autorité pour les métaux non ferreux.

Jean-Louis Saux

Lire la suite page 13

## Un neurologue au théâtre



OLIVER SACKS

AUX BOUFFES DU NORD, Peter Brook reprend *L'Homme qui*, adaptation du livre du neurologue anglo-américain Oliver Sacks *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. Pour mettre en scène les cas cliniques du livre et la relation avec le thérapeute, les acteurs ont longtemps observé les patients de la Salpêtrière. Une expérience qui élargit le champ de l'art à des zones qui lui étaient jusque-là étrangères.

Lire page 22

International.....	2	Aujourd'hui.....	19
France.....	6	Communication.....	19
Société.....	10	Abonnements.....	20
Carnet.....	11	Météorologie-Jeux.....	21
Horizons.....	12	Culture.....	22
Entreprises.....	14	Guide.....	24
Placements/marchés	16	Radio-Télévision.....	25

## Prix Nature 1997

FONDATION ELECTRICITÉ DE FRANCE

« Un fabuleux voyage dans la France humide. » LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

« Ouvrage collectif aussi beau que magistral. » OUEST-FRANCE

« Cet ouvrage est d'une grande qualité, à la fois dans l'esthétique... dans la pertinence des textes choisis et l'approche globale écologique. »

BULLETIN CRITIQUE DU LIVRE FRANÇAIS

Le grand livre des zones humides de France, îlots de nature exceptionnels.

Format : 24 x 30 cm. 200 pages. 210 illustrations couleurs. Relié. 330 F

Editions Jean-Pierre de Monza, 40, rue Marbeuf, 75008 Paris. Tél. : 01 42 25 71 74

**SOUS-DÉVELOPPEMENT**  
Le gouvernement norvégien organise, du 27 au 30 octobre à Oslo, une conférence internationale qui cherchera à définir une stratégie mon-

diale pour combattre le travail des enfants. Une quarantaine de pays participent à cette réunion paraincée également par l'Unicef et le Bureau international du travail. ● LES

MENACES de sanctions et de boycottage contre les pays qui exploitent les enfants et les adolescents, notamment en Asie et en Afrique, n'ont, à l'échelle mondiale,

qu'un impact réduit puisque moins de 5 % des enfants qui travaillent sont employés dans les industries d'exportation. ● AU BANGLADESH, des programmes originaux ont été

mis en œuvre, en coopération avec l'Unicef et le BIT, pour libérer les jeunes du travail et leur permettre d'aller à l'école. (Lire aussi notre éditorial page 13.)

## 250 millions d'enfants continuent à travailler dans le monde

Pauvreté, déficiences du système éducatif, quête d'une main-d'œuvre bon marché : l'exploitation des enfants demeure une réalité, notamment en Asie. Appliquer des sanctions contre les pays coupables n'est pas forcément la meilleure solution. Le dossier est examiné à Oslo

LE MONDE compte 250 millions de « travailleurs » âgés de cinq à quatorze ans, dont la moitié à plein temps. Selon cette estimation du Bureau international du travail (BIT), un sur deux vit en Asie. En Afrique, un enfant sur trois travaille ; en Amérique latine, un sur cinq. Ce fléau n'épargne pas tout à fait le monde développé, notamment les Etats-Unis et plusieurs pays d'Europe du Sud et centrale.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) opère une distinction cruciale entre le travail intolérable et le travail acceptable, voire bénéfique pour l'enfant. Le premier entrave son développement physique et mental ; il participe à son exploitation économique et sociale ; il viole son intégrité spirituelle et morale. Le second donne à l'enfant qui contribue au revenu familial assurance et fierté ; il lui procure une formation, voire un métier, même s'il ne préserve pas toujours sa scolarité, son repos et ses loisirs ; il lui confère un statut et facilite son intégration au milieu.

Tenir toute activité économique des enfants pour également nocive relève de l'imprécation inutile et

### La convention internationale de 1989

Adoptée en 1989 et ratifiée depuis par l'ONU – sauf les Etats-Unis et la Somalie –, la convention relative aux droits de l'enfant reconnaît « le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social » (art. 31). Les Etats signataires s'engagent à protéger l'enfant « contre toutes les formes d'exploitations préjudiciables à son bien-être » (art. 36). Pour sa part, la convention du Bureau international du travail (BIT) fixe à 15 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi, tout en autorisant les enfants de 13 à 15 ans à accomplir des travaux légers.

Une quarantaine de pays participant, du 27 au 30 octobre à Oslo, à une conférence internationale qui doit mettre au point un programme d'action contre le travail des enfants. Elle est organisée par l'Unicef en collaboration avec le BIT. Alors que de nombreux Etats seront représentés au niveau ministériel, la France, elle, a délégué son ambassadeur en Norvège.

complicite le vrai combat contre la servitude, qui ne tolère aucune complaisance. Très souvent, les enfants se plaignent moins du fait même de travailler que des mauvais traitements et des humiliations subies. La difficulté du problème tient au fait que la grande majorité des tâches qu'ils accomplissent se situent dans une zone intermédiaire entre les deux catégories extrêmes définies par l'Unicef.

La main-d'œuvre enfantine occupe une gamme infinie d'emplois (plus de trois cents inventoriés au Bangladesh). La majorité des enfants travaillent dans l'agriculture. Soit ils participent bénévolement au cycle des récoltes sur le lopin familial. Soit ils sont exploités, moyennant un faible pécule, sur les plantations : sucre au Brésil, thé au Népal, coton au Zimbabwe, jasmin en Egypte, sisal en Tanzanie, tabac en Indonésie.

L'artisanat et l'industrie engendrent les tâches les plus dangereuses. Les enfants manient des fours où coule du verre fondu (Inde), s'abiment les yeux à fabriquer des tapis (Népal, Pakistan), s'épuisent au fond des mines (Afrique du Sud). En Asie du Sud – mais aussi au Brésil ou en Mauritanie –, il s'agit parfois d'un travail forcé, où les parents endettés mettent en gage leurs enfants en échange d'un prêt modique dont une vie de servitude ne suffira pas à s'acquitter.

Le travail domestique est sans doute le plus pernicieux de tous, car il échappe aux contrôles. Peu ou non rétribués, les enfants sont surchargés de tâches ménagères, coupés de leurs familles, privés d'éducation, exposés aux violences, notamment sexuelles. L'exploitation domestique – principalement des filles – peut avoir lieu dans le giron familial. Restent tous les « métiers de la rue », insalubres, précaires ou dégradants : vendeurs, portefaix, laveurs de voitures, chiffonniers, mendiants, prostitués.

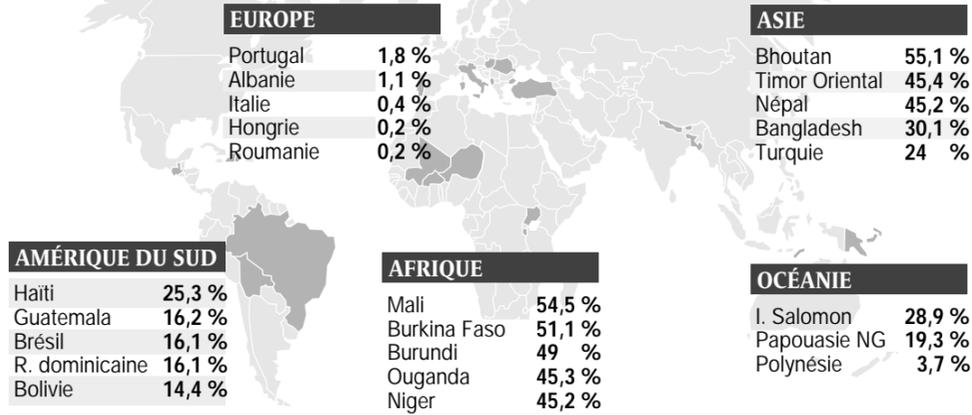
#### PARENTS « FAKIRS »

L'ampleur du problème tient d'abord à la pauvreté. Un salaire d'enfant, si modeste soit-il, est un appoint essentiel au maigre budget familial. Les enfants, qui représentent un capital immédiatement exploitable, savent qu'on attend d'eux qu'ils travaillent. En Asie du Sud, un « bon fils » remet, jusqu'à l'âge de quinze ans, tout son salaire à son père, qui se rend souvent lui-même chez l'employeur, le jour de la paie, pour l'empocher.

Mais la pauvreté ne peut excuser ni l'inaction des Etats ni l'avidité des parents. Il est des de-

### Pays avec le plus fort taux d'enfants au travail

POURCENTAGE D'ENFANTS RÉTRIBUÉS ÂGÉS DE 10 À 14 ANS



grés dans la misère, et bien des familles pourraient, si elles le voulaient, adopter d'autres stratégies de survie. Au Bangladesh, certains pères encore jeunes, entretenus par leurs enfants, vivent une existence paresseuse. On les appelle des « fakirs ». A l'inverse, nombre de parents démunis n'obligent pas leurs enfants à travailler. Une chose est sûre : le travail des enfants perpétue la pauvreté, en les vouant, devenus adultes, à des emplois non qualifiés et mal payés.

Les déficiences du système éducatif aggravent le phénomène. Même gratuite, l'école coûte cher – en livres, en uniformes – aux plus pauvres, pour qui elle représente un manque à gagner, l'enfant ne « rapportant » rien. Elle est perçue comme un luxe, qui répond mal aux attentes des élèves, sur-

tout avides d'acquiescer une formation professionnelle : programme inadapté, pédagogie peu motivante sollicitant la mémoire plus que l'intelligence, maîtres peu rémunérés et découragés.

A cela s'ajoute, bien sûr – mondialisation oblige –, la quête éfrénée d'une main-d'œuvre à bon marché et rendue encore plus disponible dans un contexte de sous-emploi. Dociles, vulnérables, inorganisés, les enfants ne revendiquent pas et ne font jamais grève. En Asie du Sud, leurs salaires journaliers varient entre 1,5 franc pour une vendeuse de fleurs et 3,5 francs pour dix heures en usine. Un enfant bangladais perçoit 1/600<sup>e</sup> du prix de vente aux Etats-Unis d'une chemise qu'il a fabriquée.

Que faire ? En premier lieu,

exercer – sans trop d'illusions – des pressions publiques pour obliger les gouvernements, et tous les acteurs sociaux, à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1990 et ratifiée par la quasi-totalité des Etats. Ce texte interdit toute forme d'exploitation et de travaux dangereux.

#### DANGEREUX SIMPLISME

Les pressions extérieures exigent beaucoup de discernement. L'enfer étant, dans ce domaine, pavé de bonnes intentions, les réactions trop simplistes, pronant par exemple des sanctions, engendrent surtout des effets pervers. Le cas du Bangladesh est exemplaire. La loi Harkin, qui menaçait ce pays d'un boycottage de ses vêtements exportés aux Etats-

## Au Bangladesh, huit mille enfants ouvriers ont quitté l'usine pour l'école

Une expérience unique au monde qui pourrait servir de modèle

**DACCA**  
de notre envoyé spécial  
C'est une école minuscule, aux trois classes un peu sombres, dans un quartier de Dacca, mégapole

**REPORTAGE**  
Les industriels du vêtement, l'Unicef et l'OIT ont financé cette opération

grouillante et miséreuse. Sur les murs, il y a des dessins d'enfants, un planisphère, une carte du Bangladesh, l'anatomie d'un corps humain, quelques conseils d'hygiène et des petites phrases illustrées pour apprendre l'anglais : « Ceci est une reine, une mangue, un rat... » Les élèves, en majorité des filles, ont entre neuf et quatorze ans. Ils étudient trois heures par jour avant de laisser leur salle, faute de place, à un second groupe.

Ces enfants sont des élèves d'un genre particulier. Il y a un an, ou à peine plus, ils travaillaient dix heures par jour, six jours par semaine, dans l'un des 2 600 ateliers de confection du pays. Au terme d'une épreuve de force soldée par un accord international, ces enfants ouvriers ont quitté l'usine pour l'école, délaissé la machine à coudre pour le tableau noir. Ils sont aujourd'hui les acteurs, et les bénéficiaires, d'une expérience unique au Bangladesh – et dans le monde – qui pourrait servir de modèle.

Tout commence en 1993, lorsque Tom Harkin, sénateur républicain de l'Idaho, dépose au Congrès une proposition de loi visant à interdire l'entrée aux Etats-Unis des produits fabriqués totalement ou en partie par une main-d'œuvre enfantine. Le texte prévoit aussi des sanctions contre les importateurs. Pour le Bangladesh, dans le collimateur américain, la loi Harkin est une catastrophe. Le

vêtement est devenu sa première industrie non traditionnelle. Elle emploie 1,3 million de personnes, procure au pays 70 % de ses devises, et exporte les deux tiers de sa production aux Etats-Unis, dont elle est le septième fournisseur mondial.

#### BIENFAITS DE LA CONCURRENCE

Le Bangladesh commence par se cabrer dans un réflexe « patriotique ». « On ne comprenait pas pourquoi nous étions, avec le Guatemala, la principale cible de la loi Harkin », raconte Mostapha Qudus, devenu le « patron des patrons » du secteur. « On a préconisé des changements progressifs. En vain. » Les producteurs bangladais soupçonnent aussi, non sans quelque raison, les instigateurs de cette loi d'obéir à des motivations moins nobles, en relayant les doléances protectionnistes d'un secteur de l'industrie américaine qui, avec l'appui des syndicats, se plaint d'une concurrence déloyale aggravée par le travail des enfants. Fabriquer un T-shirt au Bangladesh coûte, il est vrai, deux fois et demie moins cher qu'en Inde et sept fois moins qu'au Sri Lanka.

Quoi qu'il en soit, intérêts et compassion mêlés, la menace américaine se précise. Parant au plus pressé, les patrons bangladais congédient la plupart des enfants – environ 80 000 à l'époque –, dont une moitié se trouvent aussitôt rejetés vers les pires travaux du secteur informel, plus pénibles et encore moins payés. Peu à peu, pourtant, une solution originale, et bénéfique pour tous, prendra forme. Elle donne lieu à un protocole d'accord, signé à Dacca le 4 juillet 1995, par les industriels du vêtement, l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et l'OIT (Organisation internationale du travail), avec le soutien des gouvernements bangladais et américain.

Cet accord, global et cohérent, repose sur un principe auquel le

patronat souscrit : éliminer de cette branche toute main-d'œuvre enfantine, chaque emploi libéré étant offert à un parent plus qualifié. C'est chose faite depuis le 31 octobre 1996. Mais son idée-force est de scolariser les anciens ouvriers en préparant, pour ceux qui le souhaitent, leur éventuel retour dans cette industrie.

Sur les quelque 10 000 jeunes travailleurs identifiés dans les usines au lendemain de l'accord – dont la plupart travaillaient depuis l'âge de onze ans –, plus de 8 000 fréquentent maintenant les 315 écoles ouvertes à leur intention, 85 % étant des filles. Chaque enfant reçoit une petite allocation mensuelle, d'environ 40 francs, qui sans prétendre compenser le salaire perdu, soulage un peu sa famille. Cette opération, cofinancée par les parties signataires, est pour l'instant un succès. 95 % des élèves devraient mener à terme leur cycle de trois ans.

Rentrés chez eux, ces enfants ont du temps pour étudier et pour aider leurs proches, fût-ce... en travaillant, pourvu que cet emploi à temps partiel ne perturbe pas leur scolarité. Comme Idris, treize ans, qui encaisse l'argent à bord d'un taxi-vespa ; comme Nargi, douze ans, qui brode des chemises. Mais les artisans de cet accord veulent surtout assurer un meilleur avenir professionnel aux enfants pris en charge.

L'expérience en cours profite à tous. Elle améliore le sort de milliers d'enfants. Elle redore l'image du Bangladesh et de son gouvernement. Elle permet au patronat, qui pourtant signa l'accord à contrecœur, d'en tirer aujourd'hui avantage en exaltant le caractère audacieux de ce « scénario social » inédit. « C'est la première fois qu'un secteur industriel tout entier élimine le travail des enfants », souligne Mostapha Qudus. J'espère que d'autres pays nous imiteront. »

Décidée à jouer le jeu, l'industrie du vêtement participe au suivi

Unis, a provoqué le licenciement de quelque 50 000 enfants – dont 85 % de fillettes –, dont le sort a soudainement empiré.

En privilégiant la répression, les artisans de la loi avaient ignoré le contexte économique et la nature patriarcale de cette société, où les femmes, étant systématiquement défavorisées – moins scolarisées, moins payées, moins soignées –, tiennent pour un progrès personnel, après avoir échappé à l'oppression de leur milieu rural, de pouvoir travailler dans un atelier de confection dans des conditions et moyennant un salaire qu'elles jugent acceptables, et d'avoir pu y faire recruter auprès d'elles leur filleule.

Au demeurant, les menaces de sanctions n'ont, à l'échelle mondiale, qu'une cible et qu'un impact réduits, puisque moins de 5 % des enfants qui travaillent sont employés dans les industries d'exportation. Mieux vaut favoriser des accords internationaux, comme celui conclu en février au Pakistan et qui prévoit d'éliminer la main-d'œuvre enfantine de la fabrication des ballons de football cousus main.

Mais, comme le dit Carol Bellamy, directrice de l'Unicef, « la clé, c'est l'éducation ». D'où l'intérêt de prairiner des solutions combinant travail partiel et scolarisation. Ainsi peut-on aider à satisfaire deux besoins prioritaires de l'enfant – le besoin de manger et celui d'apprendre –, à concilier deux de ses droits : le droit à l'éducation et le droit, encore plus sacré, à une vie décente.

J.-P. L.

## Lumières du Nord



## STOCKHOLM

La fête est une tradition

Documentation gratuite sur week-ends et séjours :

Office Suédois du Tourisme,  
18, boulevard Malesherbes,  
75008 Paris. Tél. 01 53 43 26 27.

Nom : .....

Adresse : .....

..... M1



Jean-Pierre Langellier

# La Colombie tente d'aller aux urnes dans un climat de guerre civile

Les adversaires de la violence appellent à un scrutin parallèle « pour la paix »

Les Colombiens étaient appelés à élire, dimanche 26 octobre, leurs représentants locaux. Le scrutin, où sont désignés gouverneurs, maires et

quelque 15 000 membres des assemblées départementales, a lieu dans un climat de décomposition politique extrême. Les guérillas d'extrême

gauche, résolues à empêcher la consultation, affrontent les paramilitaires d'extrême droite qui ont imposé leurs candidats par la force.

# Le Commonwealth impuissant face à la dictature nigériane

La conférence des chefs de gouvernement, réunie dans la capitale écossaise, Edimbourg, se contente d'une mise en garde à Lagos

## EDIMBOURG

de notre envoyé spécial

La reine Elizabeth a ouvert, vendredi 24 octobre, dans la capitale écossaise, la conférence bisannuelle des chefs de gouvernement du Commonwealth (CHOGM). Il y a vingt ans qu'un tel sommet n'avait pas eu lieu au Royaume-Uni et c'était la première fois que la souveraine, qui est aussi chef du Commonwealth, y prononçait une allocution. Elle a rappelé les objectifs de cet organisation qui regroupe cinquante-quatre nations et 1,7 milliard de personnes à travers le monde - des plus peuplées comme l'Inde aux plus petits comme les micro-Etats des Antilles et du Pacifique Sud: «*La promotion de la démocratie, la recherche de la prospérité au moyen du commerce et du développement, et le consensus.*»

Si «*le Commonwealth n'a ni centre ni périphérie*» et si «*chaque nation y joue un rôle égal*», la reine continue d'en être le ciment, ne serait-ce que sentimental. Mais ces grands principes ont été éclipsés avant l'ouverture du CHOGM par la question du Nigeria, l'un des deux membres, avec la Sierra Leone, sur cinquante-quatre à être suspendu pour cause de dictature militaire; les îles Fidji ont été réintégréées le 1<sup>er</sup> octobre après avoir démocratisé leur Constitution.

## UN « LION ÉDENTÉ »

Il y a deux ans, à Auckland, le régime de Lagos avait été mis au ban du Commonwealth après avoir exécuté neuf opposants, dont l'écrivain Ken Saro Wiwa. Se fondant sur les engagements souscrits à Harare, en 1991, sur la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, les participants avaient donné deux ans au général Sani Abacha pour rétablir un Etat de droit. «*En l'absence de tout progrès significatif, le Nigeria sera exclu*», avaient-ils menacé.

Aujourd'hui, en dépit d'efforts du gouvernement travailliste britannique, le groupe d'action ministériel (CMAG) chargé de suivre l'affaire semble n'être parvenu qu'à un compromis boiteux. L'*action vigoureuse* annoncée par le secrétaire au Foreign Office, qui devait être rendue publique samedi, se résume à une nouvelle mise en garde à Lagos. Loin de mettre sa menace à exécution, le Commonwealth se contente de prendre au mot les engagements du général Abacha de restaurer la démocratie d'ici un an. Sinon, «*des mesures sévères*» telles qu'un embargo pétrolier pourraient être recommandées.

Le refus d'un certain nombre de dirigeants - en particulier Nelson Mandela - de soutenir ces sanctions rendait toute action vaine. D'autant que le Nigeria est aussi une puissance pétrolière. Les protestations des opposants nigériens, dont l'écrivain Wole Soyinka, qui a accusé le Commonwealth de «*col-*

laboration avec une dictature», n'y ont rien fait. L'organisation, comme le remarque le Scotsman d'Edimbourg, n'est qu'un «*lion édenté qui a raté son examen de passage*». L'autre crise grave, qui oppose l'Inde et le Pakistan sur le Cachemire, n'a même pas été évoquée.

Mais est-ce bien surprenant? La nature même du Commonwealth, une «*organisation bénévole d'Etats souverains et indépendants*», est d'être une communauté de nations qu'unissent pour la plupart des liens historiques et informels et qui est dépourvue de pouvoirs contraignants: tous, sauf le Mozambique, ont fait partie de l'empire britannique. C'est plus un club qu'une organisation politique, militaire ou

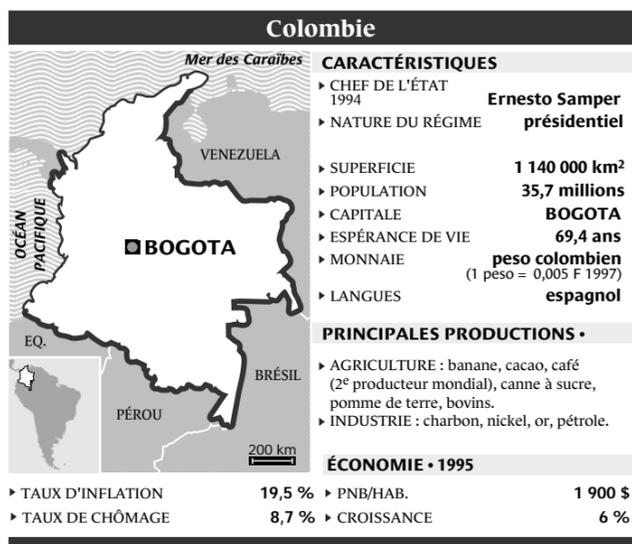
## Le retour des Fidji dans le giron de l'organisation

Les îles Fidji viennent de rejoindre le Commonwealth après en avoir été exclues il y a dix ans. Les deux coups d'Etat militaires de 1987 et la promulgation d'une Constitution discriminatoire envers l'importante communauté indienne de l'archipel avaient mis les Fidji au ban de l'Organisation, notamment en raison de l'hostilité de New Delhi à la politique du gouvernement local. L'auteur du coup d'Etat, le général Stiveni Rabuka, entendait en effet «*rendre Fidji aux Fidjiens*» et n'avait cessé de se poser en champion de la communauté mélanésienne de souche. La récente révision constitutionnelle et les excuses présentées par le général à la reine Elizabeth ont changé la donne et permis la réintégration de l'archipel au sein du Commonwealth.

commerciale. Même si Tony Blair a voulu lui donner pour thème de réflexion cette année le développement. Le sommet a été précédé d'une réunion d'hommes d'affaires chargée de promouvoir le partenariat entre secteur public et privé si cher au premier ministre britannique. Les échanges entre membres représentent 20 % du commerce international.

La reine demeure la pierre angulaire de l'organisation. Elle a joué un rôle crucial en 1979, alors que le Commonwealth était menacé d'éclatement en raison de l'opposition de M<sup>me</sup> Thatcher à toute forme de sanctions contre le régime sud-africain de l'époque. Sa popularité quasi matriarcale reste immense et il ne viendrait à l'idée de personne d'envisager de la remplacer de son vivant.

Patrice de Beer



de la population et des candidats par la guérilla ou les paramilitaires a atteint une ampleur inégalée. 1 879 candidats menacés de mort ont démissionné. Officiellement, il y a soixante et une municipalités dans lesquelles les élections sont suspendues faute de candidats ou pour des raisons d'ordre public, mais les démissions de candidats n'ont été enregistrées que jusqu'au 14 août. Et, chaque semaine, de nouvelles localités se convertissent en villages fantômes, vidées de leurs habitants qui fuient la violence.

L'enlèvement par l'ELN, le 24 octobre, de deux membres de l'Organisation des Etats américains (OEA) en mission d'observation électorale (*Le Monde* du 25 octobre) a marqué le début d'une nouvelle phase de sabotage de la guérilla. C'est la première fois que les observateurs d'une organisation qui a accompli trente-sept missions du même ordre dans quinze pays différents sont pris pour cible. Dès vendredi, la guérilla

la a aussi organisé des barrages sur les routes colombiennes, afin de paralyser la circulation et d'empêcher la population de se rendre aux urnes.

## TERREUR DANS LES CAMPAGNES

Dans les grandes villes, en revanche, la campagne électorale a eu lieu quasi normalement, comme s'il y avait deux Colombes: celle des campagnes, de la terreur et de la guerre civile, et celle des villes où règne une classe politique élitiste et traditionnelle. Le système bipartite qui régit le pays depuis plus de cinquante ans a éliminé toute forme d'opposition politique. Le dernier sénateur communiste, menacé de mort, a dû fuir le pays cette semaine avec toute sa famille. Les deux principaux partis colombiens - le Parti libéral et le Parti conservateur - apparaissent cependant aujourd'hui de plus en plus fragmentés, et les listes en jeu le 26 octobre représentent un véritable imbroglio politique avec leurs centaines

Anne Proenza

# Cette autre Argentine où les chômeurs se cousent la bouche

Le pays se prépare à d'importantes élections législatives partielles

## SAN SALVADOR DE JUJUY

de notre envoyé spécial

A Jujuy, là «*où le nord parle au ciel*», cinq chômeurs se sont cousu la bouche jeudi 23 octobre, à qua-

## REPORTAGE

**A Jujuy, les laissés-pour-compte d'une marche forcée engagée en 1991**

rante-huit heures d'importantes élections législatives partielles. La nouvelle a circulé en fin de matinée, lors d'une manifestation de soutien organisée par la Coordination des sans-emploi pour soutenir les quatre-vingts personnes qui, dans le patio de la cathédrale de la ville, ont cessé de s'alimenter depuis le 14 octobre.

Les murs d'accès au patio sont recouverts de messages sur lesquels les passants manifestent leur solidarité. Le campement sommaire a des airs de cour des Miracles avec ces corps allongés. Les cinq qui se sont résolus à ce geste ultime se sont abrités, dans un coin à gauche en entrant, derrière des bâches noires. Ils sont étendus sur des matelas de mousse gorgés de crasse qui renvoient une odeur forte et âcre. Ils s'obligent à ouvrir les yeux, mais leur regard hagard ne résiste pas longtemps à leur fatigue. Ils baissent leurs paupières et les foudrards blancs qui masquent leur bouche. Leurs lèvres sont liées en deux points, à environ 1 centimètre des commissures. «*Ils sont tellement épuisés qu'ils n'ont pas souffert*», indique leur porte-parole, qui attend une réponse du gouverneur de la province à leurs multiples demandes d'emploi.

La province de Jujuy, dans le nord de l'Argentine, à la frontière avec la Bolivie, c'est, avec 600 000 habitants, dont des dizaines de milliers

de travailleurs victimes «*d'ajustements structurels*», une autre Argentine dans l'Argentine qui gagne. Depuis le plan d'ajustement lancé en 1991, les habitants s'accrochent; les riches sont riches et les pauvres vraiment pauvres. Parmi ces derniers, un nombre croissant d'enracinés dans la misère se disent qu'ils n'arriveront nulle part. Ce sont les 60 000 chômeurs et sous-employés, pour l'essentiel des travailleurs ruraux qui se vendent à la journée ou à la semaine.

Jujuy s'accroche désespérément aux mutations, au peso rivé au dollar selon une stricte parité de un pour un. Les petites et moyennes entreprises locales qui survivent encore demandent en vain, indique l'un de leurs porte-parole, «*qu'une pause soit faite pour permettre d'absorber le choc de la globalisation de l'économie et de l'ouverture du pays*». Personne ne dit regretter la gestion économique catastrophique de l'ancien président Alfonsín mais, dans la marche forcée où le pays s'est engagé depuis 1991 - soutenue par la quasi-totalité des partis de l'opposition -, Jujuy, l'une des provinces les plus pauvres du pays, ne semble pas avoir encore trouvé ses marques.

## « LA MISÈRE PRIVATISÉE »

«*Ils ont tout privatisé: la sidérurgie, l'eau, l'électricité, le téléphone. Tout. Même la misère. Et ce secteur-là, c'est sûr, personne ne veut s'en occuper*», s'écrit un conseiller économique du dirigeant syndicaliste des employés municipaux de Jujuy pour expliquer pourquoi la région s'est illustrée, ces derniers mois, en organisant des manifestations d'une rare violence avec routes coupées et affrontements avec les gendarmes. Il dénonce, péle-mêle, «*l'impérialisme, la globalisation, les méfaits des sociétés étrangères*».

Dans le patio de la cathédrale se retrouvent tous les exclus: ceux de

la petite localité de Palpala, où, après la privatisation de l'usine, la sidérurgie a perdu 4 500 emplois sur 6 000; ceux des plantations de tabac, de l'industrie sucrière où ils travaillent, parfois, «*pour 10 à 12 pesos pour une journée de dix heures*», sans aucune couverture sociale. Ceux là ne pèsent rien face à la modernisation des plantations et à la concurrence «*des clandestins boliviens qui acceptent de travailler pour 3 pesos par jour, alors que 1 kilo de pain vaut 1 peso*».

Essentiellement rurale, et loin du cœur de l'activité du pays concentrée à Buenos Aires et à Cordoba, la province tient pourtant de la «*mer-*

veille» que vantent les dépliants touristiques. Avec Salta, la capitale de la province voisine, au sud, San Salvador de Jujuy était le point de passage des routes coloniales qu'empruntaient les charrettes de retour des mines d'argent, sur les hauts plateaux du Pérou. Jujuy est une vieille gloire, une terre accidentée. Un peu plus au nord, Purmamarca, avec ses collines aux sept couleurs selon les heures et les saisons, et Tilcara, avec ses vestiges précolombiens, sa vieille cité fortifiée édifée au X<sup>e</sup> siècle, renvoient à l'époque de son véritable triomphe.

Alain Abellard

## Jim Bolger, premier ministre néo-zélandais

# « La Nouvelle-Zélande a pardonné la France pour le "Rainbow-Warrior" »

**LA VISITE** en France du premier ministre néo-zélandais, Jim Bolger, qui arrive à Paris lundi 27 octobre, devrait marquer un réchauffement des relations entre les deux pays. C'est la première fois, depuis plus de vingt ans, qu'un chef de gouvernement de la Nouvelle-Zélande se rend en France et l'on s'attend à ce que Wellington tourne une page sur un passé marqué par des relations conflictuelles, principalement en raison de l'affaire du Rainbow-Warrior et des essais nucléaires français dans le Pacifique.

«*La France et la Nouvelle-Zélande ont eu longtemps des relations difficiles. Pourquoi avez-vous personnellement souhaité ce voyage en France?*»

«*Nous foulons désormais un terrain neuf. Cette visite va permettre d'installer les relations franco-néo-zélandaises dans un environnement nouveau et constructif. Les circonstances ayant changé, j'ai estimé qu'il fallait mettre derrière nous les difficultés que nous avons*

eues, principalement à cause des essais nucléaires, qui ont duré trente-cinq ans. La France a cessé ses essais, signé le CTBT (traité sur l'interdiction globale des essais nucléaires) et le protocole de Rarotonga (traité de dénucléarisation du Pacifique). Et on voit la France devenir une alliée de la Nouvelle-Zélande dans la lutte pour le désarmement nucléaire...»

«*Essais nucléaires atmosphériques, puis souterrains, politique agricole européenne, affaire du Rainbow-Warrior, événements en Nouvelle-Calédonie, Uruguay Round, reprise des essais nucléaires: la Nouvelle-Zélande, comme l'Australie, semble se réconcilier avec la France tous les cinq ans. En quoi cette période de «réchauffement» diffère-t-elle des précédentes?*»

«*Cette fois, il n'y a vraiment plus de contentieux. En matière d'essais nucléaires, c'est clair. En ce qui concerne la politique commerciale*

de l'Europe, nous continuons à discuter certaines conditions d'accès au marché européen mais cela ne concerne pas spécifiquement la France. Pour être tout à fait honnêtes, nous sommes encore un peu préoccupés par le passage dans notre région de navires transportant des déchets nucléaires.

«*Les pays concernés (France, Grande-Bretagne, Japon) ont pourtant fait un gros effort...*»

«*Oui, mais nous pensons qu'ils peuvent mieux faire.*»

«*Les crises entre la France et la Nouvelle-Zélande auront paradoxalement permis aux deux pays de mieux se connaître...*»

«*Il est certain que, à cause du profond désaccord entre les deux pays, qui a culminé avec le sabotage du Rainbow-Warrior (qui fit un mort dans le port d'Auckland en 1985) et tout ce qui en a découlé jusqu'à la cessation des essais nucléaires, la relation s'est aigrie et considérablement détériorée; mais en même temps les deux pays*

sont devenus beaucoup plus conscients l'un de l'autre. Il faut aujourd'hui se servir de cette sensibilisation réciproque pour construire une bonne relation.

«*Douze ans plus tard, la France a-t-elle été pardonnée en Nouvelle-Zélande pour le sabotage du bateau Rainbow-Warrior?*»

«*Oui, je crois. Mais le pardon n'est venu que quand la France a accepté d'arrêter les essais. Le pardon n'aurait pu avoir lieu avant. Les essais étaient un rappel permanent du sabotage du Rainbow-Warrior.*»

«*Avez-vous été étonné d'apprendre que le président Mitterrand était au courant?*»

«*Les rumeurs ont été endémiques en Nouvelle-Zélande sur qui savait ou ne savait pas. Aujourd'hui, cela n'a plus aucune importance. Le président Mitterrand n'est plus, la question ne se pose donc plus.*»

Propos recueillis par Florence de Changy

# Les élections locales en Algérie ont renforcé le président Zeroual

Son parti domine des institutions qui n'ont cependant pas de poids politique véritable

Les élections locales du 23 octobre en Algérie, contestées par l'opposition et par une partie des formations représentées au gouvernement, ont

été, comme prévu, remportées par la formation du président Liamine Zeroual (Rassemblement national démocratique, RND), alliée au Front de

libération nationale (FLN). Ces élections complètent le dispositif institutionnel souhaité par le président.

## ALGER

de notre envoyé spécial

« Jamais en Algérie un chef de l'Etat n'a eu un tel pouvoir. » Ce constat d'un responsable politique, le résultat des élections locales du jeudi 23 octobre le confirme : le président Zeroual n'aurait, en principe, plus rien à redouter de personne. Le futur Conseil de la nation – une sorte de « super »-Sénat – qui sera issu des élections locales, pas plus que la nouvelle Chambre des députés, n'entravera l'action du chef de l'Etat. La future Assemblée lui sera toute dévouée.

Elu en novembre 1995 à la tête du pays, où il avait été placé par ses pairs de l'armée deux ans auparavant, protégé des turbulences politiques par une Constitution taillée sur mesure, l'ancien général peut diriger l'Algérie comme il l'entend, mener la politique qu'il a choisie, sans entrave apparente.

Le paradoxe est que cette puissance illimitée se trouve au service d'un homme que ses détracteurs jugent dépourvu de projet politique clair. « Zeroual est un velléitaire », affirme l'un de ses condisciples. « Avant son élection à la présidence, il était considéré comme un dialoguiste, partisan d'un compromis avec les islamistes. Depuis, il a endossé sans état d'âme une politique inverse », note un journaliste.

Mais peut-être que cet ancien général d'artillerie, trapu, le visage barré par une épaisse moustache, doit justement à son absence de convictions trop fortement revendiquées le fait d'avoir été propulsé au sommet de l'Etat. « En l'installant dans le fauteuil présidentiel, assure un ancien ministre, les mili-

naires qui dirigent l'Algérie en sous-main savaient qu'ils n'avaient rien à redouter de lui. »

Le fait est que la carrière du général Liamine Zeroual n'est pas celle d'un homme de rupture. Natif d'un village proche de Batna, la capitale des Aurès, théâtre des premières luttes pour l'indépendance, il est issu d'un milieu modeste. Son père était cordonnier de rue. En

a fait toute sa carrière dans l'armée française. Liamine Zeroual grimpe dans la hiérarchie militaire, épouse Nazih Chérif – la sœur d'un général –, qui lui donnera deux garçons (aujourd'hui étudiants au Canada et en Egypte) et une fille, installée en Algérie.

Les émeutes d'octobre 1988, au cours desquelles plusieurs centaines de jeunes Algériens sont tués

mées modernes. A l'image de la majorité des officiers, Zeroual était opposé au projet, mais le président Chadli a fini par arbitrer en faveur de Nezzar », se souvient un homme du sérail. Désavoué par le chef de l'Etat, Liamine Zeroual démissionne.

En guise de lot de consolation, il est nommé ambassadeur en Roumanie, poste qu'il remet à la disposition du chef de l'Etat moins d'un an plus tard. Installé entre Alger et Batna, il prépare à cinquante ans une reconversion dans les affaires lorsque, à la surprise de ses pairs, en juillet 1993, le porte-feuille de la défense nationale lui est confié. Il remplace, une fois de plus, le général Nezzar, natif de Batna.

## AUCUNE DÉCISION IMPORTANTE

A ce poste-clé, le général Zeroual ne prend aucune décision importante, ne procède à aucune mutation susceptible de lui aliéner un clan ou un autre, tant et si bien qu'en janvier 1994, lorsque l'armée se résigne à installer l'un des siens dans le fauteuil présidentiel, c'est lui qui en hérite. Par défaut. Propulsé à la tête de l'Etat, cet homme jugé « agréable, peu cultivé, mais aimant bien les plaisirs de la vie [il s'est remarié récemment] », reste une énigme. Taciturne, maîtrisant mal l'arabe classique – d'où des interventions laborieuses à la télévision –, il ne suscite ni intérêt ni rejet parmi les Algériens, qu'il a déçus pour n'avoir pas tenu sa promesse de ramener la paix. Ils sont convaincus que leur président ne détient en fait que l'apparence d'un pouvoir sans partage.

Jean-Pierre Tuquoi

## Victoire écrasante pour le RND et le FLN

Le parti du Rassemblement national démocratique (RND) a largement remporté les élections de jeudi, enlevant plus de 55 % des sièges des assemblées communales, selon les résultats diffusés vendredi 24 octobre, à l'issue d'un vote contesté par plusieurs partis. Parti du président Liamine Zeroual, le RND, premier parti à l'Assemblée, a très nettement devancé le Front de libération nationale (FLN, ex-parti unique) et le premier parti islamiste légal, le Mouvement de la société pour la paix (MSP, ex-Hamas). Pour les conseils communaux, le RND a remporté plus de la moitié des sièges en jeu (7 242 sur 13 123), devant le FLN (2 864) et le MSP (890). Viennent ensuite le Front des forces socialistes (FFS) avec 645 sièges, les indépendants avec 508 sièges, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) avec 444 sièges et le parti islamiste Ennahda avec 290 sièges. Pour les assemblées départementales, le RND a obtenu 986 des 1 880 sièges, là-aussi devant le FLN (373) et le MSP (260). – (AFP)

même temps qu'il fréquente l'école, le jeune Zeroual est commis chez un bijoutier juif. En 1957, âgé de seize ans, il rejoint le maquis. Il n'y reste que quelques mois avant d'être envoyé en formation au Caire puis en Jordanie par le Front de libération nationale (FLN).

Affecté à l'armée des frontières de 1960 à 1962, il part suivre des stages, une fois la paix revenue, à Moscou puis en France, à l'école de guerre. Commence ensuite une carrière sans histoires pour le jeune officier algérien (alors que son frère

par l'armée, vont le propulser sur le devant de la scène. Alors qu'il commande la région militaire de Constantine, le président Chadli Bendjedid l'appelle au ministère de la défense pour prendre le commandement des forces terrestres en remplacement du général Nezzar, promu chef d'état-major des forces armées.

« Avant de partir, Nezzar avait préconisé une réorganisation des unités en introduisant un échelon de commandement supplémentaire, la division, comme dans toutes les ar-

## Arrêt des expériences américaines utilisant des placebos contre le sida en Afrique

LA TRÈS VIVE polémique internationale née des attaques formulées dans les colonnes du prestigieux *New England Journal of Medicine* (daté du 18 septembre) contre diverses institutions américaines accusées d'expérimentations contraires à l'éthique conduites en terre africaine (*Le Monde* du 23 septembre) a rebondi avec la décision annoncée jeudi 23 octobre de mettre un terme à ces essais.

Ces expérimentations concernaient des travaux conduits en Côte d'Ivoire, Ouganda, Tanzanie, Afrique du Sud, Malawi, Ethiopie, Burkina-Faso, Zimbabwe et Kenya, ainsi qu'en République Dominicaine. Il s'agissait, pour les médecins et les scientifiques qui les menaient, de confirmer l'efficacité de l'action de certaines molécules antirétrovirales (l'AZT pour l'essentiel) chez les femmes enceintes séropositives de manière à prévenir la transmission du VIH (virus de l'immunodéficience humaine) entre ces femmes et l'enfant qu'elles portaient. L'efficacité de cette thérapeutique a été, scientifiquement, démontrée dans les pays industrialisés dès le début des années 90 avant de faire l'objet de recommandations officielles, dûment codifiées, dès 1994.

## RÉQUISITOIRE ACCABLANT

Or, loin de reproduire ces recommandations occidentales, les promoteurs de ces essais contestés cherchaient à étudier comment on pourrait – pour des raisons économiques, compte tenu du dénuement des malades du tiers-monde – conserver une certaine efficacité tout en diminuant les doses des médicaments antirétroviraux. D'autre part, ces travaux ont été conduits contre placebo. En d'autres termes, la moitié des femmes enrôlées dans ces études scientifiques ont pu bénéficier de l'AZT et l'autre moitié n'a reçu que des substances chimiquement inactives. Cette procédure visait à établir, d'un point de vue mathématique, l'efficacité de nouvelles stratégies thérapeutiques conduisant à utiliser des doses beaucoup plus faibles, donc moins coûteuses, du médicament antirétroviral.

Dans les colonnes du *New En-*



*gland Journal of Medicine*, les docteurs Peter Lurie et Sidney M. Wolfe, du Public Citizen's Health Research Group, de Washington, dressaient sur ce point un réquisitoire accablant pour l'administration et le gouvernement américains, représentés par l'Institut national de la santé, les Centers of the Diseases Control ou encore le Programme national contre le

sida. Ils estimaient à un millier le nombre d'enfants qui étaient nés contaminés par le VIH parce que leur mère séropositive n'avait pas, quoique participant à une étude médicale, été efficacement traitée.

Le plus étonnant, dans ce dossier, tenait sans doute au fait que l'administration américaine était allée jusqu'à s'opposer à des chercheurs de l'Ecole de santé publique

d'Harvard qui, conduisant une étude sur ce thème en Thaïlande, avaient bâti un protocole expérimental permettant de ne pas avoir recours au placebo mais s'étaient vu demander par leurs autorités de tutelle de modifier ce protocole et d'avoir recours à une substance chimiquement inactives.

En dépit des déclarations réitérées de nombreux responsables administratifs et scientifiques américains, tout, aujourd'hui, change avec l'annonce faite, jeudi 23 octobre à Washington, de l'arrêt d'une partie de ces expérimentations. Un porte-parole de la Johns Hopkins University a confirmé que la décision avait été prise de renoncer à utiliser des placebos, notamment pour une expérience menée en Ethiopie, tout en assurant que cette décision avait été prise pour des raisons scientifiques et non en réponse à la récente et violente polémique. Il a expliqué que l'expérience similaire menée en Thaïlande par des chercheurs de l'université d'Harvard avait montré que le fait de traiter toutes les patientes – et donc de prohiber le recours au placebo – n'était pas de nature à affecter la qualité scientifique des résultats.

Jean-Yves Nau

## Le Kenya victime d'une épidémie de choléra

### NAIROBI

de notre correspondant

L'ouest du Kenya est touché par une épidémie de choléra qui, depuis juin, a fait près de deux cents morts, sur deux mille cinq cents cas recensés, et se propage dangereusement à d'autres régions. Elle est d'autant plus difficile à maîtriser qu'elle se développe en « milieu ouvert » où les personnes circulent sans restriction, à l'inverse du « milieu fermé » d'un camp de réfugiés. La tradition luo – la tribu locale – du banquet de funérailles, au cours duquel des centaines de parents se rassemblent autour du corps du défunt, est un facteur qui décuple les risques de contamination. De plus, la coutume interdit de manipuler les morts et donc de désinfecter les cadavres. On note des éruptions de choléra dans des familles après un

enterrement. Pour Gerardo Priotto, de Médecins sans frontières, il faut intensifier l'éducation sur l'hygiène. MSF veille à ce que le personnel médical isole les malades, désinfecte les salles et les cadavres. L'ONG installe aussi des postes de réhydratation en brousse.

### PÉRIODE PRÉÉLECTORALE

Le maire de Kisumu, la capitale régionale – qualifiée par un journal de « bombe cholérique à retardement » –, a banni les banquets de funérailles. Il appelle les gens à faire bouillir l'eau, mais cela exige une dépense en bois que les plus pauvres ne peuvent pas payer. L'efficacité de ces mesures reste limitée, tant la région est pauvre en infrastructures sanitaires. Moins de 20 % des habitants ont accès à des latrines, et l'habitude de se soulager

dans la nature aggrave la propagation du choléra. De plus, la plupart des gens vont puiser leur eau dans des cours d'eau parfois contaminés.

Les autorités semblent chercher à dissimuler leur incapacité à enrayer l'épidémie. Le Kenya est en période préélectorale : l'opposition brandit le choléra pour dénoncer l'inaction du régime en pays luo. Elle évoque des détournements de l'aide internationale.

L'épidémie paraît difficile à éradiquer et pourrait ne se résorber que lorsque la population concernée développera des anticorps. Le virus restera toutefois à l'état endémique et, lorsque l'immunité des individus aura faibli, il pourra surgir à nouveau, comme en 1992 et en 1974 dans cette région.

Jean Hélène

## Pékin réduirait sa coopération nucléaire avec l'Iran

WASHINGTON. Le président américain Bill Clinton a plaidé, vendredi 24 octobre, pour « une politique pragmatique de coopération » avec la Chine, à l'avant-veille de l'arrivée aux Etats-Unis du chef de l'Etat chinois Jiang Zemin. « L'isolement de la Chine est infaisable, irait contre l'effet recherché et est potentiellement dangereux », a lancé Bill Clinton à ceux qui l'accusent de fermer les yeux sur les pires abus de la politique de Pékin.

Le *Washington Post* a, par ailleurs, révélé, samedi, que de hauts responsables américains sont parvenus à obtenir des Chinois qu'ils réduisent leur coopération nucléaire avec l'Iran et leurs ventes d'armes à ce pays. De son côté, le président Jiang Zemin a déclaré qu'il avait autorisé son gouvernement à signer la Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels, l'une des deux chartes des Nations unies pour la protection des droits de l'homme. – (AFP)

## La Russie propose aux Baltes un pacte de sécurité régionale

MOSCOU. Les présidents Boris Eltsine et Algirdas Brazauskas ont signé, vendredi 24 octobre à Moscou, un accord frontalier entre la Russie et la Lituanie, le premier du genre conclu entre la Fédération de Russie et une République issue de l'éclatement de l'Union soviétique. A cette occasion, le président russe a remis à M. Brazauskas une « déclaration présidentielle » dans laquelle il propose la conclusion d'un « accord de bon voisinage et de garantie de sécurité réciproque entre la Russie et les pays baltes ». Ce document pourrait être parrainé par les Etats-Unis, l'Allemagne ou la France, et se transformer à terme en un « pacte de sécurité et de stabilité régionale », suggère M. Eltsine dans cette déclaration. Moscou a déjà offert des garanties de sécurité aux pays baltes (Lituanie, Lettonie, Estonie) – mais jamais encore sous la forme d'un traité multilatéral –, avec l'espoir tacite de dissuader ces pays de vouloir adhérer à l'OTAN. – (AFP, Reuter.)

## Arrivée de techniciens dans le gouvernement thaïlandais

BANGKOK. La coalition au pouvoir en Thaïlande a fait appel, vendredi 24 octobre, à des techniciens choisis en dehors du monde politique pour restaurer sa crédibilité économique et surmonter une vague de mécontentement sans précédent depuis le soulèvement populaire de 1992. Le remaniement ministériel touche vingt des quarante-huit portefeuilles. La liste a été approuvée par le roi Bhumibol Adulyadej, elle devait prendre ses fonctions dès samedi. « Cette fois, le gouvernement a enrôlé des gens qui sont qualifiés pour les postes », a déclaré à l'Agence France-Presse le porte-parole du gouvernement. Le portefeuille le plus exposé, celui des finances, a ainsi été attribué à un banquier relativement peu connu du grand public, Kosit Panpiemras, qui sera notamment chargé de superviser la restructuration du secteur financier, endetté à hauteur de 40 milliards de dollars (environ 240 milliards de francs), sous l'œil du Fonds monétaire international. – (AFP)

## AFRIQUE

■ **COOPÉRATION** : les Guides de France, membres de l'Association mondiale des guides et éclaireuses, fêtent leur 75<sup>e</sup> anniversaire en lançant leur Projet 98 d'aide humanitaire internationale et sollicitent à cette fin des volontaires (de 19 ans à 25 ans) pour des actions de coopération (enseignement et animation) dans des pays africains, mais également dans les pays asiatiques et à Haïti. (Contacter Agnès de Nanteuil, 65, rue de la Glacière, 01-47-07-85-59.)

## ASIE

■ **SRI LANKA** : les forces de police et de sécurité de Colombo ont bloqué, samedi 25 octobre, toutes les voies d'accès à la capitale et arrêté un millier de personnes. Cette opération d'une ampleur sans précédent est intervenue après l'annonce de l'infiltration de commandos suicide appartenant au mouvement séparatiste des « Tigres » tamouls. – (AFP)

## EUROPE

■ **ALLEMAGNE** : les chefs de gouvernements régionaux allemands ont donné, vendredi 24 octobre, leur préférence à Sarrebruck, en Sarre, pour accueillir le siège de la future université franco-allemande. La création de cette université « hors murs » avait été décidée lors du dernier sommet franco-allemand, à Weimar, en septembre. Il reste à trancher si son siège sera en France ou en Allemagne. Deux villes sont candidates côté français, Strasbourg et Metz. – (AFP)

■ **BIÉLORUSSIE** : une militante biélorusse des droits de l'homme, Tatiana Protko, qui dirige notamment le Comité biélorusse Helsinki, a été arrêtée par la police, jeudi 23 octobre, dans un village de l'est de cette République ex-soviétique. Amnesty International estime que les autorités biélorusses tentent ainsi d'empêcher M<sup>me</sup> Protko de se rendre prochainement à l'étranger pour témoigner de la situation dans son pays. – (AFP)

■ **RUSSIE** : le Français Christophe André, de l'organisation humanitaire Médecin sans frontières (MSF), retenu en otage pendant près de quatre mois dans le nord du Caucase, est arrivé, vendredi 24 octobre, en avion à Moscou en provenance de la capitale tchétchène, Grozny. M. André, trente ans, décrit comme « très affaibli », s'est rendu à l'ambassade de France en Russie, sans faire de déclaration. MSF a indiqué, vendredi, avoir reçu, le 21 juillet, une demande de rançon d'un million de dollars (près de 6 millions de francs) pour la libération de l'otage, mais dément l'avoir versée. Quatre autres Français, dont trois membres de l'organisation humanitaire EquiLibre, sont toujours retenus en otage dans le Caucase russe, depuis le 2 août. – (AFP)

## Les nouvelles destinations des Français expatriés

PARIS. Un million sept cent mille Français vivent à l'étranger et la carte des pays d'accueil est riche d'enseignements sur l'évolution de l'influence française de par le monde, observent Alain Vivien (député PS) et Mireille Raunet, co-auteurs d'un « Que sais-je ? » très complet sur le sujet (numéro 3207, Paris, PUF, juillet 1997). La moitié de ces expatriés vivent en Europe, tandis que les pays de l'ancienne URSS, l'Asie et le Proche-Orient, deviennent des destinations privilégiées au détriment de l'Afrique. Ces mouvements de la carte de l'expatriation sont liés à ceux des entreprises françaises à la recherche de nouveaux marchés. L'ouvrage aborde aussi les aspects pratiques de l'expatriation : protection sociale, enseignement et représentation politique.

# Jusqu'au 31 décembre 1997 avec Ola et Evolution

# 2 heures\* pour le prix d'1h

## \*2 vraies heures 24h/24 et 7j/7

# **itineris**<sup>®</sup>

Avec les forfaits *Evolution* et *OLA*, 1 heure de communication nationale (hors numéros spéciaux) offerte en plus par mois pendant 6 mois, que vous pouvez utiliser quand vous voulez et où vous voulez (dans les zones couvertes par Itineris) pour tout nouvel abonnement aux forfaits Evolution ou Ola souscrit avant le 31/12/97.

Pour en savoir plus : **APPEL GRATUIT**  
**N° Vert 0 800 830 800**



APL Itineris® et Ola® sont des marques déposées par France Télécom. France Télécom Mobiles - France Télécom SA au capital de 25 000 000 000 F

**SÉCURITÉ** A l'occasion d'un colloque intitulé « Des villes sûres pour des citoyens libres » qu'organisait le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, vendredi 24 et same-

di 25 octobre, à Villepinte (Seine-Saint-Denis), le premier ministre a annoncé la création d'un « Conseil de sécurité intérieure » qu'il présidera. ● CETTE INSTANCE symbolisant

l'action transversale du gouvernement regroupera, autour de Lionel Jospin, les ministres de l'intérieur, de la justice, de la défense, de l'emploi, de l'éducation nationale ainsi que le

secrétaire d'Etat au budget. ● LES ELUS LOCAUX, présents à ce colloque, ont manifesté leur inquiétude devant l'ampleur que prend l'insécurité dans leurs collectivités.

● PLAIDANT pour la morale civique, Claude Allègre a indiqué que les lycéens de première se verront enseigner une « éducation à la citoyenneté » dès la rentrée 1998.

## M. Jospin annonce la création d'un Conseil de sécurité intérieure

Cette instance coordonnera l'action de l'ensemble des services de l'Etat concernés. Lors du colloque « Des villes sûres pour des citoyens libres » à Villepinte (Seine-Saint-Denis), le premier ministre a insisté sur la déontologie policière

**INSTAURATION** d'un Conseil de sécurité intérieure placée sous la « présidence » du premier ministre, redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie, création d'une commission de la déontologie, réglementation des polices municipales et des sociétés de gardiennage, réexamen du régime de garde à vue : Lionel Jospin a annoncé, samedi 25 octobre, un prochain programme de réformes. Concluant le colloque « Des villes sûres pour des citoyens libres » organisé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à Villepinte (Seine-Saint-Denis), M. Jospin a dévoilé une batterie de projets grâce auxquels il entend « donner la priorité à la sécurité quotidienne des Français ».

« J'ai décidé de créer un Conseil de sécurité intérieure, a indiqué M. Jospin, en rendant public son projet d'instauration d'une structure sans précédent dans la vie institutionnelle française. Il réunira, sous ma présidence, le ministre de l'intérieur, le garde des Sceaux, le ministre de la défense pour la gendarmerie, le ministre de l'emploi et de la solidarité pour la ville, le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat au budget pour les douanes et, tant que de besoin, d'autres ministres. »

Cette décision de M. Jospin reflète une volonté de s'engager personnellement dans la conduite d'une politique de sécurité résolument innovante. De toute évidence, le poids du premier mi-

nistre ne sera pas de trop pour faire avancer les projets de réformes annoncés à Villepinte qui, tous, dans le passé, ont provoqué des crispations dans les milieux concernés. La question du redéploiement des effectifs de policiers et de gendarmes suscite ainsi des levées de boucliers chez les intéressés, au moins autant que le dossier des polices municipales du côté des édiles... La précédente refonte du régime de garde à vue avait, elle, entraîné des crispations au sein de la police judiciaire, tandis que les précédents essais de « Haute Autorité » de la déontologie policière se sont soldés par des échecs.

Iconoclaste, le Conseil de sécurité intérieure « aura pour mission de définir les orientations générales de la politique de sécurité », a précisé M. Jospin. « Ces orientations constitueront, pour le garde des Sceaux, une contribution à l'élaboration des instructions générales de la politique pénale. Elles feront l'objet d'un débat au Parlement », a-t-il noté à propos de la justice.

### « GÉOGRAPHIE DES PRIORITÉS »

En ce qui concerne la police nationale, la gendarmerie et la douane, ce nouvel organisme transversal « examinera également la répartition des effectifs des services de sécurité sur le territoire. Il veillera à la bonne articulation entre les services et à une gestion mieux coordonnée des moyens qui devrait conduire, plus souvent, à une mise



en commune des infrastructures et des équipements. » Le premier ministre a indiqué que « les moyens, notamment humains, de la police et de la gendarmerie doivent être mobilisés en priorité dans les zones où la délinquance est la plus forte », en notant que « c'est aujourd'hui un objectif qui est loin d'être atteint ». Au vu des conclusions d'une mission confiée au député socialiste Roland Carraz et au sénateur centriste Jean-Jacques Hyest, « le gouvernement étudiera et mettra en œuvre les redéploiements d'effectifs et de moyens nécessaires sur la base

d'une géographie des priorités, résultant de l'état des lieux des phénomènes de violence urbaine et d'insécurité », a dit M. Jospin.

En vue de remettre de l'ordre dans les polices municipales et les sociétés privées spécialisées, qui ont connu des développements rapides et hétéroclites depuis le début des années 80, M. Jospin a ajouté que deux projets de loi seront déposés au début d'année prochaine afin d'assurer une réglementation plus stricte. Il s'agira notamment de fixer les tâches et les moyens de ces polices et des

sociétés de gardiennage, « sans qu'aucune confusion soit possible avec les services de l'Etat en charge de la sécurité ». Rappelant sa déclaration de politique générale, M. Jospin a également noté qu'un projet de loi sera prochainement déposé « afin de créer une commission, qui aura le statut d'autorité indépendante, chargée de contrôler le respect des règles de déontologie pour les services en charge de la sécurité [cette formulation peut viser la police, la gendarmerie et la douane]. Saisie d'éventuelles anomalies, elle pourra conduire des investigations et faire connaître ses observations. »

### « DÉFAUT DE CITOYENNETÉ »

La veille de l'intervention de M. Jospin, le colloque avait réuni quelque mille cinq cents acteurs de la sécurité (policiers, gendarmes, magistrats, élus, travailleurs sociaux, militants associatifs), en présence des six ministres appelés à siéger au futur Conseil de sécurité intérieure. Organisés sous la houlette de M. Chevènement, les débats ont porté sur trois thèmes : la citoyenneté, la sécurité de proximité, la coopération entre police et justice. « Le défaut de citoyenneté, voilà la cause principale de l'insécurité », a d'abord souligné le ministre de l'intérieur. Etabli par Gilles Sanson, inspecteur général de l'administration, le diagnostic relatif aux modes de traitement local de la délinquance n'est guère encourageant : « La recherche de solutions n'a jamais été aussi intense qu'au cours de ces vingt dernières années » ; or la comparaison des statistiques de la délinquance constatée fait apparaître, entre 1980 et aujourd'hui, « plus d'un million de crimes et délits supplémentaires ». Insistant néanmoins sur la nécessité de « faire de la sûreté un droit égal pour tous, c'est-à-dire de réduire massivement la petite délinquance », M. Chevènement a fondé l'espoir que les futurs « contrats locaux de sécurité » – leur création va être officialisée par une circulaire – permettront, en associant l'ensemble des partenaires concernés, de renverser la tendance.

Les débats de Villepinte ont aussi démontré combien sont tenaces

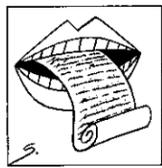
certaines divergences entre les représentants du ministère de l'intérieur et ceux de la justice. Déplorant que, sur un total de 5,2 millions de plaintes, dénonciations et procès-verbaux rapportés par les services répressifs, « 79 % des affaires transmises aux parquets [n'ont] pu avoir de suite judiciaire », le ministre de l'intérieur a également pointé la justice du doigt en soulignant la nécessité de raccourcir le délai, « pas inférieure à dix mois », qui sépare la constatation d'une infraction pénale et sa réponse judiciaire. A quoi le garde des Sceaux, Elisabeth Guigou, a répliqué en estimant que, en sens inverse, « le sentiment d'impunité [de délinquants] peut résulter de l'absence d'éclaircissement des affaires, que la police et non la justice peut seule maîtriser », tout en regrettant que « trop souvent les magistrats ne soient pas informés [par les policiers ou les gendarmes] des interpellations des auteurs d'infractions pénales ».

Une majorité de policiers et de magistrats se sont accordés à constater que la délinquance des mineurs concerne des sujets de plus en plus jeunes et qu'elle est de plus en plus violente. Mais les représentants des deux administrations de la « chaîne pénale » se sont nettement opposés sur le sort à réserver à l'ordonnance de février 1945 relative à la jeunesse délinquante. Anachronique, aux yeux du ministre de l'intérieur et de ses subordonnés, ce texte fondateur de la justice des enfants a été fermement défendu par le garde des Sceaux et ses magistrats. Prudemment, M. Jospin a ménagé les parties : « Concernant la délinquance des mineurs, dont le développement est tout à fait préoccupant, une réflexion en profondeur doit être conduite afin d'évaluer le dispositif public actuellement en vigueur bâti autour de l'ordonnance de 1945. Une mission interministérielle va être constituée dans les prochaines semaines pour proposer au gouvernement les adaptations nécessaires. » Voilà un premier point concret pour le Conseil de sécurité intérieure.

Olivier Biffaud et Erich Inciyan

## « Notre société est en situation d'échec »

« Après l'emploi, la sécurité est l'une des préoccupations essentielles des Français, a déclaré Lionel Jospin, vendredi 24 octobre. Il faut le reconnaître, nos compatriotes sont trop souvent confrontés à l'insécurité dans leur vie quotidienne. C'est inacceptable. Si ce droit n'est pas respecté, d'autres ne pourront l'être. Si le sentiment d'insécurité se déve-



loppe, c'est d'abord parce que l'insécurité progresse depuis le milieu des années 60. Parallèlement se développent des incivilités (bruits, nuisances diverses) qui ne sont pas des faits pénaux, mais pèsent sur la vie de chacun (...). »

« Élément aggravant, a ajouté le premier ministre, l'insécurité est aussi une inégalité : les plus démunis de nos concitoyens sont précisément ceux qui ont le plus à souffrir de l'insécurité. (...) L'inégalité est d'abord territoriale : en 1994, moins de 30 % des infractions ont été constatées dans des secteurs ruraux

et semi-urbanisés. A l'inverse, la région Ile-de-France a concentré, à elle seule, plus du quart des crimes et délits enregistrés ; plus globalement, les vingt-sept départements les plus urbanisés ont représenté à eux seuls plus de 80 % des crimes et délits. »

« L'inégalité est aussi d'ordre social, a poursuivi M. Jospin : c'est en effet dans les zones difficiles, dans les banlieues à chômage élevé, que les faits délictueux sont les plus importants et que la présence policière est la moins dense. Ce sont donc les plus fragiles et les plus démunis de

nos concitoyens qui sont les plus touchés. »

« Malgré tous les efforts engagés, a déclaré M. Jospin, notre société est en situation d'échec dans ce domaine, et les attentes de la population sont considérables. Or non seulement les délits augmentent, mais ils connaissent trop peu souvent de suites judiciaires (79 % des affaires transmises aux parquets n'ont pas de suites judiciaires), et les taux d'éclaircissement sont faibles (8 % pour les cambriolages). La demande sociale qui s'exprime est donc légitime, et il nous faut l'entendre. »

## M. Allègre veut rétablir la morale civique à l'école

**INVITÉ** à plancher sur la citoyenneté au colloque de Villepinte, « Des villes sûres pour des citoyens libres », Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, s'est lancé, vendredi 24 octobre, dans un vibrant plaidoyer pour une rénovation du projet civique de l'école. Tous les lycéens de première se verront dispenser, dès la rentrée 1998, « un module d'éducation à la citoyenneté » s'appuyant sur l'histoire de la conquête de la démocratie en France, dispensé par les professeurs de philosophie. Quant aux futurs enseignants, ils devront passer une « épreuve de morale civique », dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Par ces deux mesures, le ministre de l'éducation nationale a voulu rappeler à l'école que l'apprentissage de la citoyenneté était l'une de ses missions essentielles, ce que des « incohérences » lui avaient fait « oublier ». Il est ainsi absurde, a estimé Claude Allègre, que l'éducation civique, dispensée en primaire et au collège, s'arrête aux portes du lycée, alors que celui-ci forme « des jeunes en âge de voter ». De plus, le projet civique « n'est plus expliqué et n'est plus porté par un discours global cohérent », a fait valoir le ministre.

Ni une réponse d'urgence à la crise urbaine ni un « remède ou une potion amère », l'apprentissage de la citoyenneté est « un droit des jeunes », a estimé M. Allègre. « Je suis parfois inquiet que la demande de sécurité émane de tout le monde, sauf des jeunes eux-mêmes », a-t-il

relevé, en recommandant d'inventer pour eux « une citoyenneté moderne ».

Deux idées, pourtant bien anciennes et consubstantielles à l'école, la définissent, selon Claude Allègre : la raison, qui permet « une incessante entreprise de libération » par l'esprit, et l'universalité, car la République « doit être celle de tous sous peine de sombrer ». Plus concrètement, le ministre de l'éducation nationale a souhaité redonner vie au statut démocratique des élèves dans les établissements, prévu par la loi d'orientation de 1989 mais guère mis en œuvre.

### « TOUS LES ENSEIGNANTS »

C'est au système éducatif de transmettre des valeurs comme le respect des droits, des lois, la tolérance, ou le tryptique qui figure aux frontons de la République – liberté, égalité, fraternité –, a encore expliqué M. Allègre. « Tous les enseignants, dans toutes les matières, doivent y participer. Je donnerai des instructions claires pour cela », a-t-il précisé. Elles iront de pair avec une « rénovation de l'enseignement de l'histoire », afin que soient mises en évidence les évolutions de longue durée. « Il faut montrer aux jeunes comment les valeurs de la République ont été acquises, perdues, reconquises », a souligné le ministre.

Cette « morale civique », dont le mot même s'était perdu, car « il faisait peur aux gens, surtout de gauche », ne devra pas craindre de revenir « aux notions de base de la morale : le bien, le mal, le respect de

l'autre », a plaidé M. Allègre. En revanche, le ministre est resté muet sur le plan de lutte contre la violence à l'école, préparé avec Jean-Pierre Chevènement et dont l'annonce, initialement prévue en juillet, a été retardée. Celui-ci devrait faire l'objet d'une communication en conseil des ministres le 5 novembre.

Aux envolées du ministre ont répondu les préoccupations des hommes de terrain. Toujours en première ligne parmi les institutions de la République, l'école ne peut cependant être seule dans cette lutte pour la conquête de la citoyenneté, a souligné Jean-Louis Nembrini, inspecteur général de l'éducation nationale. « On ne cherche pas l'ordre dans le quartier, mais l'intégration des citoyens dans la Nation, par consentement éducatif », a-t-il expliqué, ajoutant que les parents avaient un rôle capital à jouer.

Claude Charbonnier, principal de collège dans l'Isère, a expliqué comment cette citoyenneté se construisait, chaque jour, avec des adolescents âgés de 11 à 16 ans. « Etablir un rapport clair à la loi, que ce soit celle de la République ou celle du collège, implique d'y voir clair dans nos comportements d'adultes », a-t-il souligné. « Quand on parle de morale civique aux élèves de troisième et qu'ils nous renvoient les « affaires » de cette région, c'est quelquefois difficile de développer le sens des valeurs », a-t-il conclu.

Béatrice Gurrey

## Le sentiment d'impuissance des élus locaux

**Ils savent** que, dans les quartiers difficiles, ils ont perdu la confiance des citoyens, que, malgré toutes leurs initiatives, la délinquance des mineurs n'a fait que progresser, les signes d'incivilité se propager. C'est un sentiment d'impuissance que les élus locaux ont exprimé au cours du colloque « Des villes sûres pour des citoyens libres ». Impuissance, constat d'échec et amertume face à, disent-ils, « l'impunité » dont bénéficieraient les auteurs de troubles.

L'ensemble des pays occidentaux sont confrontés, en matière de sécurité intérieure, à deux maux pour Eric Chalumeau, commissaire divisionnaire, chercheur à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure : le partenariat interinstitutionnel s'essouffle et la délinquance des mineurs arrive en tête des préoccupations.

En France, le partenariat a vu le jour en 1983, avec la mise en place des conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD), qui seraient devenus « complètement inopérants », selon un maire adjoint. Ils tiennent « moins du millefeuille que de la tarte à la crème », renchérit un maire.

### EVOLUTION DES ESPRITS

Ces attaques en règle ont évidemment suscité des réactions. « Là où ça n'a pas marché, les élus ont une part de responsabilité », a noté Michel Marcus, délégué général du Forum européen pour la

sécurité urbaine. Inspirateur et maître d'œuvre des CCPD, le socialiste Gilbert Bonnemaison a souligné l'énorme évolution des esprits : « Il y a quinze ans, dire que les procureurs devaient siéger dans les CCPD, c'était une grande audace. Vouloir faire travailler ensemble la police et les travailleurs sociaux, c'était pour certains de l'utopie. Aujourd'hui, non seulement ce n'est plus de l'utopie, mais il faut aller plus loin. »

Pour M. Bonnemaison, des phénomènes sont apparus qui n'existaient pas il y a une quinzaine d'années, comme la peur des représailles et le développement des incivilités, « un problème crucial, qui doit être traité au plus près du terrain, en se souvenant que le contrôle judiciaire peut être effectué par des bénévoles ».

L'intervention la plus déterminée, saluée par la salle, a émané de Jean-François Coppé, maire (RPR) de Meaux (Seine-et-Marne), qui a dénoncé les « inhibitions », les « tabous » qui entourent tout discours sur la sécurité, et mis en exergue le phénomène d'« impunité ».

« Si nous ne sommes pas capables de traiter ce problème, nous n'arriverons à aucun résultat », a-t-il dit, provoquant la réaction de Louis Di Guardia, procureur de la République de Marseille. « Notre société attend tout de l'intervention judiciaire, mais ce n'est pas dans une enceinte de tribunal correctionnel que l'on va faire fonctionner une société ! », a rétorqué M. Di Guar-

dia, qui a préconisé des « systèmes dérivatifs », comme la médiation et les rappels à la loi.

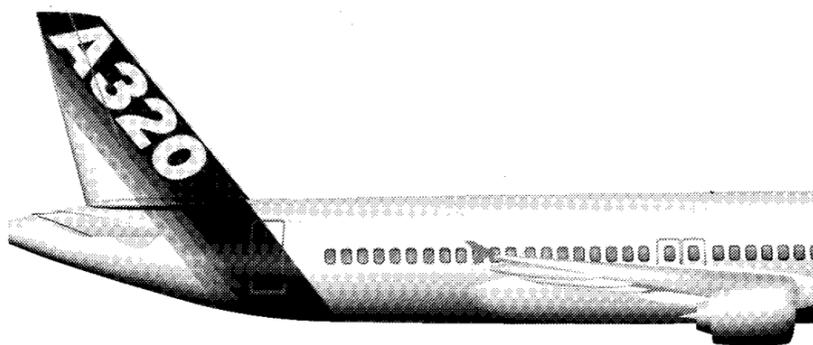
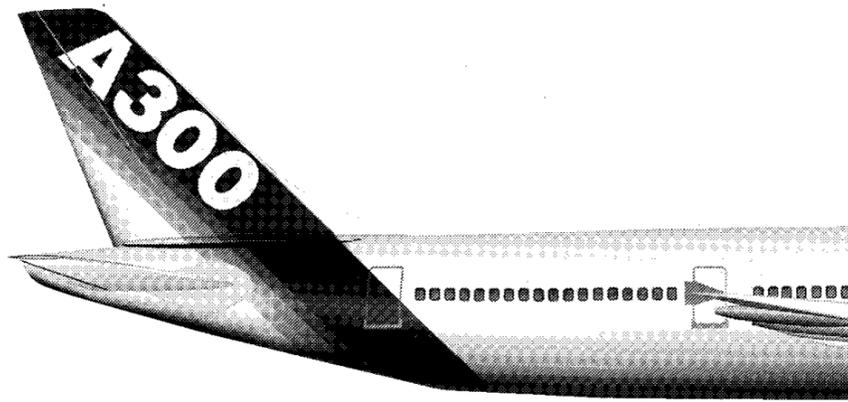
Développer les conseils de quartier, les maisons du citoyen, les conseils municipaux d'enfants, créer une « conférence intercommunale » en matière de logement, mettre sur pied, pour les jeunes, un « engagement civique » qui serait valorisé dans le cursus scolaire... Ces propositions ont été énoncées par Laurence Douvin, membre du Conseil économique et social, qui estime que les élus ne jouent pas un rôle suffisant face à la crise de la citoyenneté.

### « PROJET EDUCATIF DE QUARTIER »

Reste que les élus, pas plus que l'Etat, ne peuvent agir seuls, comme l'a expliqué Martine Aubry. Pour le ministre de l'emploi et de la solidarité, c'est « à nous, politiques, de donner un sens et une perspective à cette société », mais « il faut aussi mobiliser le citoyen », notamment en le rapprochant du pouvoir.

« De plus en plus de gens ne comprennent plus qui fait quoi, où s'adresser. Notre fonction publique doit s'adresser à tous de la même façon, que l'on soit riche ou pauvre, que l'on sache s'exprimer ou non », a martelé le ministre, en annonçant qu'elle travaillait à l'idée de « projet éducatif de quartier » avec ses collègues de l'éducation nationale, de la culture et de la jeunesse et des sports.

Marie-Pierre Subtil



Depuis 25 ans,  
le plus dur pour  
Airbus est de  
trouver un nom à  
chaque appareil.

Octobre 1997 : 25ème  
anniversaire du tout  
premier vol d'Airbus.



En octobre 1972, l'A300 effectuait brillamment son 1er vol. 25 ans plus tard, Aerospatiale et ses partenaires allemands, anglais et espagnols, réunis dans Airbus Industrie, ont gagné leur pari : avec plus de 2000 commandes, 130 compagnies aériennes clientes, 40% de part de marché, une large gamme d'avions courts, moyens et longs courriers, et pour finir, le 2ème rang mondial. L'avenir d'Airbus s'annonce prospère. Avec de nouveaux projets pour répondre à de nouveaux besoins : l'A3XX, avion de ligne de 500 places, ou encore l'ATF, qui appliquera au transport militaire les méthodes qui ont conduit au succès d'Airbus. Autant de projets qui mobiliseront au moins 1500 entreprises sous-traitantes, et feront vivre cet esprit de coopération européenne qui a pris son essor le 25 octobre 1972.



**AEROSPATIALE**  
L'Europe ira plus loin.

<http://www.aerospatiale.fr>

Jean-Pierre Davant, président de la Fédération nationale de la mutualité française

# « La Sécurité sociale continue à produire des dépenses inutiles »

Un « lourd déficit » du régime général est à craindre en 1998 si les instruments d'une meilleure gestion ne sont pas créés

Membre du comité de vigilance de la Sécurité sociale, mis en œuvre après le plan Juppé de novembre 1995, avec la CFDT et la CFE-CGC, Jean-Pierre Davant, président de la Fédération nationale de la mutualité française,

manifeste son inquiétude sur l'avenir du système de protection sociale, qui continue à « produire des dépenses inutiles ». Jugant qu'il y a « un problème d'inadaptation » aux « besoins de la population », M. Davant

craint qu'à défaut de mettre en place de nouveaux instruments de gestion le régime général ne connaisse un « lourd déficit » en 1998 de la dette sociale de « fausse solution ». Le président (CFTC) de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Jean-Paul Probst, a de nouveau critiqué, vendredi 24 octobre, le projet du gouvernement de mise sous condition de ressources des allocations familiales. (Lire ci-dessous.)

**« Vous avez été un ardent défenseur de la réforme Juppé de la Sécurité sociale, allant jusqu'à constituer un « comité de vigilance » avec notamment la CFDT et la CFE-CGC. Comment appréciez-vous la manière dont le gouvernement Jospin gère ce dossier ?**

— Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale du gouvernement prévoit un taux d'évolution des dépenses de 2,2 %. On va donc encore injecter dans un système que l'on sait imparfait 13,4 milliards de francs supplémentaires. Dix milliards avaient déjà été injectés en 1997. On continue à vivre sur des mécanismes dépassés. L'informatisation des cabinets médicaux n'est pas commencée. Les agences régionales d'hospitalisation ont été installées, mais sans directives précises. Le gouvernement Jospin a prévu un fonds de 500 millions de francs pour la restructuration des hôpitaux. Une enveloppe qui ne représente pas grand-chose, compte tenu de l'ensemble des restructurations à prévoir pour rendre le système hospitalier en concordance avec les besoins.

**— Vous pensez que la mise en place de la réforme Juppé ne se fait pas assez rapidement ?**

— Il faut cesser de parler de la réforme Juppé. Le problème n'est plus là. Il y a un problème d'inadaptation de notre système de soins aux besoins de la population. En France, en moyenne, on dépense 12 000 francs par personne, essentiellement pour des soins curatifs. Et on doit consacrer 270 francs par personne pour la prévention, la médecine scolaire et la médecine du travail. C'est un rapport aberrant. L'objet essentiel d'un dispositif de santé n'est pas uniquement de dispenser des soins curatifs, c'est aussi d'éviter

les maladies, ce qu'on appelle globalement la politique de santé publique. En France, on ne sait pas ce que c'est. Nous sommes en Europe le pays qui dépense le plus et qui propose les remboursements les plus faibles, ce qui entraîne des problèmes sociaux puisque beaucoup de nos concitoyens n'ont pas accès à des soins de qualité.

**— La réforme Juppé n'a donc pas fait sortir le système de la spirale des dépenses ?**

— Le système continue à produire des dépenses inutiles. Il ne peut en être autrement tant que les réformes structurelles restent à faire. Selon les chiffres de la CNAF, les prescriptions ont augmenté de 6,6 % entre août 1996 et août 1997. En 1996, les honoraires des médecins généralistes ont progressé de 2,1 % et ceux des spécialistes de 2,9 %. Il n'y a pas eu, durant cette période, de pau-



JEAN-PIERRE DAVANT

perisation des professions médicales. S'il y a rationnement, c'est pour les personnes en difficulté qui n'ont pas accès aux soins.

**— L'assurance-maladie universelle devrait répondre au besoins de ces personnes en difficulté.**

— Cette assurance figurera certes dans la loi de financement

## Le président de la CNAF craint « une nouvelle fracture sociale »

**JEAN-PAUL PROBST**, président (CFTC) de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), ne décolère pas contre le projet du gouvernement de mise sous condition de ressources des allocations familiales. Cette décision, a-t-il affirmé vendredi 24 octobre, va se traduire par « l'exclusion de quelques centaines de milliers de bénéficiaires » et « créer une nouvelle fracture sociale entre les familles qui paient, mais ne perçoivent plus, et celles qui paient plus ou moins mais continuent à toucher » des allocations.

« C'est une mise à mal de la cohésion sociale », a-t-il poursuivi. Le mot « solidarité », utilisé par le gouvernement pour justifier cette mesure, est, selon M. Probst, « galvaudé ». Si la mise sous condition de ressources des allocations familiales est adoptée par les députés, trois cent cinquante mille familles seraient écartées en 1998, et cela représentera une économie de 4 milliards de francs.

M. Probst soutient que cette décision, « politique » et non technique, « dénature le dispositif » créé à la Libération, qui prévoyait « une ouverture de droits pour toute personne cotisant à la sécurité sociale ». Il considère

qu'ainsi le gouvernement « fait l'impasse sur l'avenir des générations ». S'appuyant sur le vote du conseil d'administration de la CNAF, qui a émis un avis défavorable sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, M. Probst a aussi rappelé son hostilité à la disparition ou à la réduction du quotient familial. En revanche, il n'est pas opposé à une imposition des allocations familiales, si le produit est « réaffecté à la branche famille » : « Cette voie-là me semble plus juste », a-t-il dit.

Enfin, M. Probst a souligné que le « risque d'un désengagement du CNPF de la branche famille » de la Sécurité sociale « existe ». « Ce sera au nouveau président du CNPF d'avoir un mandat clair » sur ce point, a-t-il ajouté. « Ce risque sera d'autant plus fort que la branche famille ne gèrera que des prestations familiales sous conditions de ressources », recentrant donc la politique familiale « sur les plus défavorisés ». Dans ce contexte, « le CNPF serait même fondé à remettre en cause le financement de la CNAF, qui repose sur les cotisations patronales », a expliqué M. Probst.

B. C.

Propos recueillis par Bruno Caussé

## Les anciens combattants défendus par l'intransigent Maxime Gremetz

**SOUS LE REGARD** particulièrement attentif et vigilant des représentants des associations d'anciens combattants, qui garnissaient en rangs serrés, vendredi 24 octobre au soir, les tribunes du public surplombant l'hémicycle de l'Assemblée nationale, les députés ont adopté les crédits qui leur sont alloués dans le projet de loi de finances pour 1998. Le PS et le RCV ont voté pour, le PCF s'est abstenu, l'opposition RPR-UDF s'est prononcée contre.

Un groupe de pression aussi organisé que les anciens combattants méritant considération de la part des parlementaires, l'affaire ne s'est pas déroulée sans mal pour le secrétaire d'Etat, Jean-Pierre Masseret. Elle avait même fort mal débuté, le 8 octobre, lors de l'examen de ses crédits (25,952 milliards de francs, en diminution de 3,5 % par rapport au budget 1997), par la commission des affaires sociales, saisie pour avis.

Sous la plume de son rapporteur, Maxime Gremetz (PCF, Somme) — l'un des quatre députés communistes qui se sont abstenus, mardi 21 octobre, lors du vote sur les recettes —, la commission avait fustigé un projet de budget « médiocre », « pas acceptable en l'état ». Suivant les recommandations de l'intransigent député de la Somme, soutenu sur

ce dossier par le président du groupe communiste, Alain Bocquet, la commission avait alors décidé de reporter son vote à une date ultérieure.

La stratégie s'est révélée payante : samedi 18 octobre, lors de l'examen de l'article d'équilibre, le gouvernement inscrivait 40 millions de francs de crédits supplémentaires en faveur des anciens combattants. Trois jours plus tard, la commission se réunissait à nouveau... pour exprimer encore son insatisfaction : elle conditionnait son vote en séance publique à l'adoption de trois amendements déposés par le PS.

### EXASPERATION PASSAGÈRE

Tout en restant à l'intérieur de l'enveloppe des 40 millions de francs supplémentaires, le gouvernement a accepté, vendredi, de faire un nouveau pas en direction des députés. Avant cette annonce, les orateurs de tous les groupes ont eu encore l'occasion de manifester leur mécontentement. Salué pour son « esprit de dialogue » tout en se trouvant assailli de demandes qu'il savait ne pouvoir satisfaire, M. Masseret a connu quelques instants d'exaspération — « Les chiffres, vous les connaissez, à quoi bon que je les répète ! L'impérialisme

de l'argent a ses limites, quand même ! » — avant de retrouver son calme.

La principale revendication des députés, non satisfaite dans la ventilation initiale des 40 millions, portait sur l'ouverture d'un droit à retraite anticipée pour les anciens combattants en Afrique du Nord, chômeurs, pouvant justifier d'une durée de cotisation de 40 annuités à l'assurance vieillesse, diminuée du temps passé en Afrique du Nord.

Soulignant que l'ouverture d'un tel droit nécessiterait un accord interministériel, alors qu'il s'était précipité hurlé à un « problème de champ de compétence » lors de la préparation de son budget, M. Masseret a donné l'accord du gouvernement sur un amendement socialiste, adopté à l'unanimité, revalorisant l'allocation différentielle perçue par les chômeurs, afin de leur permettre de bénéficier d'un revenu équivalent à une retraite anticipée de 5 600 francs nets par mois. Le gouvernement a prévu d'affecter 25 des 40 millions à cette mesure.

Plusieurs intervenants ont indiqué, durant la séance, que la « réserve parlementaire » — somme d'argent répartie entre les députés de façon discrétionnaire par le président de la commission des finances et le rapporteur gé-

néral du budget — serait mise à contribution, pour le même objet, à hauteur de 25 millions de francs.

Conformément à des engagements pris précédemment, le gouvernement a également permis l'adoption des deux autres amendements du PS : l'un revalorise la retraite mutualiste en modifiant son mode de calcul ; l'autre élargit les conditions d'attribution de la carte de combattant en faveur des anciens d'Afrique du Nord, une durée des services en Algérie d'au moins dix-huit mois étant reconnue équivalente à la participation aux « actions de feu et de combat » précédemment exigées. Lors d'une brève suspension de séance, les députés communistes arrêtaient leur position : approbation des amendements, mais abstention sur les crédits. Toujours d'aussi mauvaise humeur lors de la reprise de la séance, M. Gremetz a commencé à irriter sérieusement les députés socialistes, soucieux de se réjouir le plus ostensiblement possible des « avancées » accomplies lors du débat, lorsqu'il a minimisé leur ampleur. « Il est honnête et ça vous gêne ! », lançait-on à droite, ravi de tant d'audace.

Jean-Baptiste de Montvalon

### Roissy : les engagements « seront tenus »

Devant les députés, vendredi 24 octobre, Jean-Claude Gayssot est revenu sur les décisions annoncées le 23 septembre sur l'extension de la plate-forme de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Le ministre des transports a indiqué qu'une table ronde sera organisée en janvier pour faire le point sur les « concertations ». Par ailleurs, la création de l'« autorité indépendante » chargée de vérifier la bonne application des règles destinées à lutter contre les nuisances sonores « prendra place dans le projet de loi en préparation sur les transports ».

Enfin, l'engagement d'augmenter d'environ 20 % la taxe dite « de bruit » payée par les compagnies « sera tenu dans l'actuel projet de loi de finances » par le biais d'« un amendement (...) déposé à cette fin par le gouvernement lors du débat sur le budget de l'environnement ».

Robert Belleret

## M. Pasqua s'accommode de l'abandon du projet MUSE

**CHARLES PASQUA** a pris « acte », vendredi 24 octobre, lors de la séance du conseil général des Hauts-de-Seine, de la décision du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot (PC), de stopper le projet Maille urbaine souterraine expresse, dit MUSE (*Le Monde* du 24 octobre). Ce projet titanesque, au coût total estimé de plus de 40 milliards, était composé d'une autoroute souterraine à péage allée à une ligne de métro. Il devait, à l'horizon 2015, relier Villeneuve-la-Garenne, au nord du département, à Antony, au sud.

MUSE a toujours été combattu par les élus de gauche du département. Dès juillet, lors de l'inauguration du tram Val-de-Seine, la deuxième ligne de tramway en région parisienne, M. Gayssot, évoquant la première phase de réalisation de MUSE entre Issy-les-Moulineaux et Clamart, avait indiqué qu'il allait « apprécier l'opportunité de retenir ou non ce projet », puisqu'il ne souhaitait pas « continuer à privilégier le tout-roulier ».

« J'ai compris que je ne devais pas me faire beaucoup d'illusions sur ces choix en matière de transport », a avoué M. Pasqua, rendant compte de son récent entretien avec le ministre : « M. Gayssot m'a fait savoir d'entrée de jeu son opposition au péage urbain. Dans ces conditions, il ne pouvait retenir le concept MUSE pour ce qui concerne la circulation des véhicules particuliers. »

### 290 MILLIONS ENGAGÉS

Tout en soulignant que « les problèmes liés à la circulation automobile demeurent entiers », M. Pasqua a indiqué qu'il avait constaté, lors de son entrevue avec le ministre, « une convergence de vues » pour la réalisation de certains modes « de transports en commun ». L'ancien ministre RPR coupait du même coup l'herbe sous le pied des communistes et socialistes qui devaient intervenir après lui sur ce sujet. Souhaitant qu'une prochaine séance du conseil général soit consacrée aux problèmes de transport dans les Hauts-de-Seine, où « le réseau routier est saturé et les transports collectifs insuffisants », M. Pasqua s'est déclaré favorable au prolongement de la ligne de tramway Bobigny-Saint-Denis jusqu'à Nanterre et à une liaison par métro, de type Val, qui reprendrait le tracé souterrain au sud du département.

Répondant par avance aux attaques de ses opposants, qui lui reprochent les 290 millions engagés pour les études de MUSE, M. Pasqua a précisé que M. Gayssot lui avait demandé que celles-ci « puissent être remises au Syndicat des transports parisiens ». Ce qu'il a « volontiers accepté en lui précisant que cela constituait la participation du département » au futur projet.

M. Pasqua a conclu en indiquant qu'il allait maintenant se tourner vers le concessionnaire pour examiner « les modalités de suspension du projet pendant cinq ans », comme le prévoit le cahier des charges, « en attendant des jours meilleurs ». En fait, au fil des années, des interrogations s'étaient fait jour jusque chez certains élus de droite du département, qui estimaient que le conseil général serait de son rôle en voulant réaliser des infrastructures routières ou universitaires, comme le très contesté pôle Léonard-de-Vinci. La décision de M. Gayssot devrait ramener un peu de sérénité au sein de l'assemblée départementale et retirer du même coup une épine du pied de M. Pasqua, qui trouve ainsi une issue honorable face à ses adversaires.

Au demeurant, l'opposition, sans faire de triomphalisme, a détaillé ses propositions en matière de transports en commun. M. Pasqua a rappelé que « cela suppose leur inscription aux futurs contrats Plan-Etat-région, ce qui, au mieux, pourrait conduire à un lancement des travaux dans la première décennie du prochain millénaire ».

Jean-Claude Pierrette

## Le budget des transports privilégie le « collectif »

**LE MINISTRE** de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot, a défendu vendredi 24 octobre devant l'Assemblée nationale un budget doté de 85,2 milliards de francs, non compris les budgets annexes et les comptes spéciaux, qui, pour « sortir des règles et des normes issues de la pensée unique et de l'ultralibéralisme », accorde la priorité aux transports collectifs et à l'intermodalité.

Si l'opposition a annoncé son intention de ne pas le voter, en raison notamment de l'arrêt de la privatisation d'Air France — dénoncé par François d'Aubert (UDF-DL), — dans l'ensemble les intervenants — plaçant souvent pour un dossier particulier concernant telle autoroute, tel canal, telle ligne de chemin de fer, de métro ou de tramway — ont souligné ses aspects positifs.

Les socialistes et les commu-

nistes ont exprimé leur soutien et le groupe RCV a annoncé par la voix de Guy Hascoët (Verts, Nord) un vote favorable, tout en souhaitant des infléchissements volontaristes dans ce « budget de transition » et en annonçant le dépôt d'amendements pour indiquer « des pistes pour un meilleur rééquilibrage entre les différents modes de transport ».

Les crédits du ministère ne devant être votés que le 6 novembre, après la présentation du volet du logement, seul le budget annexe de l'aviation civile a été adopté en fin d'après-midi, malgré les interrogations de l'UDF, mais aussi de Jean-Pierre Blazy (PS, Val-d'Oise) sur la taxe de sécurité et de sûreté, qui ne serait plus affectée assez distinctement aux dépenses de sécurité.

L'information selon laquelle des accords d'exclusivité continueraient de lier Delta Airlines à Boeing, en

violation de l'engagement pris par le constructeur américain pour obtenir le feu vert de Bruxelles à sa fusion avec McDonnell-Douglas, a suscité des réprobations de l'UDF et du PS. Le ministre des transports estime que la Commission européenne doit réagir « avec la plus grande vigueur » contre cette violation apparente des engagements, qui constituerait un « dé-fi ».

### « L'INTÉRÊT DU TGV RHIN-RHÔNE »

Dans le domaine ferroviaire, M. Gayssot a souligné l'« effort important » qui a été fait. « Au total, les concours publics au secteur ferroviaire progresseront en 1998 de presque 2,5 milliards », ce qui représente « une augmentation totale de près de 8 % en moyens dégagés ». Il a indiqué que « le TGV Méditerranée, annoncé et commencé par le précédent gouvernement sans qu'aucun financement ait été déga-

gé, sera enfin financé ». Sur une question de Jean-Marie Bockel, maire (PS) de Mulhouse, qui a pris le relais de Jean-Pierre Chevènement à la tête du lobby pro-TGV Rhin-Rhône, M. Gayssot a souligné « l'intérêt manifeste » de ce projet et annoncé le lancement en 1998 « des études préalables à l'enquête publique ».

« Il n'est pas juste que les crédits disponibles soient entièrement consacrés aux lignes à grande vitesse », a-t-il cependant rappelé en indiquant que « des crédits importants » seront réaffectés à la « modernisation et au développement du réseau classique ». Enfin, le ministre a justifié la priorité donnée aux transports collectifs, notamment en province (+10 %), par la nécessité « d'offrir aux usagers une véritable alternative à l'automobile en milieu urbain ».

## Annulation de l'élection de deux députés de droite

François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle) et Jean-Jacques Weber (UDF-FD, Haut-Rhin) devront se représenter dans les trois mois

**MICHEL PÉRICARD**, député RPR des Yvelines, qui présidait la séance publique de l'Assemblée nationale, vendredi 24 octobre, a annoncé l'annulation de l'élection des députés François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle) et Jean-Jacques Weber (UDF-FD, Haut-Rhin) par le Conseil constitutionnel. Ce sont les premières décisions d'annulation prises par cette haute juridiction qui a été saisie de cent soixante-dix demandes après les élections législatives anticipées des 23 mai et 1<sup>er</sup> juin. Le Conseil, qui a commencé leur examen le 14 octobre, a déjà rejeté quinze demandes d'annulation d'élection, dont celle de l'ancien premier ministre Alain Juppé (RPR, Gironde).

Dans la IV<sup>e</sup> circonscription de Meurthe-et-Moselle, M. Guillaume, ancien ministre RPR, l'avait emporté de 12 voix au second tour face au candidat socialiste Michel Closse, maire de Lunéville : 23 935 voix contre 23 923. Le député invalidé, qui a « pris acte » de cette annulation, souligne « le danger d'une telle décision qui pourra à l'avenir faire jurisprudence chaque fois que, dans toute élection, un faible écart séparerait les candidats en présence ».

### FIABILITÉ PAS GARANTIE

Selon lui, le Conseil a décidé d'annuler son élection « au motif de l'incertitude liée au faible écart qui a séparé les candidats ». C'est du reste une raison fréquente d'annulation quand toutes les ga-

ranties de fiabilité du scrutin ne sont pas apportées. M. Guillaume sollicitera à nouveau les suffrages des électeurs.

Dans la VI<sup>e</sup> circonscription du Haut-Rhin, c'est « une pression sur les électeurs » qui est à l'origine de l'annulation de l'élection de M. Weber par le Conseil. Président de l'assemblée départementale, il avait devancé, au second tour, le candidat socialiste, Joseph Spiegel, maire de Kingersheim, de 651 voix : 19 566 suffrages contre 18 915 dans une triangulaire qui mettait également en présence un représentant du Front national.

Entre les deux tours, le président de l'office départemental HLM, Jean-Paul Schmitt, avait adressé une lettre à 824 locataires, leur demandant de voter pour M. Weber dont l'élection, selon lui, devait servir l'action de cet organisme. La liste des locataires et les étiquettes-adresse avaient été fournies par l'office. « Eu égard à leur contenu et à leur caractère personnalisé, ces lettres ont constitué une pression sur les électeurs » à laquelle M. Spiegel n'a pu apporter une « réponse efficace », estime le Conseil constitutionnel dans sa décision. M. Spiegel, qui sera à nouveau candidat, s'est réjoui que « la morale politique [soit] sauvegardée ».

Deux élections législatives partielles seront organisées dans un délai de trois mois.

O. B.

## Le Conseil d'Etat précise la notion d'association culturelle

**SAISI** d'une demande d'avis du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, qui voulait savoir si une association locale des Témoins de Jéhovah peut être exemptée de taxe foncière, le Conseil d'Etat a précisé, vendredi 24 octobre, les trois critères qui permettent de dire qu'une association a un caractère culturel et qu'elle a droit aux exonérations foncières. Deux d'entre eux n'étaient contenus que de façon implicite par la jurisprudence, avait précisé le commissaire du gouvernement, Jacques Arrighi de Casanova, qui a été suivi.

Il faut, premièrement, que l'association se voue bien à un culte, c'est-à-dire qu'elle organise des cérémonies réunissant des croyants qui pratiquent en commun certains rites ; les religions minoritaires ne doivent pas être exclues. Il faut, deuxièmement, que l'association se consacre exclusivement à ce culte, ce qui interdit les activités culturelles, éditoriales ou sociales. Il faut enfin qu'elle ne porte pas atteinte à l'ordre public. Cette condition avait été opposée aux Témoins de Jéhovah de France dans un arrêt de l'assemblée du contentieux du 1<sup>er</sup> février 1985 (*Le Monde* du 5 février 1985).

### DÉPÊCHES

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE** : Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, estime, dans un entretien à *Libération* daté 25 et 26 octobre, que le FLNKS et le RPCR souhaitent « éviter un référendum-couperet ». « Aujourd'hui, il y a, dans chaque camp, une volonté pour qu'un référendum n'ait pas lieu sur une question aussi tranchée que : « Etes-vous favorable à l'indépendance ? », juge M. Queyranne. Il importe donc de trouver une formule consensuelle, un accord partagé. »

■ **ÉCOLOGIE** : les Verts estiment que Valéry Giscard d'Estaing, père du projet Vulcania - auquel Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a donné son feu vert implicite (*Le Monde* du 23 octobre), - « a été aidé (...) par le préfet, qui a accordé le permis de construire avant consultation du ministère ». « VGE n'a pas encore son mausolée », juge le parti écologiste, jeudi 23 octobre, dans un communiqué indiquant que les études complémentaires commandées par le ministre « placent Vulcania sous haute surveillance ».

■ **EURO** : Jacques Chirac a assuré les pays de la zone franc, vendredi 24 octobre, que « l'euro ne comporte pour eux que des avantages et aucun inconvénient », à l'occasion d'une réception à l'Élysée des gouverneurs des banques centrales des pays francophones, parmi lesquels les gouverneurs des banques centrales de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Le président de la République a insisté sur la nécessité d'une « coopération sans faille » des autorités monétaires « pour assurer la stabilité du système financier mondial ».

■ **HOMMAGE** : une plaque au nom de Michel Debré sera dévoilée à l'Assemblée nationale le 26 novembre, à la place qu'occupait Michel Debré dans l'hémicycle. L'ancien premier ministre, décédé le 2 août 1996, plusieurs fois ministre du général de Gaulle, fut longtemps député gaulliste de la Réunion. Cette décision, prise en décembre 1996, sous la précédente législature, a été confirmée jeudi 23 octobre par le bureau de l'Assemblée.

■ **PARTI COMMUNISTE** : Robert Hue participera au troisième forum franco-africain de Ouagadougou (Burkina-Faso), les 25 et 26 octobre. Le secrétaire national du PCF poursuit une tournée internationale entamée au siège des Nations unies, à New-York.

■ **RÉGIONALES** : Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, s'est déclaré « amusé », vendredi 24 octobre, sur Radio France Belfort-Montbéliard, par l'éventualité d'une candidature de l'ex-PDG de PSA, Jacques Calvet, aux élections régionales en Franche-Comté. « Je me demande si la personnalité la plus adaptée pour représenter la Franche-Comté est le chef d'une entreprise qui a supprimé 23 000 emplois dans le Pays de Montbéliard », s'est interrogé le ministre. « Cela prouve, a ajouté M. Moscovici, dans quelle crise profonde se trouve la droite (...), incapable de trouver en son sein la personnalité capable de l'amener au succès. »

## Les chambres régionales des comptes suggèrent de développer leur mission de « conseil » aux élus

Le Syndicat des juridictions financières dénonce l'insuffisance des effectifs

Les juristes des 25 chambres régionales des comptes réunies en congrès à Limoges les jeudi 23 et vendredi 24 octobre, ont décidé de créer le

Syndicat des juridictions financières (SJF). Ils se sont plaints de la faiblesse des moyens dont ils disposent, d'autant que le champ de leurs

compétences ne cesse de s'élargir : les élus locaux les consultent souvent pour éviter de nouvelles « affaires ».

### LIMOGES

de notre correspondant

L'Association professionnelle des magistrats des chambres régionales des comptes (Apmrc) change de nom et devient le Syndicat des juridictions financières (SJF). Ainsi en ont décidé les juristes des 25 chambres régionales des comptes (22 métropolitaines auxquelles s'ajoutent celles de La Réunion, des DOM atlantiques et des TOM pacifiques) réunis en congrès à Limoges les jeudi 23 et vendredi 24 octobre.

Il ne s'agit pas d'une simplification de sigle, a souligné le président de l'ex-association - reconduit dans cette fonction par le nouveau syndicat -, Pierre Rocca, de la chambre régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), mais d'une « volonté d'être reconnus pour ce que nous sommes », un corps de magistrats professionnels spécialisés cohérents et résolus à se faire entendre dans leur domaine, celui de la gestion financière des collectivités territoriales et publiques.

Depuis plusieurs années, l'actualité, par le biais des multiples « affaires » qui ont impliqué des élus locaux, illustre à la fois l'importance croissante de ces questions et les difficultés qu'elles suscitent.

Emanation de la Cour des comptes, les chambres régionales, issues des lois Defferre sur la décentralisation, sont les instances de contrôle a posteriori des décisions des collectivités locales, libérées de la tutelle préfectorale et devenues, en 1982, maîtresses de leurs initiatives financières.

### UN CHIFFRE JAMAIS ATTEINT

Au départ, était prévu un corps de 340 magistrats. Ce chiffre ne fut jamais atteint. Ils ne sont encore aujourd'hui que 312, pour quelque 36 000 communes, 100 départements, 30 DOM-TOM, plus les intercommunalités, les offices HLM, les sociétés d'économie mixte, etc... La chambre d'Ile-de-France compte cinquante magistrats, celle du Limousin quatre, les régions les plus peuplées (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-

Alpes, PACA) vingt-cinq. La moyenne nationale est de quinze.

Selon les magistrats, la plupart des régions sont en sous-effectif, d'autant que le ratio des collaborateurs prévu (greffiers, documentalistes, secrétaires : trois pour un magistrat) n'est pas non plus atteint. En 1997, il a même été amputé par treize suppressions d'emplois administratifs. L'association, souligne son vice-président, Jean-Michel Champomier (Rhône-Alpes), « redoute l'asphyxie par excès de missions ». Autre raison pour se transformer en syndicat, mieux apte à se faire entendre de la puissance publique.

D'autant que, depuis leur création, ces chambres régionales n'ont cessé de voir s'élargir leurs compétences : examen de dossiers sur demande des préfets (1991), procédure d'audition des élus (1993), contrôle des groupes privés délégataires d'un service public pour l'eau, la voirie ou l'assainissement (1995).

Enfin, les chambres régionales des comptes sont de plus en plus

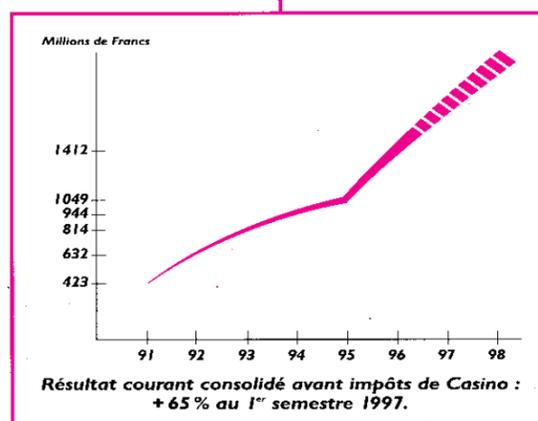
sollicitées par les élus eux-mêmes : « la médiation des affaires », explique Pierre Rocca, a entraîné un sentiment d'insécurité juridique, surtout chez les maires de petites et moyennes communes qui n'ont pas les moyens matériels de bien mesurer les conséquences de leurs initiatives, qui craignent de se retrouver dans l'illégalité et qui attendent de nous un rôle de conseil et de prévention des aléas. Une attente à laquelle nous n'avons pas la possibilité matérielle de répondre, et qui d'ailleurs poserait vite des problèmes déontologiques en nous faisant à la fois juges et parties. »

Il y a là une lacune, estime le SJF, dans le processus de décentralisation. Ce rôle de conseil pourrait être joué, estime-t-il, par un pôle de compétence, une sorte de guichet unique qui serait un lieu de contact pour les élus, à la fois avec les administrations déconcentrées de l'Etat, les organismes économiques et l'institution judiciaire.

Georges Chatain

ACTIONNAIRES DE  
**Casino**

## Regardez. Ça commence juste à monter.



Ces chiffres donnent tant d'intérêt à Casino que certains voudraient l'acheter pour pouvoir faire briller les leurs. Ils sont le résultat d'un travail en profondeur.

Depuis plusieurs années, l'effort des équipes de Casino a porté notamment sur le développement d'un concept innovant d'hypermarchés. Avec l'enseigne Géant, le groupe Casino a aujourd'hui le réseau le plus moderne de France.

Pendant ces années, le groupe Casino a investi dans les hommes, dans les méthodes, dans une organisation logistique et informatique de pointe. Ce qui a permis d'augmenter la productivité et donc la rentabilité, en moyenne de plus de 25 % par an.

Pendant ces années, le groupe Casino a investi 14 milliards de francs en France et à l'étranger.

Pendant ces années, ses équipes ont travaillé avec rigueur. Aujourd'hui, alors que ce travail commence tout juste à porter ses fruits, les résultats de Casino attirent l'attention de tous. Pourtant ils ne font que marquer le début d'une progression plus impressionnante encore.

Voilà pourquoi nous vous invitons à opter pour l'offre Rallye, la seule qui vous associe à la croissance des résultats de Casino.

## Rallyez-vous à une offre de croissance.

Rallye est l'actionnaire de référence de Casino

N° Vert 0800 42 0800

Pour toute information, appelez notre n° vert. Une notice d'information portant le visa COB 97.541 du 1<sup>er</sup> octobre 1997 est à votre disposition sur simple demande chez les intermédiaires financiers.

**JUSTICE** André Rougeot et Jean-Michel Verne, les deux journalistes auteurs de *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* (Editions Flammarion), n'ont pu fournir,

vendredi 24 octobre, devant le tribunal civil présidé par Jean-Marie Coulon, la moindre preuve venant étayer les « révélations » contenues dans leur livre. ● **ANDRÉ ROUGEOT** a

maintenu que son informateur est un « général », mais a refusé d'en dévoiler l'identité. Le journaliste du *Canard enchaîné* a affirmé qu'il ne visait pas M. Léotard derrière le pseudonyme

de l'« *Encornet* ». ● **M<sup>e</sup> PATRICK DEVEDJIAN**, avocat du président de l'UDF, s'en est pris violemment aux deux auteurs : « *Vous voulez vraiment terminer avec un régime fas-*

*ciste ? Alors continuez ! Vous allez y arriver.* » Au cours du journal de 20 heures, France 2 a diffusé l'interview d'un homme qui pourrait être l'informateur d'André Rougeot.

## Les auteurs de « L'Affaire Yann Piat » n'ont produit aucune preuve

Devant le tribunal civil de Paris, André Rougeot et Jean-Michel Verne n'ont apporté aucun élément permettant d'étayer les « révélations » contenues dans leur livre. « Je suis atterré », a laissé tomber le substitut Pierre Dillange

**LE SUBSTITUT**, Pierre Dillange, est « atterré ». Les mots conviendraient à une grande partie du public de journalistes et de curieux qui remplissaient la salle du tribunal civil de Paris, vendredi 24 octobre. Certes, après l'audience décevante du 10 octobre, personne n'était vraiment convaincu qu'André Rougeot et Jean-Michel Verne apporteraient la preuve suprême des graves accusations contenues dans leur ouvrage *L'Affaire Yann Piat*, édité par Flammarion. Mais chacun espérait que, faute d'étayer formellement l'affirmation selon laquelle François Léotard, reconnaissable sous le pseudonyme de « l'Encornet », aurait commandité l'assassinat de la députée du Var, l'audience apporterait une amorce d'explication, même si elle devait se faire par le biais peu glorieux de la manipulation.

Le 10 octobre, le tribunal présidé par Jean-Marie Coulon avait innové. Profitant d'une évolution de la jurisprudence, les magistrats

s'étaient refusés à ordonner immédiatement l'occultation d'une vingtaine de pages du livre, comme le demandait M<sup>e</sup> Patrick Devedjian, conseil de François Léotard. Tout en constatant la gravité extrême de la diffamation, les magistrats avaient donné aux auteurs une chance ultime d'apporter la preuve de leurs affirmations ou de faire valoir leur bonne foi en leur accordant un délai. « *Cette opportunité, ils ne l'ont pas saisie* », gronde M. Dillange, qui ne trouve pas assez de mots pour s'insurger contre « *l'image lamentable qui est donnée du journalisme d'investigation* ».

A l'ouverture de l'audience, l'huissier appelle neuf témoins : Jean Girerd, l'expert en informatique qui a analysé le disque dur des frères Saincené, dont le suicide est contesté par les auteurs de l'ouvrage (*Le Monde* du 25 octobre) ; Jean-Pierre Murciano, magistrat au tribunal de Grasse ; Albert Lévy, substitut à Toulon ; André Ride, procureur général

près la cour d'appel de Limoges ; Yves Bertrand, directeur des renseignements généraux ; René Benedetto, maire de La Londe-les-Maures ; Bernard Nicolas, journaliste à TF 1 ; et Maurice Arreckx, ancien maire de Toulon. Aucun d'eux n'est présent, chacun ayant adressé un courrier au tribunal pour s'excuser et certains pour s'étonner d'être cités dans une telle affaire. Seul René Espanol, adversaire obstiné de François Léotard, se présente à la barre. Mais il n'a rien à dire. Alors on allume un téléviseur pour diffuser un extrait du journal télévisé de France 2 du 13 octobre, où Maurice Arreckx donne son avis sur la mort de Yann Piat en disant : « *On l'a assassinée parce qu'elle faisait peser des menaces très graves, incontestablement sur des personnalités importantes.* »

Avec quelques autres attestations écrites, c'est tout ce que les auteurs de l'ouvrage et les éditions Flammarion ont rassemblé en dix jours. Le reste, ce ne sont que des

plaidoiries. Celles des auteurs, d'abord, qui ne souhaitent que parler de leur livre. André Rougeot récite des pans entiers de l'ouvrage en traduisant ses « *impressions* ».

**« AUCUN MOYEN POUR VÉRIFIER »** Mais quand il évoque les conversations qu'il a eues avec l'expert en informatique et le mystérieux « *général* » – source principale citée par le livre –, c'est pour dire : « *Les noms qu'ils m'ont donnés, je n'ai aucun moyen pour les vérifier, je me suis contenté de pseudonymes. La presse a dit des noms, c'est leurs déductions, pas les miennes.* »

« *Etes-vous sûr que le "général" existe bien ?*, demande M<sup>e</sup> Devedjian.

– *Oui, mais ce serait le dénoncer que le décrire précisément. J'ai donc "désourcé" un peu le personnage.*

– *Est-il vraiment général ?*

– *C'est un général.*

– *Pourquoi ne pas avoir contacté François Léotard avant de publier l'ouvrage ?*

– *Je ne vise personne. Je ne vis pas pourquoi je l'aurais appelé. Je l'avais contacté par le passé pour des dossiers immobiliers et celui du mur (...).*

– *Avec tous les qualificatifs que vous fournissez, ne pensez-vous pas que François Léotard pouvait se reconnaître ?*

– *Si l'on rapproche, chapitre après chapitre, tous les qualificatifs du commanditaire, alors tous les blancs à lunettes sont coupables.*

Plus tard, André Rougeot racontera sa rencontre, dans le bureau du juge Murciano, avec l'expert qui avait étudié l'ordinateur des frères Saincené, le professeur Girerd : « *L'expert m'a dissuadé de parler de tout ça. Il m'a dit : "Vous vous en prenez à deux ministres de la République. Ils vont vous tuer, ils ont déjà tué Piat et Saincené."* »

Le ton de Jean-Michel Verne est différent. Il évoque son travail sur le terrain en précisant : « *J'ai refusé de rencontrer le "général". Moi, ma base de travail, c'est les articles du Canard.* » Puis il ajoute, ulcéré : « *Au travers de notre affaire, on fait le procès du Canard enchaîné.* » Est-il pris d'un doute quand il déclare enfin : « *Je n'ai pas la prétention de détenir la vérité. Je suis journaliste. C'est à la justice de prendre*

plaident essentiellement sur cette « *apparence* » dans une démonstration qui semble plutôt destinée à faire apparaître des ectoplasmes de preuves. Subsidièrement, M<sup>e</sup> Dupeux propose l'insertion dans l'ouvrage d'un texte précisant que M. Léotard « *conteste vigoureusement* » la véracité des faits présentés par les auteurs.

Mais M<sup>e</sup> Devedjian ne se contente pas de preuves fantoma-

### France 2 sur la piste du « général »

France 2 a peut-être dévoilé le nom et le visage du fameux « *général* », présenté comme leur informateur par André Rougeot et Jean-Michel Verne dans *L'Affaire Yann Piat*. Lors du journal de 20 heures, vendredi 24 octobre, la chaîne publique a diffusé une interview d'un dénommé Jacques Jojon qui, tout en niant être la « *source* » des deux journalistes, a toutefois reconnu « *avoir eu de longues conversations avec André Rougeot* », que ce dernier aurait à son insu enregistrées. Selon M. Jojon, André Rougeot lui « *semblait parti dans des délire certains* ».

Pour France 2, Jacques Jojon et le « *général* » ne feraient qu'un. Interrogé par Marcel Trillat, l'homme, qui s'est présenté comme un agent des services secrets français, correspondrait au portrait brossé dans le livre et ses dires reprendraient ceux tenus par le « *général* ». Selon Marcel Trillat, M. Jojon nie appartenir à l'armée.

le relais de notre travail » ? Pour la défense, la tâche est difficile. Le fond ne sera qu'effleuré par M<sup>e</sup> Christophe Bigot et M<sup>e</sup> Jean-Yves Dupeux pour l'éditeur et M<sup>e</sup> Antoine Comte pour les auteurs. Les trois avocats argumentent surtout sur le droit. Un droit qui, selon la décision prise par le tribunal, ne leur impose pas d'apporter la preuve des accusations portées dans l'ouvrage mais seulement de présenter « *l'apparence* » de la preuve. C'est la « *portée apparente* » des éléments fournis qui pourrait conduire le tribunal des référés à se déclarer incompétent. Car la preuve en elle-même ne peut être apportée que devant les juges du fond, c'est-à-dire devant le tribunal correctionnel. Aussi, les avocats

tiques. « *On vous apporte un rideau de fumée, s'insurge l'avocat. Au-delà de la personnalité de François Léotard, c'est la fonction même de l'Etat qui est en accusation. Si des officiers, en obéissant à leurs ministres, peuvent tuer des parlementaires, on n'est plus en France, on n'est plus en démocratie, c'est gravissime.* » Et il ajoute, se tournant vers les auteurs : « *Vous voulez vraiment terminer avec un régime fasciste ? Alors continuez ! Vous allez y arriver.* » Autre avocat de M. Léotard, M<sup>e</sup> Jean Veil demande enfin la saisie des gains de la vente du livre, en prévision des poursuites sur le fond qu'engagera son client.

Jugement le 28 octobre.

Maurice Peyrot

### COMMENTAIRE

#### L'AFFAIRE VAR

Une affaire d'Etat se profile-t-elle derrière l'assassinat, le 25 février 1994, du député du Var, Yann Piat ? Une manipulation orchestrée par un mystérieux « *réseau* » de personnes gravitant autour de la Direction du renseignement militaire (DRM) est-elle à l'origine de la publication du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* ?

L'incapacité des deux auteurs du livre, André Rougeot et Jean-Michel Verne, et de leur éditeur Flammarion, à fournir la moindre preuve destinée à étayer leurs

« *révélations* » conduit à envisager une autre hypothèse, celle de deux journalistes en définitive bernés par un informateur mi-mythomane, mi-manipulateur.

Politiquement moins explosif, ce scénario, s'il était exact, n'en poserait pas moins de graves problèmes, tenant en particulier au respect des règles essentielles de la déontologie éditoriale. De fait, refusant que cette affaire ne soit utilisée pour jeter le discrédit sur la profession de journaliste, et tout particulièrement sur le journalisme d'investigation, l'avocat de François Léotard, M<sup>e</sup> Patrick Devedjian, a fort heureusement rappelé, au cours de l'audience, le rôle fondamental de la presse, contre-pouvoir sans

lequel le risque serait grand que « *l'Etat étouffe les affaires* ».

De ce point de vue, le Var est un département où les affaires, justement, ont trop longtemps été étouffées. Cette triste mésaventure aura eu au moins le mérite de rappeler la dérive ancienne d'un territoire où grand banditisme et politique locale ont trop longtemps dangereusement voisiné. A quelques mois des élections régionales, la restauration dans ce département des « *principes républicains* », appelée de ses vœux par le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, s'impose en effet plus que jamais.

Franck Nouchi

## Suppression de la subvention d'Aides Provence

### TOULON

de notre correspondant

« *Attentatoires à la dignité humaine* », ainsi Hubert Falco, président (Forcé démocrate) du conseil général du Var, juge-t-il certaines illustrations ou formules contenues dans une plaquette diffusée auprès d'adolescents par Aides Provence, moyennant quoi, sans autre forme de procès, il a supprimé la subvention annuelle de 130 000 francs que l'assemblée départementale accordait à cette association de lutte contre le sida, préférant les redistribuer à d'autres structures œuvrant dans le domaine. « *Je ne cautionnerai jamais*

de telles dérives », précise cet élu. Les responsables d'Aides Provence étaient prêts à s'en expliquer en regrettant l'incident du 20 mars ayant mis le feu aux poudres. Ce jour-là, dans le cadre de la TransVar de l'espoir, une manifestation sportive de masse destinée à faire circuler l'information sur le sida, un groupe de collégiens se rue sur un stand et s'en retourne avec des plaquettes intitulées « *Pendant le sida, l'amour continue* », généralement destinées à des lycéens plus âgés. Illustrée de dessins très explicites, tant en ce qui concerne les risques de contagion que les différents modes sexuels plus ou moins courants, et

financée depuis 1994 par la direction générale de la santé, cette plaquette a été diffusée à ce jour à plus de 300 000 exemplaires sans le moindre problème... jusqu'à la réaction outragée de M. Falco, choqué par sa « *crudité* ».

« *En fait, nous employons le langage de ceux et celles à qui nous nous adressons et nous préférons que les choses soient claires sans volonté de choquer* », explique Jean-Marc Guibout-Ribaudo, un des responsables d'Aides Provence, s'étonnant que « *M. Falco se soit cabré de la sorte, alors que, en 1996, il avait tenu à ce que cette TransVar de l'espoir arrive devant le bâtiment du conseil général et nous y avait accueillis. A l'époque, il s'était servi de nous comme contrepoison contre le Front national, qui venait de prendre la mairie. Nous en étions conscients mais ça ne nous gênait pas. Concernant l'incident de mars, nous nous étions excusés (...)* et nous pensions que cette affaire était enterrée. Il n'en est rien... » Et Aides Provence s'inquiète d'autant plus que le Var est un département fortement touché par le VIH et où le taux de séropositivité hétérosexuel (45,3 %) est le plus fort de la région PACA.

En amateur de rugby qu'il est, M. Falco aura préféré botter en touche. La balle a été reprise par le maire FN de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, qui a tenu à « *approuver le conseil général d'avoir compris qu'il ne faut pas subventionner les associations à tort et à travers même sous couvert de lutte contre le sida* ». Dès 1995, la municipalité avait supprimé la subvention de 18 000 francs allouée précédemment à Aides Provence, considérant comme aujourd'hui que « *l'argent des contribuables ne doit pas servir à financer le prosélytisme homosexuel et l'esprit de position politicienne de cette association* ».

José Lenzi

## Les assurances de M. Allègre sur les emplois-jeunes

### MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

Dans l'amphithéâtre du collège Jacques-Prévert, au cœur des quartiers nord de Marseille, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a expliqué, vendredi 24 octobre, qu'il ne voulait pas se retrouver, un jour, face à des manifestations d'emplois-jeunes en mal de reconnaissance. « *Votre avenir, ce n'est pas de revendiquer dans cinq ans avec des pancartes pour demander votre titularisation* », a insisté le ministre devant les cent trente premiers aides-éducateurs recrutés dans l'académie d'Aix-Marseille. Il est vrai que, si le dossier des emplois-jeunes s'est rapidement concrétisé au sein de l'éducation nationale – des centaines de contrats sont désormais conclus dans différentes académies (*Le Monde* du 14 octobre) –, les nouveaux aides-éducateurs s'interrogent sur le volet formation promis par le gouvernement.

« *C'est un engagement formel : vous aurez droit à une formation continue pendant votre temps de travail à partir du mois de janvier pour préparer des métiers variés dans lesquels vous pourrez vieillir tranquillement* », leur a assuré M. Allègre.

### BEAUCOUP D'ESPOIR

Si le ministre met beaucoup d'espoir dans les emplois-jeunes pour, péle-mêle, « *aider les enseignants à faire évoluer le système éducatif* », « *combattre la violence dans les collèges* », « *apporter une autre manière de dialoguer avec les élèves* », « *développer la citoyenneté* », les aides-éducateurs ont, eux, fait part de leurs appréhensions. « *Sera-t-il possible d'avoir une ligne de conduite pour ne pas empiéter sur le travail des équipes éducatives et éviter les conflits ?* », a demandé Virginie,

qui vient d'être embauchée dans une école marseillaise.

« *Vous n'êtes pas à l'armée* », lui a répondu le ministre. « *Je ne vous donnerai pas de textes car la vie n'est pas faite de règlements et de circulaires* », a-t-il ajouté.

Pour mener à bien ce dossier des emplois-jeunes, M. Allègre compte avant tout sur « *l'initiative et l'apprentissage du terrain pour inventer l'avenir* ». Les aides-éducateurs devront « *rechercher l'excellence dans la diversité de leurs talents* » et les enseignants devront « *être capables d'inventer un tutorat* » pour ces jeunes.

« *Vous allez faire du bon travail. Vous n'avez pas besoin de cours au tableau noir sur la pédagogie. Je fais confiance aux professeurs pour faire cette formation sur le tas* », a lancé le ministre. « *Notre pays croit trop à la théorie et pas assez à l'expérience. Je veux changer cet état d'esprit dans l'éducation nationale* », a-t-il martelé.

« *Mais pourquoi créer des emplois de cinq ans et pas des métiers pour la vie ?* », s'est interrogé Nicolas. Tout simplement, selon le ministre, à cause du mot « *jeune* ». « *Ces emplois seront mieux remplis si c'est un flux continu de personnes proches de l'âge des élèves qui occupent* », a justifié M. Allègre. Quant à Emmanuel qui a proposé un système de progression salariale au cours des cinq années du contrat, le ministre a coupé court à toute possibilité d'évolution salariale. « *Je fais vous faire une confiance, je ne suis pas partisan d'un système de reconnaissance à l'ancienneté* », a-t-il confié devant un amphithéâtre bondé. Conscient des aléas de la politique, Thierry a demandé si le budget nécessaire aux emplois-jeunes devrait être renégocié chaque année. « *Ne vous occupez pas de mes soucis, vous en avez déjà assez comme cela* », a

répondu en souriant M. Allègre.

Plus sérieusement, le ministre a fustigé, sans les nommer, ceux qui polémiquent aujourd'hui sur le financement de l'opération assurée à 100 % par l'Etat, dont 20 % sur le budget de l'éducation nationale.

### « LE MOT SOLIDARITÉ »

« *Pour trouver ces 20 %, il est vrai que je dois faire des sacrifices. Ceux qui ne comprennent pas cela ne comprennent pas le mot solidarité. Toute la nation – et il n'y aura pas d'exception – doit faire des sacrifices pour que les jeunes aient un emploi* », a insisté M. Allègre.

La semaine dernière, le Syndicat national des enseignants du secondaire (SNES) s'inquiétait, dans un communiqué (*Le Monde* du 18 octobre) que le financement de ces emplois se fassent au détriment du temps d'enseignement devant les élèves. « *Je souhaite petit à petit faire disparaître les heures supplémentaires et complémentaires pour créer des emplois* », a expliqué le ministre.

Enfin, il a promis de faire évoluer les contrats de droit privé des emplois-jeunes vers les trente-cinq heures de travail hebdomadaires.

Pour marquer le lancement de cette opération, Claude Allègre a signé les contrats des neuf emplois-jeunes qui prendront leur fonction au lendemain des vacances de la Toussaint au collège Jacques Prévert, classé en Zone d'éducation prioritaire (ZEP). Il s'agit de deux répétiteurs en français et mathématiques, une « *informatrice* », une assistante vie scolaire, un accompagnateur football, un spécialiste en prévention santé et deux assistants chargés de développer la relation avec les entreprises.

Sandrine Blanchard

**AU CARNET DU « MONDE »****Naissances**

**François-Régis et Wania CHAUMARTIN**

ont la très grande joie d'annoncer l'avènement de

**Cerise,**

au foyer de **François-Régis et Chrystelle.**

**Eugène et Pierrette ABRAY** ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

**Clarisse**

dans le foyer de leurs enfants,

**Pascale et Franck ABRAY,** le 23 octobre 1997.

1, rue de Pontoise, 75005 Paris.  
7, boulevard Anatole-France, 92000 Boulogne.

**Corinne RIGAUDY-GUITEL**

et **Jean-Baptiste RIGAUDY,** ont la joie d'annoncer la naissance de

**Faustine,**

le 21 octobre 1997, à Bordeaux.

58, rue du Hâ,  
33000 Bordeaux.

**Sandra JOXE et Christian LABRANDE, Héroïse et Mélisande,** partagent les 3 kilos de bonheur de

**Flore,**

née le 17 octobre 1997, à Paris.

**Paul NAEGEL**

remercie

**Cindy**

et son fils **François** pour avoir donné la vie à

**Xavier,**

né le 23 octobre 1997, à Bruxelles.

**Mariages**

– Vous connaissez la nouvelle ?

**Papa épouse maman.**

**Camille, Benjamin, Mathilde.**

Orgeval, le 25 octobre 1997.

**Noces d'or**

– Vouziers, 27 octobre 1947.

**Huguette et Roger MARX.**

Avec les affectueuses pensées de toute la famille.

**Décès**

– Le docteur Michèle Boucker, son épouse,  
Ses enfants,  
Sa petite-fille,  
Et toute la famille,  
ont la tristesse de faire part du décès du

**docteur Charles BOUCKER,** chirurgien orthopédiste, AIHP,

ancien chef de clinique assistant des hôpitaux,

survenu le 16 octobre 1997, à Paris.

L'inhumation a eu lieu à Saint-Dié-des-Vosges (Vosges).

69, boulevard Soult,  
75012 Paris.

– La Fondation de la Résistance, Le président,  
Les membres du conseil d'administration et du bureau,  
L'Association Mémoire et espoirs de la Résistance,

ont la douleur de faire part du décès du

**préfet Jean BRENAS,** ancien président des Houillères du Bassin de Lorraine, secrétaire général élu de la Fondation, commandeur de la Légion d'honneur, médaillé de la Résistance, croix de guerre avec palmes.

Une cérémonie en son honneur aura lieu prochainement à Paris.

– Nous avons le regret de faire part du décès de notre ancienne collègue

**M<sup>me</sup> Marguerite LAUTOUT-MAGAT,**

survenu le 20 octobre 1997.

Nous souhaitons aussi rappeler le souvenir du

**professeur Michel MAGAT,**

son mari, disparu il y a presque vingt ans.

Ses anciens élèves et collaborateurs du laboratoire de physico-chimie des rayonnements qu'il a créé et dirigé jusqu'à sa mort, lui rendent un affectueux hommage.

**Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30**

– Sa famille,  
Ses amis,  
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à Paris, le 22 octobre 1997, de

**M. Roland MARTIN,** administrateur civil.

Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14<sup>e</sup>, le mardi 28 octobre, à 11 heures.

*Vers les eaux du repos Il me mène pour y refaire mon âme.*

– Bernadette et Yves Blanc et leurs enfants,  
Gilles Schnégans et Catherine Droszewski et leur fille,  
Les familles Dumont, Jénot, Lesteven et Capron,  
ont la tristesse de faire part du décès de leur très cher

**Jean-Marie SCHNÉGANS.**

Les obsèques ont eu lieu le 17 octobre 1997, à Corneilles (Eure).

3246 Lacombe,  
Montréal PQ H3T1L7 (Canada).  
49, rue Bargue,  
75015 Paris.

– Arlette Taïeb,  
Daisy Taïeb,  
Pierre et Dina Taïeb,  
Monique Taïeb,  
Et toute sa famille,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Raymond TAÏEB,** créateur du Sarmien,

survenu le 23 octobre 1997.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Pantin, le lundi 27 octobre, à 11 heures.

**Gisèle THOMAS,** âgée de quarante-huit ans, chargée de mission au GAN,

est décédée le jeudi 23 octobre 1997, d'un cancer.

Elle aura lutté durant plusieurs années, sans jamais perdre espoir, avec l'aide de son compagnon, de sa famille et de ses amis.

Mais la maladie ne l'a pas épargnée. Gisèle était une personne de grande valeur, chaleureuse, généreuse, vivant tout avec une grande intensité.

Ses amis se joignent à son compagnon et à ses proches en leur souhaitant beaucoup de courage dans cette difficile épreuve.

Ses obsèques auront lieu le lundi 27 octobre, à 14 h 30, en l'église de Marçq (Yvelines).

**Remerciements**

– Toute la famille de

**M<sup>me</sup> Marguerite MAGAT**

remercie les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs et leurs messages, se sont associées à son deuil et les prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

La Tour de Mémillion,  
28800 Saint-Maur-sur-le-Loir.

**Anniversaires de décès**

– Il y a un an, le 26 octobre 1996,

**Anais,** quatre ans,

était tragiquement arrachée à la vie, seule, abandonnée par celles et ceux chargés de veiller sur elle ou de la secourir.

Ni oublié, ni pardonné.

– Le 27 octobre 1995, elle s'envola vers Dieu à l'âge de treize ans,

**Zéna Zahi BOUSTANI.**

*Paix de Celui qui l'a élue à ceux qu'elle a émus.*

– Il y a quatre ans, le 27 octobre 1993,

**Léo HAMON,**

nous quittait.

A tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, nous demandons d'avoir une pensée pour lui.

Sa famille.

– Le 25 octobre 1996,

**Thomas LOWIT,**

quittait ce monde.

Sa famille et ses amis se souviennent de l'être d'exception qu'il fut.

– Il y a déjà dix ans, le 26 octobre 1987,

**Luba**

s'est éloignée. Elle ne cesse pourtant d'être présente pour

Robert, Suzanne et Daniel,  
Cathy, Hervé, Jean-Marc, Nathalie,  
Et tous ses proches,

qui l'ont connue et aimée, sans oublier

Jérémie, Benjamin, David, Mickaël et Salomé,

qui la connaissent très bien.

**Manifestations du souvenir**

– La réunion annuelle à la mémoire de nos chefs et des camarades décédés dans l'année aura lieu au siège des

**Eclairuses et éclaireurs israélites de France,**

27, avenue de Ségur, Paris-7<sup>e</sup>, le jeudi 30 octobre 1997, à 19 heures.

– **Le Consistoire de France** lance un appel à l'occasion de la journée

**Hommage aux Justes de France,**

qui sera célébrée à **Thonon-les-Bains**, le 2 novembre, pour que tous ceux qui ont connaissance du sauvetage de juifs ou non-juifs menacés d'arrestation suivie de déportation (entre 1940 et 1945) fassent connaître d'urgence leurs noms (ou ceux de leurs descendants). Ainsi, par leur présence ou leur mémoire, ils seront associés à l'hommage qui leur sera rendu à Thonon-les-Bains.

S'adresser au Consistoire de France, 19, rue Saint-Georges, 75009 Paris. Tél. : 01-49-70-88-00. Fax : 01-42-81-03-66.

**Conférences**

– Lundi 27 octobre 1997, à 19 h 30, le professeur Yves RAOUL et le docteur Jacqueline BOUSQUET donneront une conférence dans le cadre du Cercle 21 : « Enjeux des évolutions de l'alimentation pour la santé de l'homme », Paris-5<sup>e</sup>. Informations : 01-47-04-23-19.

**Soutenances de thèse**

– **Jean-Luc Richard** a soutenu sa thèse de doctorat en démographie économique (section économie), le 22 octobre 1997, à l'IEP de Paris. « **Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France. Etude à caractère longitudinal.** » Mention très honorable avec félicitations, à la majorité. Président du jury : professeur Tapinos.

**DISPARITION**

■ **MANUSH MUFTIU**, ancien haut responsable du régime communiste albanais, est mort mercredi 22 octobre à Tirana, à l'âge de soixante-dix-huit ans, des suites d'une attaque cérébrale. Membre du bureau politique du Parti du travail albanais (communiste) de 1954 à 1990, Manush Muftiu fut successivement ministre de l'enseignement, ministre de la santé, vice-premier ministre et président de la commission pour la déportation de citoyens, commission qui décidait de la déportation des personnes considérées comme une menace pour le pouvoir communiste. Incarcéré en 1991, après la chute du régime communiste, il était resté en prison jusqu'en 1994. L'année suivante il fut inculpé de génocide et de crimes contre l'humanité, mais acquitté, la Cour de cassation estimant qu'il ne pouvait être poursuivi pour des délits que le code pénal ne prévoyait pas à l'époque où il exerçait le pouvoir.

**NOMINATION****ENVIRONNEMENT**

**Christine Lazerges**, députée (PS) de l'Hérault, a été élue, jeudi 23 octobre, présidente du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Cette élue du littoral méditerranéen sera la première femme à la tête de cet organisme. Elle succède à Ambroise Guellec (UDF-FD), ancien secrétaire d'Etat à la mer, maire de Pouldreuzic (Finistère) et vice-président du conseil régional de Bretagne, qui a exercé ce mandat de juin 1993 à mai 1997. Robert Poujade, ancien ministre de l'environnement, Guy Lengagne et Louis Le Pensec, tous deux anciens ministres de la mer, et Olivier Guichard, ancien ministre de l'aménagement du territoire, ont aussi exercé cette fonction. Le Conservatoire du

**JOURNAL OFFICIEL**

Au *Journal officiel* du jeudi 23 octobre sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre la France et l'Autriche sur les relations cinématographiques, signé à Paris le 10 avril 1995.

● **Heure légale** : un arrêté relatif à l'heure légale française. Dans les départements métropolitains, les prochains changements d'heure sont fixés au dernier dimanche de mars et au dernier dimanche d'octobre pour les années 1998, 1999, 2000 et 2001.

Au *Journal officiel* du vendredi 24 octobre sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord d'amitié et de coopération entre la France et la Mongolie, signé à Paris le 18 avril 1996.

● **Logement** : une circulaire relative aux expulsions, signée par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

littoral acquiert les espaces naturels de bord de mer les plus fragiles et les plus menacés, notamment par l'urbanisation. Ravie de cette « *confiance peut-être imprudente... et audacieuse (...)* » que le conseil d'administration lui a témoignée en l'élevant à l'unanimité, Christine Lazerges a toutefois précisé, dans son discours, qu'elle veillerait « *non seulement à la stabilité du budget, mais encore si cela est possible, à son augmentation régulière* ». Les crédits de l'Etat s'élèveront à près de 130 millions de francs pour 1998.

[Née le 21 novembre 1943 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), agrégée de droit privé et de sciences criminelles, Christine Lazerges est professeur à la faculté de droit de Montpellier et membre du Conseil national des universités depuis 1992. Elle a aussi été adjointe au maire de Montpellier, Georges Frêche (PS), jusqu'à son élection à l'Assemblée nationale en juin.]

# BIENVENUE

**570 000 ABONNES**

**SOUHAITENT**

**LA BIENVENUE**

**A ARTE ET LA CINQUIEME**

**EN QUALITE NUMERIQUE**

**DEUX CHAINES**

**DE REFERENCE**

**DU SERVICE PUBLIC**

**CANALSATELLITE**  
**LE MEILLEUR DU NUMERIQUE**

**CARNET DU MONDE**

Téléphones :

**01-42-17-39-80**

**01-42-17-38-42**

**01-42-17-29-96**

Fax : **01-42-17-21-36**

# Michel Piccoli, magnifique, non ?

**Imprévisible, insaisissable avec ses étonnements d'enfant et sa sagesse de patriarche, cet acteur devenu vedette sur le tard vient de réaliser son premier long métrage, « Alors voilà, ». Un film « pauvre, pauvre mais heureux » qui honore le cinéma**

**Q**UESTION pour jeu à la télé : quelle grande vedette française chantait, en jupette, *Comme un garçon* de Sylvie Vartan, dans un premier film d'une réalisatrice inconnue ? La réponse exacte n'est pas : Michel Piccoli, dans *Ruptures* de Christine Citti, en 1993. Mais plutôt : ce ne peut être que Piccoli. Piccoli qui ne fait rien comme tout le monde, Piccoli qui s'amuse et s'invente des places, des têtes, des lieux et des fonctions. Qui se décale, comme on dit au rugby, pour aller plus vite, ou ailleurs, là où ça lui chante. « Je n'ai pas envie de devenir un vieil acteur qui attend qu'on lui propose de jouer Le Roi Lear. »

Piccoli est, en ce moment, deux fois dans la lumière. Et c'est en deux endroits où on ne l'attendait pas. Sur la scène de Bobigny, il joue, mais au théâtre. *La Maladie de la mort*, Duras mise en scène par Bob Wilson, en duo avec Lucinda Childs (*Le Monde* du 25 septembre), qui dit mieux ? Il est aussi sur les affiches de cinéma, mais comme réalisateur de son premier long métrage, *Alors voilà*, une petite splendeur audacieuse et discrète (*Le Monde* du 23 octobre).

C'est magnifique, non ? C'est sa phrase, ça. « C'est magnifique, non ? », il en ponctue des récits, des souvenirs, des envolées de gamberge où la générosité politique et le goût des gens ont préséance. Il dit ça avec un étonnement d'enfant et une sagesse de patriarche, étonnement et sagesse joués : Piccoli est un grand acteur. Mais « joué » ne signifie pas simulé, mensonger. « Joué » veut dire mis en forme, pour être mieux montré, mieux perçu.

Sollicité sur ces représentations où il est, au théâtre, chaque soir rieur et éperdu, en déséquilibre-limite sur l'équation visuelle de Bob Wilson, il s'étonne qu'on lui en reparle, alors que pour lui, qui l'a joué longtemps en tournée, c'est une vieille histoire déjà. Et puis, tout de même : « Chaque soir, c'est jamais pareil. Extravagant, non ? » On se souvient peut-être que cet homme-là faillit devenir, si on avait écouté les gazettes, une sorte d'archétype de la (haute) bourgeoisie à l'écran, promis à une carrière interminable dans l'inusable costume-cravate commun aux médecins, avocats, patrons, chirurgiens, politiciens ou promoteurs immobiliers : figures dont le cinéma français n'est pas avare. Mais à quoi songeaient-ils, ceux qui, en le sacrant « star » (qu'il ne fut jamais, il dit : « La dernière star, c'était Marcello »), il y a près d'un quart de siècle, prétendaient l'enfermer dans un sarcophage de conformisme.

Ils n'avaient pas vu *Themroc* où, retourné à l'état préhistorique en plein Paris, Michel Pic-

coli se nourrissait de CRS cru ? Ils n'avaient pas entendu la connivence avec le dynamitero Marco Ferreri : les excès crépusculaires de *La Grande Bouffe*, bien sûr, et les ironies extravagantes de *Touche pas à la femme blanche*, mais, surtout, la folie feutrée et libertaire de *Dillinger est mort*, ce chef-d'œuvre. C'était en 1969, vingt-huit ans déjà, et Piccoli en avait 44. La grande rencontre, celle qui, *in fine*, aura marqué du sceau le plus significatif tout ce qu'il fit depuis, avait eu lieu depuis longtemps. Rencontre avec le grand obsessionnel, le dingue en chef, rigoureux, courtois et halluciné, pervers, Dieu merci ! et connaisseur de l'intérieur de la Loi, Luis Buñuel donc.

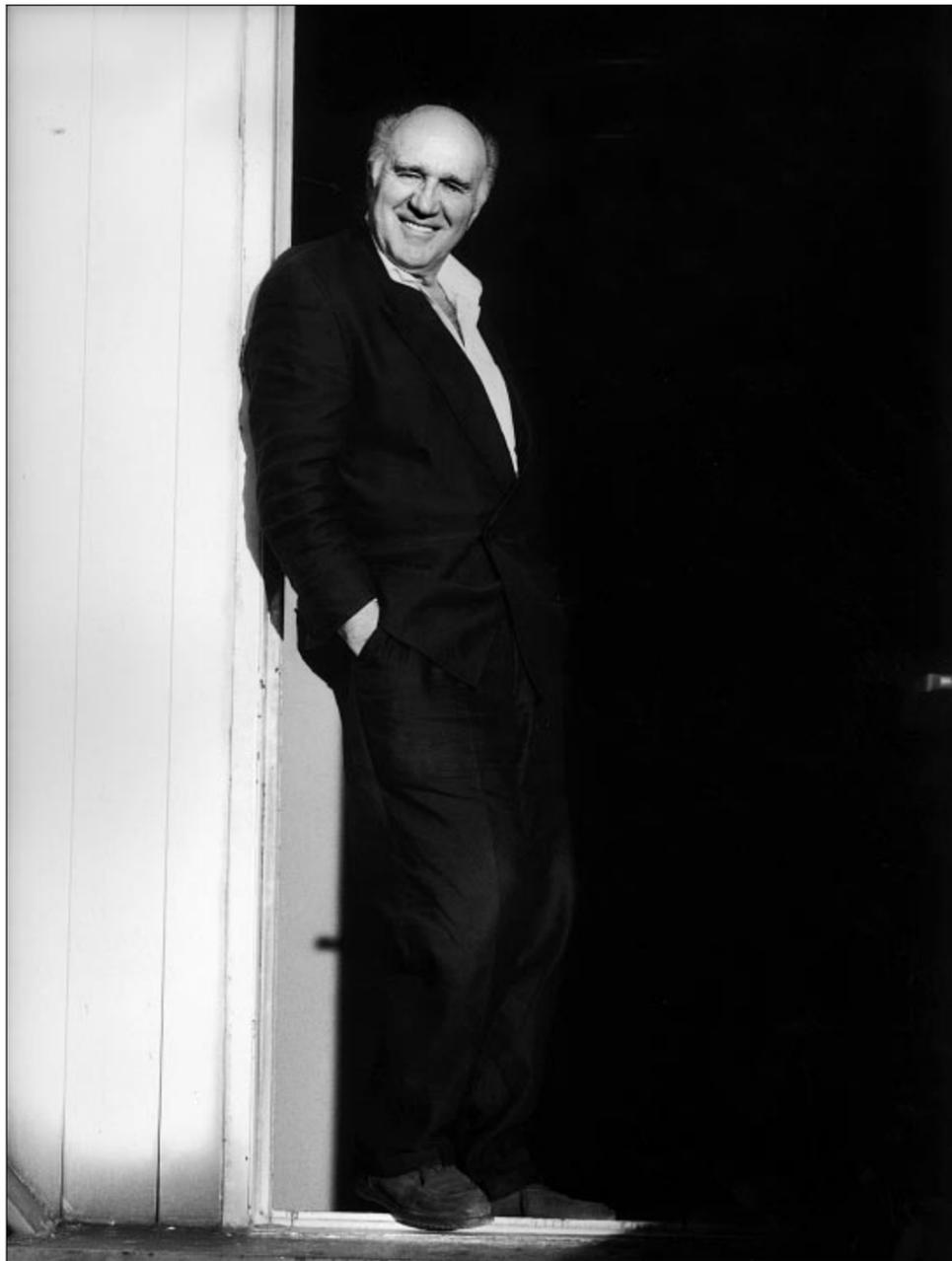
C'est Buñuel qui a trouvé Piccoli, avec *La Mort en ce jardin*, qui n'est pas un très bon film, mais là n'est pas la question. En 1956, c'est pourtant le quinzième film d'un comédien que, depuis 1945, on avait vu - entrevu, au moins - chez Christian-Jaque, chez Daquin, chez Astruc, chez Delannoy, chez Renoir même (*French Cancan*). Piccoli était jeune alors, c'est-à-dire qu'il n'était pas lui. Heureusement, ça ne dura pas longtemps. Cas exceptionnel d'un acteur qui devient une vedette, et une figure de séducteur, en cessant d'être jeune. Face à Signoret dès la première rencontre avec le maître-souffre espagnol, face à Moreau dans *Le Journal d'une femme de chambre*, face à Deneuve dans *Belle de jour*, puis dans *Le Charme discret de la bourgeoisie*, titre qui lui convient moins bien, contrairement à ce qu'on a toujours dit, que le suivant : *Le Fantôme de la liberté*. La liberté et son double, fantasmagorique : voilà.

**E**TRANGE, cette affaire d'âge (qui n'a rien à voir avec la jeunesse d'esprit, bla-bla-bla). C'est peut-être pourquoi il paraîtra, plus tard,

« Dans le métier, je passe pour un « canard », un qui ne fait rien comme tout le monde. Je m'en flatte d'ailleurs »

avoir manqué le coche d'alors, celui de ce surgissement qu'on appela la nouvelle vague. C'est qu'il fallait non pas être jeune, mais « faire jeune ». Question d'apparence, puisqu'en réalité Piccoli est là.

Il est chez l'un des principaux et des moins compris parmi les précurseurs de cette modernité, Jean-Pierre Melville, dans *Le Doulos* (1962), il est au rendez-vous du crucial *Le Mépris* de Jean-Luc Godard (1963), puis se lance dans *Les Créatures* d'Agnès Varda (1965), participe à *La guerre est finie* d'Alain Resnais (1966). Et fait le fou chez Jacques



Demy, un fou commerçant et amoureux, fou tendre et gentil de M. Dame dans *Les Demoiselles de Rochefort*, fou dangereux et bouleversant d'*Une chambre en ville*. Pas moderne, Piccoli ? Alons donc ! Mais sans exhibition.

Moderne aussi, et étrange plus encore, la façon dont le public l'aura plébiscité. Personne, en France, n'est jamais devenu une vedette de cinéma grâce à la télévision. Sauf Michel Piccoli. Le moyen de cette opération ne s'appelait pas *Navarro* ou *L'Institut* mais, autres temps, *Don Juan*. De Molière, exactement, réalisé par Marcel Bluwal, et diffusé en 1965. Et la France connut et reconnut cette prestance, cette finesse policée et hardie où se devinent des gouffres. La gloire de Michel Piccoli était faite, elle ne se défit plus. La célébrité acquise, une solide réputation de séduction et d'élégance, un profil d'aristocrate contemporain pour comédies et tragédies sociales : d'autres se seraient contentés de ce capital de sym-

porte-parole, leur représentant à l'écran ou, mieux, avoir occupé pour eux l'emploi qu'on appelle au théâtre celui du confident. En retour, il s'intéresse de plus en plus près à ce qui se passe en-deçà et au-delà du plateau de tournage : la pellicule, le montage, l'auditorium. « Je regarde depuis longtemps à travers la caméra, ce qui se passe de l'autre côté. »

**L**A production aussi, dans laquelle il se lance pour faire exister des films qui sans lui n'existeraient pas, jusqu'à se ruiner avec *Le Général de l'armée morte* (1983). Cette même année, il est aussi sur scène pour jouer *Combat de nègres et de chiens*, pièce d'un inconnu nommé Bernard-Marie Koltès, mise en scène par Patrice Chéreau, qui le dirige après Brook dans *La Cerisaie*, avant Bondy dans *Conte d'hiver*. Il essaie aussi la mise en scène de théâtre, *Une vie de théâtre* d'après David Mamet, en 1989 : « Un ratage. » Qui a dit qu'il avait tous les talents ? Pas lui en tout cas. Ce n'était pas la question.

La question était et reste plutôt une certaine idée de l'existence, dont on voit bien qu'elle lui a réussi, et à nous aussi, puisque c'est publiquement qu'il l'a mise en œuvre. Mais il demeure amer et conscient d'avoir échoué dans cette tâche de présidence de la mission du premier siècle du cinéma, qui coordonna, en 1995, les célébrations du centenaire du cinéma. « J'avais accepté à la demande de Jack Lang, avant le changement de majorité, en sachant qu'à ce moment j'aurais eu le soutien politique nécessaire pour exécuter cette tâche. Mais, en 1995, Mitterrand était malade, et Toubon (devenu ministre de la culture) nous a baratonnés. On s'est fait piéger. Par Chirac aussi, il m'a reçu à l'Hôtel de ville de Paris, charmant, attentif, il a fait plein de promesses. Rien n'est venu. Mais sans doute

n'étais-je pas fait pour cette fonction, je n'ai pas ce type d'autorité. » Du rôle principal dans le film semi-officiel réalisé par Agnès Varda pour l'occasion, *Les Cent et Une Nuits*, il ne dit rien. Ça vaut mieux.

On lui parle de sa première réalisation, il réfute : « Mon premier film, c'était mon court métrage pour Amnesty Internatio-

« Il faut être présent chaque jour au maquillage, c'est là qu'on perçoit les ambiances, l'humeur de chacun. A partir de là, chaque jour, j'essaie d'ouvrir aux comédiens des espaces de liberté, d'invention »

nal » [dans la série *Contre l'oubli*, en 1991]. J'étais prêt à jouer dans ce projet, et puis est venue l'idée que je réalise, j'ai dit « Pourquoi pas ? » sans trop savoir. J'ai compris combien j'aimerais réaliser lorsque cela a commencé de se produire, devant la caméra, avec les enfants, l'impression de groupe. C'est magnifique, non ? » Oui, c'était, en quelques minutes de rap aux paroles joyeusement indispensables, assez magnifique.

Ensuite, il y eut un autre court métrage, en 1994, *Train de nuit* d'après une nouvelle de François Maspéro, où il y avait déjà, et déjà formidable, Dominique Blanc, l'une des interprètes d'*Alors voilà*, film aux acteurs nombreux, peu connus, remarquables. « Pas connus ? Je les connais, moi ! La plupart viennent du théâtre, je les ai choisis un par un. La distribution à mes yeux faisait partie du scénario, elle était cruciale. »

« Connu », tout de même, Maurice Garrel : « Mon ami depuis toujours, et je n'avais pas pensé à lui. Pour ce rôle, celui du patriarche qui règne sur toute la famille, je voulais un non-comé-

dien. Ça tombe bien, me répond Maurice, moi qui depuis quarante ans essaie de ne pas être acteur. Il avait raison. Il y a, aussi, Roland Amstutz. Le rôle était écrit pour lui. Il s'est suicidé juste après la fin du film. » Un silence.

Piccoli est gai par élégance, affable par morale, il se revendiquerait même volontiers « imbécile heureux », c'est un choix, pas un état.

Il travaille sa légèreté, comme un acrobate, nie posséder de « l'expérience » pour diriger des acteurs, lui qui l'est depuis cinquante ans. Et se contredit aussitôt, lucide et souriant : « Je sais être attentif. Je sais quand on a besoin de moi et faire alors ce qu'il faut. Comme acteur, j'aime les cinéastes qui ont l'autorité de l'auteur mais qui restent aux aguets des autres. Je sais, par exemple, qu'il faut être présent chaque jour au maquillage, c'est là qu'on perçoit les ambiances, l'humeur de chacun. A partir de là, chaque jour, j'essaie d'ouvrir aux comédiens des espaces de liberté, d'invention. De faire en sorte qu'ils s'amuse. »

C'est peu dire qu'on retrouve, à l'écran, cette liberté, cette richesse des relations. Alors voilà, en est entièrement tissé. Le titre semble un constat d'évidence, mais rien n'y est évident, et surtout pas qu'une célébrité comme

Michel Piccoli veuille réaliser un long métrage. « Je ne trouvais pas d'argent, toutes les télévisions refusaient. Dans le métier, je passe pour un "canard", un qui ne fait rien comme tout le monde. Je m'en flatte d'ailleurs. Mais qu'en plus je veuille mettre en scène ! Il n'y a pas que les décideurs des chaînes qui se soient défilés d'ailleurs : j'ai montré le scénario à des spécialistes, les notables de l'écriture. Ils m'ont dit : on ne peut pas faire un film avec ça. Mais ils n'ont pas dit pourquoi. Heureusement, il y a eu Paolo Branco, rencontré parce qu'il produisait Généalogie d'un crime de Raoul Ruiz, où je jouais, et que je vais retrouver, pour l'adaptation du Temps retrouvé qu'il prépare à présent. Branco [producteur, aussi, de Manoel de Oliveira, chez qui Piccoli faisait, dans *Party*, une si mémorable prestation] est l'un des rares producteurs capables de se lancer sur un projet comme le mien. Après, on a fait un film pauvre, pauvre mais heureux. C'est magnifique, non ? »

Jean-Michel Frodon  
Photo Thierry Arditti

## Le droit à l'enfance

**C**E siècle finissant reste cruel à trop d'enfants. Les souffrances que le monde adulte inflige aux plus jeunes résultent, pour une bonne part, de l'exploitation qu'ils subissent au travail : la planète compte deux cent cinquante millions de « travailleurs » âgés de cinq à quatorze ans, un chiffre qui ne cesse de gonfler.

Certes, une minorité d'entre eux, employés à des tâches modestes mais acceptables, trouvent confiance et fierté en contribuant à augmenter le maigre pécule familial. Mais la grande majorité vit un calvaire, d'un bout à l'autre du tiers-monde. Enfants mal nourris, malades, battus, endettés, humiliés, ces petits forcés modernes, qui souffrent dans leur chair et dans leur âme, ont peu de chances de briser leur servitude. Enchaînés, parfois jusqu'à l'épuisement, à d'ingrâtes besognes, ils n'ont jamais mis les pieds dans une école et n'imaginent même pas pouvoir vivre sous d'autres horizons. Beaucoup ignorent jusqu'à leur âge.

S'ils peinent au labeur à l'âge des jeux et des rires, c'est avant tout pour survivre, tant il est vrai que le fléau dont ils sont acteurs et victimes provient d'abord de la misère qui les accable. La malnutrition, l'analphabétisme, la surpopulation, le sous-emploi, l'endettement des familles et des Etats, l'exode rural massif qui pousse vers la ville des mères abandonnées avec leurs bambins : toutes ces plaies du sous-développement expliquent et aggravent le drame du travail des enfants.

Mais l'extrême pauvreté ne

justifie pas tout et n'excuse jamais l'état de quasi-esclavage trop souvent imposé à la main-d'œuvre enfantine. L'appât du gain, la cruauté, les intérêts de classe ou de caste, les préjugés ancestraux perpétuent, voire renforcent, ce phénomène. Des gouvernements basouffent leurs propres lois. Des employeurs sans scrupules exploitent impunément une main-d'œuvre nombreuse, docile et bon marché. Des parents criblés de dettes ou simplement avides s'impatrient d'investir dans leur progéniture. Dans de nombreuses sociétés, l'enfant n'est pas perçu comme un être spécifique, fragile et dépendant, encore moins comme un détenteur de droits, mais comme un capital qu'il convient de rentabiliser au plus vite.

Comment combattre cette calamité ? D'abord en parlant publiquement et au plus haut niveau. C'est l'objet de la conférence internationale qui se tiendra à Oslo du 27 au 30 octobre. Ensuite, en faisant pression sur les Etats pour les inciter à respecter la Convention sur les droits de l'enfant que presque tous ont signée. Surtout, en aidant les acteurs sociaux à trouver peu à peu des modes d'organisation du travail qui éloignent les enfants des tâches les plus dangereuses, et des formules éducatives qui leur offrent un enseignement à temps partiel sans les priver totalement de ressources.

Aucune société moderne ne peut garder sa dignité si elle se montre incapable de protéger ses enfants contre ce mal extrême, si elle ne leur accorde pas le droit à l'étude et au rêve.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé  
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre  
Directeur artistique : Dominique Royette  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les lecteurs du Monde ».  
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,  
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,  
Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## Duel théologique en Angleterre

UN NOUVEAU schisme menace-t-il l'anglicanisme ? On pourrait penser ces jours-ci à lire les manchettes des journaux britanniques relatant le duel théologique entre l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Birmingham. En effet, ce dernier, le docteur Barnes, dans un livre intitulé *Le Progrès du christianisme (The Rise of Christianity)*, cherche à concilier les doctrines de l'Écriture avec la pensée scientifique moderne.

Le livre avait déjà fait quelque bruit lors de sa publication, en avril dernier. Mais c'est devant le synode de Cantorbéry, qui tient en ce moment à Westminster sa réunion annuelle, que le docteur Fisher, primate de l'Église d'Angleterre, devait condamner énergiquement ce livre comme contenant des propositions hérétiques incompatibles avec la position que son auteur occupe au sein de l'Église anglicane.

L'évêque de Birmingham, qui essaie par l'analyse critique de se débarrasser de tout ce qu'il considère comme des additions historiquement fausses, écarte, selon le docteur Fisher, beaucoup de ce qui fait la substance de la foi chrétienne : la foi dans les miracles, la naissance sumaturelle du Christ, sa résurrection et le baptême des jeunes enfants. Le trouble et l'indignation que ce livre a causés parmi les membres du clergé sont dus moins aux idées qu'il développe qu'au fait qu'il a été écrit par un homme d'Église. Un évêque lors de son ordination ne doit-il pas prêter serment d'exprimer avec fidélité dans son enseignement les doctrines de l'Écriture, et ne doit-il pas les défendre et les propager ?

Jacqueline Doz

(26-27 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

**LE COURRIER DES LECTEURS** De nombreux lecteurs continuent de nous écrire pour nous faire part de leurs réactions au procès de Maurice Papon, de leurs points de vue sur la « repentance » ou de leurs témoignages sur Vichy. Nous publions ci-dessous deux de ces lettres. Les autres sujets abordés

concernent, entre autres, la question des 35 heures et de la lutte contre le chômage. Nous avons choisi de présenter les réponses – négatives – de lecteurs sollicités de souscrire un abonnement au Monde. Ces lettres n'étant pas destinées à la publication, nous n'indiquons pas le nom de leurs auteurs.

## Des sujets de mécontentement

par Thomas Ferenczi

**ON CONNAÎT** la phrase célèbre d'Henri Rochefort, placée en ouverture du premier numéro de son journal *La Lanterne*, en 1868, selon laquelle la France contient 36 millions de sujets, « sans compter les sujets de mécontentement ». Des sujets de mécontentement, les lecteurs du Monde n'en manquent pas à l'égard de leur journal. En réponse à la dernière campagne d'abonnements lancée par la direction commerciale de notre journal, plusieurs d'entre eux nous ont ainsi exposé les raisons pour lesquelles, lecteurs plus ou moins réguliers du Monde, ils n'entendent pas s'y abonner. Certains nous indiquent qu'ils préfèrent acheter leur journal au numéro parce qu'ils veulent faire vivre la maison de la presse de leur quartier qui est, nous dit l'un d'eux, « un lieu convivial et important pour la liberté d'expression ». D'autres invoquent des difficultés financières ou des contraintes pratiques. « Le temps m'a toujours manqué pour lire un journal quotidien tous les jours », nous dit un lecteur parisien.

## MOBILISER L'ÉPARGNE DORMANTE

La conférence pour l'emploi n'avait de chance d'aboutir que si l'on consentait à poser les vrais problèmes et à chasser les tabous.

La première vérité est qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais suffisamment de travail et d'emplois à temps complet pour la totalité des adultes entre 18 et 65 ans. Le développement du travail à temps partiel pour les hommes comme pour les femmes et le dégageant d'un maximum de temps pour la formation (initiale différée ou continue) sont des impératifs autant économiques que sociaux.

La seconde vérité est que, dans leur grande masse, les salariés n'ont pas profité, ces dernières décennies, des formidables progrès de la productivité, ni par réduction du temps de travail ni par augmentation des salaires en due proportion. Il y a donc un rattrapage légitime dans ces domaines.

La troisième vérité est que la réduction constatée des ressources disponibles des ménages de salariés, et notamment des jeunes, du fait du chômage total ou partiel et de la baisse sensible des rémunérations à l'embauche, freinent la consommation et donc la reprise de l'activité. Une politique de bas salaires est anti-économique. Un relèvement important des bas salaires, du SMIC, de la rémunération des contrats type CES, une revalorisation du RMI, sont salutaires pour l'économie, y compris, et surtout, pour l'activité des PME.

La tradition du bas de laine à la française est plus que jamais d'actualité. Il faut donc, d'une manière ou d'une autre, mobiliser cette épargne dormante pour l'investissement et redonner aux particuliers, mais surtout aux banques, le goût du risque

pour l'avenir, du pari en faveur des générations futures et une confiance renouvelée dans la construction européenne avec euro, politique sociale européenne et institutions démocratiques.

Paul Oudart  
Amiens (Somme)

## PAPON SANS REPENTANCE

Les évêques de France, les médecins de l'ordre créé sous Pétain, les avocats, une partie des policiers se « repentent », plus d'un demi-siècle après la Shoah, de leur attitude durant la guerre de 40 envers les juifs... Mais derrière les mots, la réalité du présent nous interpelle : Papon assiste à son procès en homme libre... Le fonctionnaire de Vichy, l'homme de Charonne va narguer les fantômes de ses victimes avec l'aide de la « justice »... Papon ne se repent pas. Pire : il démontre que le passé n'est pas mort sous les déclarations officielles. Excessif ? Peut-être. Peut-être pas. Aucun travail de deuil pour cet homme décoré par la République et sans doute protégé par des dossiers conséquents ! Mais au-delà de son cas misérable, il s'agit de constater sans détour et sans illusion que notre pays ne peut accepter de voir sa tâche aveugle, son passé vichyste, ne peut reconnaître que le pouvoir pétainiste était une idéologie antisémite et fasciste. La vraie question est alors : et si demain un pouvoir extrémiste revenait ou sortait des urnes, que se passerait-il ? Comment réagiraient les petits-enfants des gens sans repentance qui ont devancé les ordres meurtriers des Allemands et qui ont été éduqués sans honte, sans regrets, sans reconnaître les monstrueuses erreurs des « collaborateurs » ni les tristes lâchetés des classes dirigeantes ? L'enseignement

du mépris a laissé place, hier, au crime absolu. L'indifférence et le déni d'aujourd'hui, où mèneront-ils ?

Alain Sued  
Paris

## UNE FAMILLE INTÉRESSANTE

Ma famille est une famille ordinaire, intéressante certes, mais ordinaire. Nous n'avons pas de héros. C'est, toutefois, ce que jusqu'ici je pensais. Jusqu'ici... car depuis qu'en France on renoue avec le passé proche et que cela me fait évoquer des souvenirs, je n'en suis plus si sûr. Des souvenirs de guerre pendant laquelle il semblerait, à écouter, à lire, les uns et les autres, qu'il n'y aurait eu que des résistants ou des collaborateurs... fâcheux dualisme. Il y eut surtout tous les autres, beaucoup plus nombreux, qui luttèrent pour survivre. Nous en avons été.

Nous avions peu d'hommes autour de nous – et pour cause : du côté de mon père, tous morts en mer ; du côté de ma mère, tous morts des suites de la guerre de 14. Quant à mon père, officier sur le paquebot *Normandie*, il se trouvait à New York lorsque les Allemands ont occupé la France. Il choisit, plutôt que de retourner dans son pays pour se mettre aux ordres de Philippe Pétain, de rester aux Etats-Unis à la disposition des Alliés. Commandant de convois transportant des troupes, il a donc pendant toute la guerre risqué sa vie à chaque traversée de l'Atlantique. Un oncle par alliance, libéré d'un camp de prisonniers allemand, fut le seul homme proche de nous pendant cette période. Homme d'une telle pudeur que ce n'est qu'en fouillant dans mes souvenirs que je me suis rappelée qu'il avait, en revenant d'Allemagne, donné sa démission à la police du Havre, où une carrière

prometteuse lui était assurée, pour ne pas risquer d'avoir à collaborer à des actes qu'il jugerait répréhensibles.

Quant aux femmes de notre famille, ce sont elles qui ont dû assurer le quotidien avec le minimum de moyens. Nous n'étions pas racistes. Nous avons souffert lorsque le port de l'étoile jaune a été imposée aux juifs de France (...). Nous avons eu faim, nous avons eu froid, nous avons eu peur parfois comme des millions de Français. J'ai, moi aussi, chanté comme tous les enfants *Maréchal, nous voilà*. Mais à la maison les femmes de la famille reprenant les chaussettes écoutaient Radio-Londres en espérant que les Alliés finiraient par gagner (...). Nous n'étions qu'une famille ordinaire, ni profiteurs, ni collaborateurs, ni dénonciateurs. Simplement chacun avait fait son devoir, à sa place, où il se trouvait.

Monique Agnieray  
Les Clayes-sous-Bois  
(Yvelines)

## RESPONSABILISER LES BIBLIOTHÉCAIRES

Dans l'enquête de la page « Horizons » du 18 octobre sur « Les bibliothèques-vitrines du Front national », j'ai lu en sous-titre : « *Devant ces abus, le ministère de la culture prépare un projet de loi pour responsabiliser les bibliothécaires et garantir le pluralisme* » – et j'applaudis. Mais dans le même numéro, j'apprends que Mme Trautmann, ministre de la culture, « informée de l'existence d'un abonnement de la salle de presse de la Bibliothèque nationale de France au quotidien Présent, a demandé sa résiliation immédiate ». Cela me semble contradictoire !

J.-M. Delettrez  
Paris

## Nouvelle-Calédonie : quand le nickel menace la paix

Suite de la première page

Mais il se trouve qu'au même moment Eramet, société semi-privatisée en 1994 par Edouard Balladur, se dressa contre l'arrivée éventuelle sur le territoire de l'un de ses principaux concurrents. L'épisode est la plus pure démonstration de l'une des thèses défendues par Jacques Chirac pendant sa campagne présidentielle, selon laquelle l'Etat ne parvient pas à se faire entendre des grands commis censés le servir. L'acharnement mis, en vain, par le gouvernement d'Alain Juppé pour changer le PDG d'Eramet, Yves Rambaud, en deviendrait presque drôle, ou pitoyable, s'il n'avait de lourdes conséquences politiques en Nouvelle-Calédonie.

Rien n'y fait, pas même la nomination, en avril, de l'ancien directeur du cabinet de M. Chirac à l'Hôtel de ville de Paris, Rémy Chardon, à la tête du groupe Eray, qui contrôle Eramet. Grâce à l'aide de ses actionnaires minoritaires – des fonds de pension améri-

cains –, grâce aussi au soutien de l'administration de Bercy, M. Rambaud parvient à demeurer « droit dans ses bottes », jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale. A la veille de la reprise de négociations politiques, destinées à clore la période transitoire ouverte par les accords de Matignon de 1988, le FLNKS a alors beau jeu de douter de la parole d'un Etat qui n'est même pas capable de se faire entendre au sein d'une société qu'il contrôle à 56 %.

Fortement inspiré par l'ancienne équipe Rocard, qui, précisément, avait su imposer la paix en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de Lionel Jospin a choisi de calmer le jeu. Un médiateur, Philippe Esig, ancien président de la SNCF, a été nommé, qui juge crédible le projet industriel présenté par les indépendantistes. D'ici à deux semaines, il doit dire comment l'usine du nord peut être approvisionnée en minerai. C'est la condition de la reprise de négociations politiques sur l'avenir institutionnel du Caillou. C'est donc la condition de la paix.

Aussi l'annonce, le 24 octobre à Nouméa, par M. Rambaud du projet d'une autre usine du nord a-t-elle été diversement appréciée dans les milieux gouvernementaux. Au secrétariat d'Etat à l'outre-mer comme à Matignon, on s'est effor-

cé d'expliquer en quoi le nouveau projet n'était pas « un produit de substitution » au dossier défendu par les indépendantistes. Le minerai exploité ne serait pas le même, et la technologie serait donc différente, ce qui est vrai. Il n'empêche : au sein même du groupe métallurgique Eramet, on reconnaît que le projet monté avec l'australien QNI risque de déstabiliser le plan concocté par la SMSP et Falconbridge. Il y a, reconnaît-on chez Eramet, « le chaudron calédonien » d'un côté et, de l'autre, les coups de poker menteur du « marché mondial du nickel ».

Voilà donc les Kanaks tenaillés, comme bien d'autres, par les effets de la mondialisation. Le 1<sup>er</sup> septembre à Nouméa, face au secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, le président du FLNKS, Roch Wamytan, disait gentiment à propos de l'affaire du nickel : « *Il est important que le PDG d'Eramet accepte enfin de donner un sens au mot "partage", mot-clé des accords de Matignon, entaché du sang de beaucoup de nos morts, à commencer par celui de Jean-Marie Tjibaou* ».

Dans l'entourage du premier ministre, on se félicite du fait que le FLNKS ait pu opposer, ces derniers jours, une « riposte graduée » au séjour, sur le territoire, du PDG d'Eramet. Quelques dizaines de

jeunes Kanaks, le plus souvent désœuvrés à cause du chômage, ont en effet suffi à bloquer l'accès aux centres miniers, et par repentir du massacre d'Ouvéa, en 1988, la République se garde bien de donner la charge contre ces manifestants. « *C'est bien maîtrisé*, dit-on à Matignon. *Par ses réactions combatives, le FLNKS agit bien, en levant, de temps à autre, la soupe sur la Cocotte-Minute. Mais il nous faut agir vite* ».

Pendant combien de temps, en effet, les dirigeants du FLNKS sautent-ils contenir une jeunesse calédonienne qui, mal informée, a cru que, dix ans après les accords de Matignon, ce serait l'indépendance à coup sûr ? La gauche, puisqu'il se trouve qu'elle est aux affaires à un an du référendum d'autodétermination, n'échappera pas à ce choix : la logique des fonds de pension ou celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ainsi posée, l'alternative est certes sans nuances. Mais, depuis qu'en 1988 le drame d'Ouvéa a mis en scène une répression coloniale d'un autre âge, humiliant durablement la population kanake, il n'est pas inutile d'en revenir à des questions simples. L'ancestrale tradition de ce peuple ne dit-elle pas aussi que la terre est le sang des morts ?

Jean-Louis Saux

**TRANSPORTS** En 1971, une petite compagnie texane, Southwest, bouleverse les règles du jeu en offrant des voyages à bas prix et un service réduit. Vingt-cinq ans plus tard, elle

transporte 45 millions de passagers par an. ● CE MODÈLE inspire de plus en plus de compagnies en Europe, où les tarifs sont libéralisés depuis 1993. Les exemples se multiplient : EasyJet

et Debonair en Angleterre, Spanair et Air Nostrum en Espagne, Air One en Italie, Virgin Express et City Bird en Belgique, Eurowings en Allemagne, Transavia Airlines en Hollande.

● LEUR CONCURRENCE déstabilise les transporteurs traditionnels. Certains décident de s'allier à ces nouveaux entrants, comme Sabena avec Virgin Express. ● CES NOUVELLES COMPA-

GNIES à bas coût et à bas prix se développent à grande vitesse. EasyJet, Debonair, Ryanair, ou encore Air One, projettent toutes des achats d'avions et des ouvertures de lignes.

# Les compagnies aériennes à bas coûts décollent dans le ciel européen

La libéralisation des tarifs et la déréglementation ont suscité de nombreuses vocations. En moins de quatre ans sont apparues des sociétés qui exploitent un nombre limité de lignes à prix cassés. Leur concurrence déstabilise les transporteurs traditionnels

**700 FRANCS** : c'est le prix des deux allers-retours Paris-Dublin sur Ryan Air, payé par Claire et Jacques pour aller fêter Halloween en Irlande. Sur Air France, ils auraient, dans le meilleur des cas, déboursé 1 745 francs par personne, le tarif le plus bas de la compagnie nationale sur cette ligne.

Pas d'hésitation donc, même s'il leur faut prendre un bus à la porte Maillot, devant le pub James-Joyce, pour se rendre à l'aéroport de Beauvais, à 60 kilomètres de Paris, où la compagnie irlandaise a élu domicile.

Partout en Europe les compagnies à bas coûts qui cassent les prix se développent. La libéralisation totale des tarifs intra-européens en matière aérienne en 1993 et la perspective d'une déréglementation totale du ciel au 1<sup>er</sup> avril 1997 ont incité des entreprises à se lancer dans cette aventure depuis moins de quatre ans. EasyJet et Debonair en Angleterre, Spanair et Air Nostrum en Espagne, Air One en Italie, Virgin Express et City Bird en Belgique, Eurowings en Allemagne, Transavia Airlines en Hollande : les exemples se multiplient, tous calqués sur le même modèle. Lignes régulières point à point, aéroports secondaires où les redevances sont relativement faibles, service minimal à bord, centres de réservation téléphoniques, procédures

## City Bird traverse l'Atlantique

**Une nouvelle race de compagnies « low cost » est née en mars avec City Bird. Créée par le fondateur d'EBA, rebaptisée Virgin Express depuis que Richard Branson l'a rachetée, en avril 1996, pour près de 300 millions de francs, City Bird se lance sur les liaisons transatlantiques, alors qu'EasyJet ou Air One se consacrent exclusivement aux vols intra-européens. Aux Etats-Unis non plus, personne n'a tenté le pari d'ouvrir des lignes régulières à très bas prix entre les deux continents. La clientèle est plus exigeante sur un vol de huit heures que sur un vol d'une heure. Difficile, dans ce cadre-là, d'offrir un service minimum.**

**City Bird sert des repas et offre des films à ses clients. Pour le reste, elle applique les mêmes recettes que Virgin Express. Elle dessert pour l'instant Mexico, Miami et Orlando au départ de Bruxelles. Des lignes qui n'existaient pas avant que City Bird les ouvre. Les prix commencent... à 140 dollars (840 francs) l'aller.**

d'embarquement simplifiées pour accélérer les rotations, flotte homogène pour abaisser les frais de maintenance, salaires minimes et primes de productivité ou participation au capital : telles sont les recettes appliquées par ces nouvelles venues du transport aérien européen.

## Avec ses rotations accélérées, ses places à bord non attribuées, son service minimal et ses tarifs modulés selon les horaires, Air Inter avait fait figure de pionnier

Toutes se réfèrent au modèle Southwest, une compagnie texane lancée en 1971. Avec les coûts les plus bas du secteur aux Etats-Unis, Southwest est devenue une *success story* à l'américaine : en vingt-cinq ans d'activité, elle n'a connu que deux exercices déficitaires et n'a jamais eu recours aux licenciements économiques.

Aujourd'hui, Southwest, c'est 240 avions, plus de 2 000 vols par jour, 23 000 salariés, 45 millions de passagers par an, 3,4 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 207 millions de dollars de bénéfices.

En Europe, le transport aérien à bas prix a également un ancêtre, qui n'est autre... qu'Air Inter. Avec ses rotations accélérées, ses places à bord non attribuées, son service minimal et ses tarifs modulés selon les horaires, l'ancienne compagnie intérieure a fait figure de pionnière à bien des égards. Mais le coût de ses pilotes et son rachat, en 1990, par Air France, qui s'est opposé à ce qu'elle se développe sur le créneau des vols européens à bas tarifs, lui ont coupé les ailes dans un environnement de déréglementation.

Air Liberté, à sa création par Lofti Belhassine, a pris le relais, en cassant ses prix. Mais une gestion hasardeuse, une course effrénée à l'ouverture de lignes et une guerre des prix suicidaire avec le groupe Air France ont eu raison de son insolence : Air Liberté a déposé le bilan en septembre 1996 avant d'être racheté par British Airways. Depuis, la petite compagnie s'est assagie et ses prix se sont ajustés à des niveaux plus élevés, permet-

tant à Air France de souffler un peu. Si les nouvelles venues ne représentent encore qu'une très faible proportion du trafic aérien en Europe, elles se révèlent très néfastes pour les compagnies traditionnelles lorsqu'elles jettent leur dévolu sur une de leurs lignes. EasyJet, en vendant à partir de juin 1996 des allers-retours à 780 francs sur Nice-Londres (aéroport de Luton), a mis à mal la concurrence. Air France Europe, qui peinait à rentabiliser cette ligne, l'a fermée à l'hiver 1996.

Qui plus est, cette forme de concurrence détourne indirectement des passagers de la compagnie nationale : pour aller à l'étranger, un Niçois a désormais accès, grâce à EasyJet, Transavia Airlines ou Virgin Express, aux aéroports d'Amsterdam, Londres ou Bruxelles qui deviennent des plates-formes de correspondance tout aussi intéressantes que celle

de Roissy - Charles-de-Gaulle. Air One, en s'attaquant au pont aérien Milan-Rome, a taillé des croupières à Alitalia, qui s'est trouvée contrainte de baisser considérablement ses prix et de rogner sur ses marges.

Mieux vaut parfois pactiser : Sabena a choisi de s'allier à Virgin

Express plutôt que de se lancer dans une guerre des prix. Désormais, les deux compagnies vendent conjointement au départ de Bruxelles des billets pour Rome, Barcelone et Londres. C'est Virgin Express qui les exploite, avec ses hôtesses et stewards en jeans et tee-shirt. Sabe-

na a arrêté d'exploiter des lignes déficitaires et a ainsi économisé 125 millions de francs en 1996, tandis que Virgin Express a récupéré les créneaux de décollage et d'atterrissage de son concurrent belge. Les passagers, eux, payent moitié moins cher. KLM a annoncé, le 1<sup>er</sup> octobre, qu'elle allait cesser de desservir l'aéroport de Strasbourg et qu'elle pourrait en confier l'exploitation à Eurowings. De la même manière, Lufthansa est en discussion avec Spanair pour compléter son réseau dans la péninsule Ibérique.

Ces nouvelles compagnies à bas coûts et à bas prix se développent à grande vitesse. EasyJet, Debonair, Ryanair ou encore Air One projettent toutes des achats d'avions et des ouvertures de lignes. Pour le plus grand bonheur des consommateurs.

Virginie Malingre

## Proteus Airlines s'installe à Perpignan

**A partir du lundi 27 octobre, la compagnie régionale Proteus Airlines s'installe à Perpignan, qu'elle relie deux fois par jour à douze autres villes via sa plate-forme de correspondance de Saint-Etienne. Du lundi au vendredi, avec départ le matin et retour le soir, ces liaisons, effectuées par des Beechcraft 1 900 (la flotte doit être renouvelée début 1998), d'une capacité de dix-neuf places, s'adressent à une clientèle d'affaires. Un avion sera en « stop » à Perpignan du vendredi soir au dimanche soir et permettra des liaisons pour des petits groupes.**

**Seront reliées à Perpignan : Annecy, Avignon, Bordeaux, Chambéry, Dijon, Lille, Nantes, Nice, Reims, Saint-Etienne, Strasbourg et Toulouse. Le taux de réservation du premier vol est déjà de plus de 50 %.- (Corresp.)**

## Les bonnes recettes de Debonair

LONDRES

de notre correspondant

Debonair Airways a été créée, il y a plus d'un an, par Franco Mancassola, un Italien qui a fait carrière en Amérique avant de se fixer à Londres. Depuis le 25 juillet, elle est cotée à l'EASDAQ, un nouveau marché basé à Bruxelles destiné aux PME qui veulent développer leurs activités en Europe. Debonair recherche la rentabilité maximale. Aucune immobilisation de capital par l'achat d'avions ou de hangars : « Leur productivité est double de celle de la concurrence, comme Ryanair ou Air France, explique un analyste de la City. Leurs avions volent dix heures par jour, leurs pilotes soixante-treize heures par mois. Debonair est une exception en Grande-Bretagne : il n'y a aucune voiture de société. »

« Nous avons supprimé les coûts inutiles » en sous-traitant tout ce qui n'est pas essentiel, y compris l'entretien des appareils et l'enregistrement des passagers, explique

M. Mancassola. « Parmi nos 210 employés, nous n'avons qu'une seule secrétaire, Lydia, qui est en même temps responsable des achats. A quoi sert d'avoir du personnel au sol qui lit son journal entre deux vols ? Nos sept avions sont entretenus par leur fabricant, British Aerospace. Si vous avez quatre voitures, allez-vous acheter un garage pour les réviser ? », demande-t-il avec une conviction à l'américaine doublée d'une volubilité toute méditerranéenne.

Comme ses concurrents, Debonair débite immédiatement le compte de ses clients, qui ne peuvent se faire rembourser, mais ses billets sont valables un an. Et, si elle ne fournit aucun repas à bord - « Est-ce bien nécessaire entre Londres et Madrid ? » -, elle offre des boissons et un écran vidéo où l'on peut voir des films ou jouer à des jeux de casino en payant avec sa carte de crédit.

Patrice de Beer

# Victime de son succès, Boeing plonge dans le rouge

Le numéro un mondial de l'aéronautique a provisionné 1,6 milliard de dollars pour réorganiser sa production

**BOEING** a perdu 696 millions de dollars (plus de 4 milliards de francs) au troisième trimestre, après une provision exceptionnelle de 1,6 milliard de dollars pour couvrir les coûts de réorganisation et d'ajustement de sa production.

Le premier constructeur aéronautique mondial connaît de sérieuses difficultés pour faire face à une demande sans précédent des avions civils. Selon Boeing, l'explosion du transport aérien et le nécessaire renouvellement d'une flotte mondiale vieillissante et non conforme aux nouvelles normes de bruit ont créé un marché estimé à 7 330 appareils au cours des dix prochaines années, dont il compte fournir 70 %.

Pour faire face aux commandes fermes déjà enregistrées, Boeing doit porter son rythme de production de 18 appareils par mois en 1996 à 43 d'ici au printemps prochain. Le groupe affronte, selon Boeing, « des pénuries de matériaux de base – comme l'aluminium et le titane, – mais aussi d'autres composants, ainsi que des

pertes de productivité liées à l'embauche de milliers de nouveaux employés ».

Depuis 1995, l'avionneur, qui avait licencié plusieurs dizaines de milliers de salariés à la suite de la crise du transport aérien au début des années 90, a recruté 32 000 personnes, portant ses effectifs à près de 150 000 salariés.

Boeing devra dépenser 2,6 milliards de dollars sur environ un an pour régler ces problèmes, soit 5 % de son chiffre d'affaires attendu sur la même période. « L'augmentation du rythme de production est tellement ambitieuse pour Boeing qu'il est virtuellement impossible d'y parvenir sans à-coups », commente Steven Urdvard-Hazy, PDG de International Lease Finance, une société de leasing d'avions. Le rachat, en juillet, de McDonnell Douglas et l'an dernier des activités défense de Rockwell International a absorbé l'activité d'une grande partie de l'encadrement et distrait leur attention, a-t-il ajouté.

V. Ma

# Les négociations dans le transport routier reprendront mardi 28 octobre

La menace de grève illimitée à partir du 2 novembre pèse toujours

Suspendues vendredi 24 octobre à minuit, après 9 heures de discussions, les négociations entre les syndicats de chauffeurs routiers dans le

transport de marchandises et le patronat reprendront mardi 28 octobre. Les syndicats réclament 10 000 francs par mois pour 200 heures de

travail. Le patronat est divisé sur l'annualisation des rémunérations et du temps de travail, que refusent les syndicats.

**LES NÉGOCIATIONS** entre les syndicats de chauffeurs routiers, transportant des marchandises, et le patronat ont été suspendues, vendredi 24 octobre à minuit, après près de neuf heures de discussions. Elles reprendront mardi 28 octobre. Pour l'instant, un an après la grande grève de novembre 1996 qui avait paralysé les routes françaises pendant douze jours, la menace d'une grève illimitée des routiers à partir du 2 novembre plane toujours. CFTD, CGT, FO et CFTEC ont appelé à « une action dure et longue » et demandent la « desmédicalisation » de leur profession.

« Le patronat est divisé », explique Alain Renaud, secrétaire général adjoint de la fédération CGT des transports. « Il serait bon qu'entre eux, déjà, les patrons créent les conditions permettant de nous présenter une position la plus commune pour nous permettre de sortir de la crise dans le transport », estime Jean-Pierre Prou, secrétaire général de la fédération CGT des transports. L'UFT, la principale organisation patronale, propose un salaire annuel de 107 000 francs pour

200 heures de travail par mois fin 1998, contre 100 000 francs aujourd'hui, et une augmentation progressive de celui-ci à 120 000 francs à la fin de l'an 2000.

Pour les syndicats, cette proposition est inacceptable à deux égards. D'abord, elle ne concerne que les chauffeurs les plus qualifiés. « Ils représentent 5 000 personnes sur les 50 000 grands routiers que l'on compte en France. Dans sa totalité, le transport routier français, c'est 350 000 individus », explique Alain Renaud. Ensuite, l'UFT réclame une annualisation des rémunérations et du temps de travail, ce qui est « hors de question », pour Jean-Pierre Lecœuvre, secrétaire général adjoint de la fédération FO des transports. Pour Philippe Choutet, secrétaire général de l'UFT, « c'est la seule solution pour que les entreprises puissent absorber l'effort considérable qui est demandé » d'augmenter les salaires de 20 % en trois ans.

L'UNOSTRA, qui représente de plus petites entreprises, ne réclame pas l'annualisation. L'organisation patronale a proposé un échéancier

plus précis et sur une base mensuelle : il s'agirait de faire passer le salaire des chauffeurs à 8 620 francs au 1<sup>er</sup> octobre 1997, puis 9 051 francs au 1<sup>er</sup> décembre 1998, 9 500 francs un an plus tard, pour aboutir aux 10 000 francs à la fin de l'an 2000. « Les PME supportent moins bien un conflit, c'est pourquoi nous avons une position plus souple, plus sociale », explique le secrétaire général de l'UNOSTRA, Christian Rose.

## RETRAITE A 55 ANS

Cette offre est beaucoup plus satisfaisante au regard des syndicats. Mais elle présente l'inconvénient, comme celle de l'UFT d'ailleurs, de ne concerner que les conducteurs du secteur marchandise et pas le secteur voyageurs. Des négociations ont eu lieu, jeudi 23 octobre, entre les syndicats et la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs (FNTV, patronat) et doivent reprendre mercredi 29 octobre. Les syndicats, qui ont également appelé à la grève pour le 2 novembre, réclament que la retraite à 55 ans, dont bénéficient leurs confrères du secteur mar-

chandise depuis l'an dernier, s'applique aussi à eux.

Jean-Claude Gaysot, le ministre des transports, avait fait des déclarations pour les soutenir. Vendredi 23 octobre, lors d'une intervention sur RTL, il a également demandé aux transporteurs routiers du secteur marchandise de « respecter les engagements » qu'ils avaient pris l'an dernier, sur les congés de fin d'activité à 55 ans et le versement d'une prime de 3 000 francs. Celle-ci n'a, jusqu'à maintenant, été versée que par une minorité des sociétés de transport. « Je souhaite que les négociations aboutissent. Personne n'a envie de revoir une situation bloquée comme nous l'avons vue », fin 1996, a indiqué le ministre. « Un gouvernement raisonnable et sensé ne peut pas voir d'un bon oeil la paralysie de l'économie. Donc, à un moment ou à un autre, il pourrait peut-être trouver le moyen de faire avaler la pilule à la partie patronale », estime Roger Poletti, secrétaire général de la fédération FO des transports.

V. Ma

# L'usine de pièces de Pessac se prépare à frapper l'euro

## BORDEAUX

de notre correspondante

En mars 1998, l'établissement monétaire de Pessac en Gironde va vivre une petite révolution : elle abandonnera la frappe de la monnaie française pour celle de l'euro. De 1998 à 2001, la seule entreprise publique en France à produire des pièces courantes fabriquera 7,6 milliards d'euros. Un triple défi pour cette usine délocalisée en 1993, qui dépend de la Monnaie de Paris, une direction du ministère de l'économie et des finances.

Défi logistique, d'abord : elle va passer de 1,3 milliard de pièces françaises et étrangères produites cette année (contre 850 millions en 1996) à 2,5 milliards, dont 60 % d'euros, en 1998. Cette année-là, la monnaie française disparaîtra des presses après une ultime production de 700 millions de pièces jaunes – des centimes français, de plus en plus rares sur le territoire. L'usine devra être prête pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de la première mise en circulation généralisée des pièces et billets européens. La monnaie française sera alors récupérée, recyclée et transformée.

Défi technologique, ensuite : les huit pièces européennes seront conçues avec de nouveaux métaux et alliages pour éviter les contrefaçons. Ces procédés n'ont encore jamais été utilisés en France et peu dans le monde. Poussée par la concurrence étrangère et par les deux derniers ministres de l'économie et des finances, désireux d'augmenter la compétitivité, la direction des monnaies et médailles a défini en 1996 un plan « Monnaie 2000 ».

A Pessac, ce plan se traduit en partie par un investissement de 80 millions de francs sur trois ans : achat de nouvelles presses ultrarapides, de systèmes de conditionnement en rouleaux, d'une presse à

découper ; création d'un centre d'autoproduction d'électricité, d'une aire de stockage pour conserver les 30 000 tonnes d'euros en attendant 2002 ; renforcement du plan de sécurité. Une trentaine de jeunes ouvriers sont recrutés (sur 377 emplois), la plupart des embauches compensant des départs à la retraite.

## SOUS-TRAITANCE

Les ateliers de fonderie, anciens et inadaptés, sont fermés. Cette activité est sous-traitée depuis avril, au grand désespoir du syndicat CGT, majoritaire : le personnel s'était mis en grève, craignant des licenciements et la fermeture définitive de la fonderie. Un récent courrier du ministère de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, en réponse à un député socialiste girondin, ne rassure pas les syndicalistes. Les soixante-huit postes de cette unité ont été transférés au service frappe, et une étude sur la requalification de la fonderie est actuellement en cours.

Défi économique, enfin : ces restructurations doivent entraîner une meilleure productivité de l'établissement. La direction de la Monnaie de Paris compte aussi poursuivre ses objectifs budgétaires : diminuer de 50 % l'an prochain la part des subventions (106 millions en 1997 pour un chiffre d'affaires de 850 millions), augmenter son volume d'activité et gagner dix points de productivité en cinq ans.

Les dix milliards de pièces retirées de la circulation en 2002 puis recyclées devraient couvrir environ la moitié de la valeur métal des nouveaux euros. Après cette date, la production retombera à un milliard de pièces par an : 500 millions pour les euros, le reste en monnaies étrangères.

Claudia Courtois

## DÉPÊCHES

■ **THOMSON MULTIMÉDIA** : la recapitalisation de la filiale électronique grand public de Thomson SA de 11 milliards de francs par l'Etat se fera « intégralement » d'ici à la fin 1997, a annoncé, vendredi 24 octobre, le ministère de l'économie et des finances. Ce versement, effectué au travers de Thomson SA, maison-mère de TMM, sera financé par les recettes tirées de l'ouverture du capital de France Télécom (42 milliards de francs au total). Thomson SA a annoncé, vendredi, la convocation d'une assemblée générale mixte pour le 10 décembre pour entériner l'augmentation de capital.

■ **SWISSCOM** : la compagnie de téléphone helvétique, qui doit faire l'objet d'une privatisation partielle en 1998, a annoncé, vendredi 24 octobre, une réduction d'effectifs. Swisscom (21 000 personnes) supprimera 1 100 postes l'an prochain, et 4 000 d'ici à l'an 2000.

■ **ROQUEFORT** : le groupe laitier Besnier, actionnaire majoritaire depuis 1996 du groupe Société des caves de Roquefort (Aveyron) a déposé plainte contre X pour abus de biens sociaux. La plainte a été déposée à Paris après le refus de l'administration fiscale de déduire des factures d'un montant de 7 millions de francs d'un contrôle fiscal sur les comptes 1993 de Société des caves, a indiqué, vendredi 24 octobre, Eric Boutry, directeur général de l'entreprise. « S'il y a eu manœuvre litigieuse, nous ne souhaitons pas être complices », a-t-il poursuivi.

# Le B. A. BA de la gestion d'un portefeuille d'actions

Il ne faut pas investir en Bourse de l'argent dont on pourrait avoir besoin dans les mois suivants et il faut miser sur plusieurs titres, plusieurs secteurs économiques et plusieurs pays

AVANT de se poser la question de savoir quelle est la meilleure façon de gérer un portefeuille d'actions, la grande règle de toutes les règles est de n'investir en Bourse que de l'argent dont on n'a pas... besoin. Faute de quoi, on prend un risque majeur, celui d'être obligé de vendre au plus mauvais moment, c'est-à-dire quand les cours ont baissé, pour récupérer son capital parce qu'on a à faire face à des dépenses imprévues. Quand on place de l'argent en Bourse, c'est pour longtemps. Il faut avoir l'esprit dégagé des contingences immédiates. C'est la condition *sine qua non* pour que les choses ne tournent pas à la catastrophe.

« Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ! » Les boursiers ont une vraie passion pour les proverbes. Celui-ci est un de leurs préférés. Mais il s'agit aussi d'un de ceux qui recouvrent la plus grande réalité. La diversification est un des maîtres mots de la gestion boursière. Pour diminuer, sinon éliminer complètement, les risques, il ne

faut pas tout miser sur un seul cheval. Il est prudent de répartir les risques en investissant sur plusieurs titres d'abord, sur plusieurs secteurs économiques ensuite et sur plusieurs pays enfin.

Qui dit diversification ne dit pas dispersion. Un portefeuille émietté coûte plus cher à gérer parce que les frais (en particulier les « droits de garde » facturés par les établissements financiers pour la « conservation » des titres) dépendent du nombre de « lignes », c'est-à-dire d'actions différentes. Et il est plus difficile à suivre parce que, plus on a de valeurs à surveiller, plus il est difficile d'être attentif à tout. Un « petit » portefeuille d'actions (c'est-à-dire dont le montant ne dépasse pas 100 000 francs) ne doit pas comporter plus d'une dizaine de lignes. Ce qui fait une moyenne de 10 000 francs par ligne.

Une bonne façon de diversifier géographiquement un portefeuille est d'avoir recours aux sicav et aux fonds communs de placement. Il est plus compliqué d'acheter des

valeurs étrangères en direct que des valeurs françaises. Les frais sont plus élevés si elles ne sont pas cotées à la Bourse de Paris. Et il est plus difficile d'avoir des informations régulières. Si on achète des actions de sicav ou des parts de fonds communs de placement (FCP) investis en valeurs étrangères, c'est le gérant de la sicav ou du FCP qui fera ce travail. Le « suivi » est une des conditions essentielles du succès en Bourse. Il faut prendre régulièrement des nouvelles de ces titres et suivre leur croissance. La lecture régulière de la presse financière constitue en particulier un exercice obligé à partir du moment où on a décidé de gérer soi-même un portefeuille d'actions.

#### RESTER ATTENTIF

S'il faut rester attentif à toutes les informations qui peuvent concerner les actions que l'on a en portefeuille, il faut se méfier comme de la peste des « tuyaux » colportés complaisamment par tel

ou tel interlocuteur. Si le « tuyau » se révèle crevé, l'épargnant sera complètement désemparé. Il ne saura plus quelle attitude adopter (garder le titre qu'on a acheté ou le vendre), dans la mesure où il n'aura plus aucune information « rationnelle » à laquelle se raccrocher.

Contrairement à ce qu'on croit, on en sait souvent assez pour gagner en Bourse. Acheter des actions obéit à des règles de bon sens qui sont à la portée de tout le monde. Un des plus grands et des meilleurs gérants professionnels américains, Peter Lynch, avait coutume de dire que l'achat d'actions ne passait pas forcément par des démarches sophistiquées. Il recommande en particulier de s'intéresser aux titres des entreprises dont on est dans la vie de tous les jours de bons clients. Si leurs produits ont fait la démonstration de leur qualité, pourquoi aller chercher ailleurs ? « Si vos enfants prennent du plaisir à jouer avec les jouets d'une marque et si ces jouets présentent un bon rapport qualité-

prix, il faut acheter des actions de la société qui fabrique cette marque », disait-il.

Gérer un portefeuille d'actions, cela ne veut pas dire qu'il faut avoir seulement des actions dans son portefeuille. Il est recommandé de garder des disponibilités, c'est-à-dire d'avoir des liquidités qui permettront de saisir des opportunités d'investissement quand elles se présenteront. Les plus belles plus-values se font quand on achète les titres... Il y a une part d'exagération dans cette affirmation. Mais elle est loin d'être complètement infondée.

#### SAVOIR « SE COUPER UN BRAS »

Plus on achète un titre cher, moins on a de chances de réaliser une belle progression. Pour acheter dans les meilleures conditions en Bourse, il faut passer ce qu'on appelle un ordre « à cours limité ». Cela veut dire que l'on fixe une limite maximale au-delà de laquelle on renonce à acheter un titre. Si on ne le fait pas et si le cours monte beaucoup au cours de la séance de

Bourse, on risque de payer l'action trop cher et de... « manger » une partie de son bénéfice futur.

S'il faut savoir acheter, il faut aussi savoir vendre. Et ce n'est pas le plus facile. « Nul n'est jamais mort pour avoir pris son bénéfice trop tôt », avait la bonne habitude de dire un membre de la famille Rothschild. Il ne faut pas en effet espérer vendre au plus haut, pas plus qu'il ne faut rêver d'acheter au plus bas. Il vaut mieux se fixer un objectif raisonnable de gain (20 % par exemple) et vendre le titre qu'on a en portefeuille quand l'objectif qu'on s'est fixé a été atteint. Il faut également avoir le courage de « se couper un bras », pour reprendre une expression familière aux boursiers. Cela veut dire que, quand un titre n'a pas répondu aux espoirs de progression placés en lui, il ne faut pas attendre que la chute du cours prenne des proportions vertigineuses pour s'en séparer. Il sera alors trop tard !

Michel Turin

## Les dividendes de la patience

Plusieurs études ont démontré que les actions étaient le meilleur placement. A condition d'investir en Bourse pour plusieurs années, on est assuré de gagner plus d'argent en achetant des actions qu'en achetant d'autres produits financiers ou en investissant dans l'immobilier. Mais, pour être sûr de gagner, il faut placer en Bourse des sommes régulières et constantes. Pour se lancer, quelques centaines de francs par mois suffisent.

En appliquant une règle simple, on est sûr de gommer les variations de cours. La règle est la suivante : lorsque les cours chutent, on achète plus de titres ou plus de sicav pour le même montant. En cas d'envolée de la Bourse, on en obtient moins. Mais on peut constituer ainsi un portefeuille en éliminant pratiquement le risque de perte. Cette technique permet, à condition de conserver ses actions ou ses sicav sur plusieurs années, de les revendre avec un gain assuré. Même si la Bourse chute la veille du jour où l'investisseur récupère son capital. En Bourse, la patience finit toujours par être récompensée.

## Le renforcement de la fiscalité de l'assurance-vie pousse les taux obligataires à la hausse

LE DURCISSEMENT de la fiscalité sur l'assurance-vie (hausse des prélèvements sociaux, limitation de l'exonération de l'impôt sur le revenu, réforme du mode d'imposition en cas de retrait partiel) décidé par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 1998 provoque des remous sur le marché obligataire français. Depuis plusieurs semaines, celui-ci se comporte moins bien que son homologue allemand : le taux de l'emprunt d'Etat français à dix ans est ainsi repassé au-dessus (+ 0,02 %) du rendement du titre allemand de même durée alors qu'il se situait en dessous (autour de - 0,10 %) depuis plus d'un an. Ce renchérissement est une mauvaise nouvelle pour l'économie française : si ce phénomène perdure, il alourdira la charge de la dette publique et il pénalisera les entreprises françaises par rapport à leurs rivales européennes en augmentant leurs coûts de financement.

Selon les experts, ce mouvement trouve d'abord son origine dans la remise en cause des avantages fiscaux de ce qui constituait le placement préféré des ménages français. Avec plus de 2 500 milliards de

francs d'encours gérés, l'assurance-vie représentait à elle seule 19 % du patrimoine financier des Français à la fin de l'année 1996. Aux deux tiers placée en obligations, elle était aussi l'un des plus gros acheteurs d'emprunts émis par l'Etat, permettant de couvrir le déficit budgétaire et venant se substituer aux investisseurs non résidents, en net retrait sur le marché français. « Depuis 1992, les assureurs-vie ont acheté, en net, près de 300 milliards de francs d'OAT (obligations assimilables du Trésor), soit un montant proche du besoin de financement de l'Etat », notent les spécialistes de la société de Bourse Aurel.

#### STABILISATION

Le premier semestre avait déjà été marqué par une stabilisation de la collecte (- 2 % par rapport à la même période de 1996). Le tour de vis fiscal décidé par le gouvernement a, semble-t-il, encore nettement accentué la tendance au ralentissement au cours du troisième trimestre. « Les assureurs-vie sont beaucoup moins présents sur le marché de la dette publique depuis le mois d'août », note un intervenant

sur les marchés financiers. Ce tarissement de la demande affecte selon lui directement le marché obligataire français, qui perd ainsi l'un de ses principaux soutiens. « Si les flux d'assurance-vie se ralentissent pour revenir à un rythme de progression identique à celui du revenu nominal des ménages (hypothèse de stabilisation du flux en pourcentage du revenu), les souscriptions ne seront plus que de 100 milliards de francs en rythme annuel », estiment les experts de la société Aurel. « Parallèlement, en incluant les recettes de privatisation, le besoin de l'Etat serait réduit à 200 milliards de francs. Sous ces hypothèses, il restera un "trou" de 100 milliards de francs. »

Comment sera-t-il comblé ? Les analystes comptent sur le retour des investisseurs étrangers sur le marché français. Alors que ces derniers détenaient à la fin de 1993 35 % du stock de la dette publique, ils n'en possèdent plus aujourd'hui qu'un peu plus de 10 %. Dans les portefeuilles des gestionnaires américains, les titres français sont faiblement représentés. Ils ont un poids nettement inférieur à la pondération théorique telle qu'elle est

définie par les grandes banques internationales pour les marchés obligataires mondiaux. Si les spécialistes ne comptent pas sur les dernières mesures gouvernementales pour faire revenir les investisseurs étrangers sur le marché des emprunts français - la loi sur les 35 heures, par exemple, est sévèrement critiquée par les économistes anglo-saxons -, ils estiment en revanche que la création de l'euro, facteur d'égalisation des rendements dans l'Union monétaire, favorisera ce retour.

Si les taux français venaient à dépasser sensiblement les rendements allemands, les gestionnaires internationaux mettraient rapidement à profit cette anomalie pour acheter des obligations françaises plus rémunératrices. Ce mouvement aurait pour effet de ramener automatiquement les taux français au niveau de ceux observés en Allemagne. Les perspectives européennes constituent aujourd'hui, selon les analystes, la meilleure protection pour le marché obligataire français.

Pierre-Antoine Delhommais

# Le Monde

POCHE

GRAND JEU GRATUIT\*  
CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Gagnez :

- des abonnements au « Monde »
- des week-ends en Aveyron
- des CD de la BO de Microcosmos
- des cassettes vidéo de Microcosmos, le film aux 5 césars



MICROCOSMOS  
Le peuple de l'herbe



#### FISCALITÉ

Cette réduction d'impôt serait égale à 15 % des sommes dépensées prises en compte dans la limite d'un plafond de 4 000 francs pour une personne seule et de 8 000 francs pour un couple marié.

pour les dépenses d'entretien et de « revêtement des surfaces » entreprises dans l'habitation principale. Les petites réparations locatives ne sont pas concernées.

## Deux petites mesures en faveur de l'immobilier

Le projet de loi de finances présenté par le gouvernement prévoit deux mesures timides en faveur de l'immobilier. Si le texte est voté, propriétaires et locataires devraient bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu



#### IMMOBILIER

Cette réduction d'impôt serait égale à 15 % des sommes dépensées prises en compte dans la limite d'un plafond de 4 000 francs pour une personne seule et de 8 000 francs pour un couple marié.

Seuls les travaux menés par une entreprise et ayant fait l'objet d'une facture pourraient y ouvrir droit. Ce dispositif s'appliquerait pour les dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 31 décembre 2000. L'avantage fiscal maximum serait donc égal à 600 francs pour une personne seule et de 1 200 francs pour un couple marié. Pour les contribuables non imposables les sommes correspondantes seraient remboursées. Une deuxième mesure prévoit l'instauration d'un régime d'imposition simplifié pour les propriétaires immobiliers. Lorsque le montant de leur revenu brut foncier annuel n'excède pas 30 000 francs, ils pourraient, s'ils exercent l'option qui leur est proposée, inscrire ce montant sur leur déclaration d'ensemble des revenus sans avoir à remplir

une déclaration spéciale de revenus fonciers. Dans ce cas, le revenu net foncier imposable serait égal au montant du revenu brut foncier annuel diminué d'un abattement forfaitaire d'un tiers. L'option serait exercée pour trois ans et tacitement renouvelable. Sauf si le seuil de 30 000 francs est dépassé. Rappelons que les revenus fonciers bénéficient dans le régime de droit commun d'un abattement forfaitaire de 14 %. L'option pour le nouveau régime ne serait donc favorable que si les autres charges habituellement déductibles des revenus fonciers (réparations, travaux, intérêts d'emprunts, taxes...) n'excèdent pas 14 % des revenus bruts.

Laurent Edelmann

## Résidence étudiante : le marché proche de la saturation

L'amortissement Périssol a donné un coup de fouet au logement pour étudiants. En atteste la multiplication des petites annonces vantant les charmes de l'investissement en « résidence étudiante ». Que penser

de ce type de placement immobilier ? Tout d'abord que le marché est proche de l'engorgement, alors que le nombre d'étudiants recensés en France est en voie de stabilisation : pour

1997-1998, l'enseignement supérieur a accueilli 2,3 millions d'étudiants, soit une hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Durant la même période, 9 000 nouveaux logements ont été construits, ce qui porte le total du parc français à 50 000. Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des logements gérés par le Crous et de ceux appartenant au secteur diffus qui, à lui seul, assure l'hébergement d'au moins 80 % des étudiants. A l'avenir, c'est d'ailleurs en piochant dans la « réserve » du secteur diffus que les résidences étudiantes espèrent maintenir un taux d'occupation élevé. Mais ce pari n'est pas gagné, a fortiori si le parc de logement privé augmente chaque année au rythme actuel. Second paramètre à garder en mémoire : le remplissage des résidences étudiantes est, en partie, conditionné par la pérennité de l'ALS (allocation logement social). Cette aide, dont le montant est d'environ 1 000 francs à Paris et de 700 francs en province, est - théoriquement - versée aux étudiants pour qu'ils puissent payer leur loyer. Sa remise en cause, évoquée à plusieurs reprises, compromettrait la solvabilité d'un certain nombre de locataires avec les effets pervers que l'on devine. Pour ces différentes raisons, un investisseur souhaitant acheter un ou plusieurs logements étudiants aura souvent intérêt à souscrire une formule assortie d'un bail commercial. Principe :

lors de l'achat, le propriétaire signe un bail de neuf ans avec une société de gestion spécialisée qui lui versera un loyer mensuel au montant garanti dès l'origine. Cette sécurité est possible grâce à l'amortissement Périssol qui permet d'amortir un bien à concurrence de 80 % sur une période de 24 ans et aussi de profiter d'un dégrèvement de TVA pour les logements neufs. D'où une promesse de rentabilité locative qui se situera généralement autour de 5 % à 5,5 %. Pour l'investisseur, il est naturellement indispensable de vérifier que la société de gestion avec laquelle le bail est signé a les reins solides et que le promoteur du projet est adossé à un groupe de renom. Pour le reste, c'est-à-dire quant à une éventuelle plus-value, inutile de se leurrer. Elle sera dérisoire si elle existe, ce qui est loin d'être sûr compte tenu du nombre de biens qui seront mis sur le marché dans sept à huit ans.

Arnaud de Fréminville

# Le Monde-Poche

Une collection de livres d'actualité, de géopolitique et d'économie  
50 titres indispensables  
Une synthèse originale  
Une documentation solide  
sur les problèmes de notre temps

Le Monde  
EDITIONS



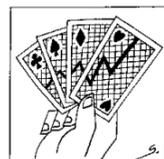
\* un coupon-réponse est à retirer chez votre libraire sans obligation d'achat

REVUE DES ACTIONS

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for ÉNERGIE, PRODUITS DE BASE, and CONSTRUCTION.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for BIENS D'ÉQUIPEMENT and AUTOMOBILE.

LA BOURSE de Paris a eu toutes les raisons de baisser cette semaine. Ou presque toutes.



LA BOURSE de Paris a eu toutes les raisons de baisser cette semaine. Ou presque toutes. Dès lundi, le marché cédait déjà du terrain.

Les opérations financières en cours, pas plus que l'arrivée sur le marché de France Télécom, le retour à la cotation des AGF et la hausse du billet vert n'ont été suffisants pour se protéger du coup de froid venu de l'ex-colonie britannique.

France Télécom termine la semaine à 207,80 francs, en hausse de 14,18 % sur son cours d'OPV réservé aux particuliers, mais en baisse de 3,35 % par rapport à son premier cours coté.

La grippe asiatique

L'opération a finalement séduit plus de 3,9 millions d'actionnaires. Reste à fidéliser cet actionnariat, a reconnu Michel Bon, le président de France Télécom, dont l'action devrait entrer dans la composition de l'indice CAC 40 mercredi 12 novembre.

Les AGF sont revenues à la cotation, lundi 20 octobre. L'action termine la semaine sur une hausse de 34,68 % sur son cours antérieur à la suspension de cotation. Le titre avait été suspendu après le projet d'OPA lancé par Generali au prix de 300 francs l'action.

Plusieurs valeurs ont été particulièrement affectées par la crise du Sud-Est asiatique en raison, notamment, de la part importante de leur activité réalisée dans cette région du monde. LVMH en fait partie. Jacques-Antoine Bretteil, d'International Capital Gestion, note que le groupe de Bernard Arnault réalise, avec sa filiale DFS, 50 % de son chiffre d'affaires, dont les deux tiers au Japon.

Les investisseurs s'interrogent sur l'impact de la crise financière, limitée jusqu'à présent aux monnaies du Sud-Est asiatique, sur l'économie japonaise et sur le pouvoir d'achat des consommateurs nippons. Les entreprises japonaises

font-elles délocaliser leur production ? Le marché de l'emploi sera-t-il déprimé ? Autant d'interrogations qui traversent l'esprit des investisseurs confrontés au degré de risque qu'ils acceptent de payer sur des valeurs comme LVMH. Le titre du groupe de luxe termine la semaine sur un recul de 11,02 % à 1 033 francs. Ce recul reste inférieur à celui de Christian Dior, qui se retrouve à son plus bas niveau de l'année à 626 francs, en baisse de 14,25 %.

Paribas Capital Market considérablement, dès le mois d'août, que le secteur du luxe et des boiseries était exposé, mais aussi les grandes banques (BNP, Société générale, Crédit lyonnais) en raison des risques de contreparties avec leurs clients asiatiques. La BNP termine la semaine à 295,90 francs en repli de 3,99 %.

François Bostnavarone

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for AUTOMOBILE and AUTRES BIENS DE CONSOMMATION.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE and DISTRIBUTION.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for GALERIES LAFAYETTE and AUTRES SERVICES.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for HAVAS ADVERTISING and IMMOBILIER.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for SERVICES FINANCIERS and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 17 octobre

Table with 6 columns: Libellé, Organisme promoteur, Rang, Perf. % 1 an, Rang, Perf. % 5 ans, Valeur liquid. Includes sections for DIVERSIFIÉES FRANCE and DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES.

Table with 6 columns: Libellé, Organisme promoteur, Rang, Perf. % 1 an, Rang, Perf. % 5 ans, Valeur liquid. Includes sections for DIVERSIFIÉES FRANCE and DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES.

Advertisement for SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT SÉLECT GESTION. Includes text about performance and contact information.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES and OR ET MATIÈRES PREMIÈRES.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for IMMOBILIER and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for IMMOBILIER and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Advertisement for Sicav diversifiées, risques limités. Includes text about investment strategy and performance.

Table with 3 columns: Sector, 24-10-97, Diff. Includes sections for IMMOBILIER and SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT.

Joël Morio

# Le dollar et les obligations jouent les valeurs refuges

La crise asiatique et les anticipations d'un relèvement prochain par la Réserve fédérale américaine de ses taux d'intérêt ont eu pour effet de dopper le billet vert face au yen et aux monnaies européennes

La secousse violente sur les marchés asiatiques a nettement inversé la tendance qui se dessinait la semaine dernière sur les marchés de taux et de change. Les obligations américaines, qui avaient perdu beaucoup de terrain se sont

nettement redressées, jouant un rôle de valeur refuge. Le taux des obligations du Trésor américain à trente ans est revenu d'un vendredi à l'autre de 6,43 % à 6,31 %. Les taux à dix ans en France et en Allemagne se sont ainsi stabili-

sés autour de 5,70 %. Du côté des changes, le dollar s'est apprécié à la fois contre le yen et les devises européennes. Les analystes ne semblent plus croire à un nouveau relèvement de ses taux par la Bundesbank. La masse mo-

nétaire en Allemagne et l'indice des prix « ne vont pas dans une direction qui nous obligerait à relever une nouvelle fois les taux », a estimé jeudi Ernst Welteke, membre du conseil central de la banque centrale allemande.

APRÈS avoir perdu du terrain la semaine dernière, les marchés obligataires européens et américains d'un côté, le dollar et l'autre, ont profité de l'ondule de choc de la crise asiatique pour retrouver un peu de lustre et un rôle de valeur refuge.

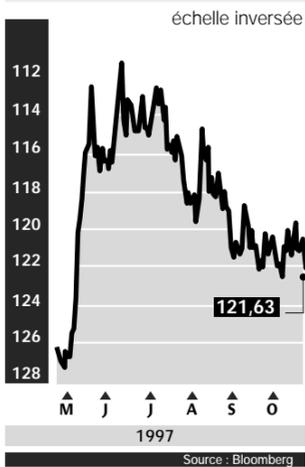
C'est particulièrement vrai pour le billet vert. Certes, la devise américaine a souffert, jeudi 23 octobre, de la vente d'actifs américains par les banques centrales asiatiques pour défendre leurs devises. Vendredi à Tokyo, le billet vert a baissé un peu en fin de séance face à la devise nipponne à la suite de rumeurs faisant état d'une intervention de la Banque du Japon pour défendre le yen. Mais finalement la devise américaine termine la semaine à 121,13 yens contre 120,74 le vendredi précédent, à 1,7830 mark contre 1,7573 et à 5,9744 francs contre 5,9379.

## YEN AFFAIBLI

La monnaie japonaise reste affaiblie, car les marchés s'interrogent sur les conséquences de la deuxième vague de la crise financière asiatique sur l'économie nipponne. Proximité géographique oblige, le Japon, comme exportateur, investisseur direct ou prêteur, se trouve bien plus exposé que les autres pays industrialisés au risque asiatique. Cette région absorbe 40 % de ses exportations qui, elles-mêmes, représentent 10 % de son produit intérieur brut. Mais les engagements des banques japonaises inquiètent encore plus les

## Faiblesse du yen

COURS DU DOLLAR EN YENS



La devise japonaise a continué à perdre du terrain face au billet vert, victime de la crise financière à Hongkong.

analystes que les conséquences d'un ralentissement de la croissance économique en Asie. Environ 50 % des crédits bancaires obtenus à l'étranger par les pays de la région proviennent des banques japonaises, rendues déjà très fragiles par la crise immobilière et la masse de créances douteuses qu'elles ont dans leurs bilans.

Le rebond du dollar a été encore

plus sensible face aux devises européennes. « Les achats de dollars contre le yen tirent mécaniquement la devise américaine à la hausse face au mark », explique Nordine Naam, de la banque Dresdner Kleinwort Benson. Selon lui, le billet vert devrait même tester le seuil de 1,85 deutschemark. « Le dollar profite de la maîtrise de l'inflation en Allemagne, qui éloigne la perspective d'un nouveau relèvement de taux d'intérêt outre-Rhin », poursuit l'analyste.

L'indice des prix à l'importation en Allemagne a reculé de 0,5 % en septembre par rapport à août, ce qui porte sa hausse à 4,1 % par rapport à septembre 1996 (contre +5,4 % en août en glissement annuel), a indiqué vendredi l'office fédéral des statistiques. « Beaucoup de commentaires de responsables allemands sont également favorables au dollar », précise M. Naam. La masse monétaire en Allemagne et l'indice des prix « ne vont pas dans une direction qui nous obligerait à relever une nouvelle fois les taux », a estimé jeudi Ernst Welteke, membre du conseil central de la Bundesbank. Dans la journée, à l'issue de la réunion de son conseil central, la banque centrale allemande a décidé de laisser l'ensemble de ses taux directeurs inchangés.

En revanche, la possibilité d'une hausse prochaine de ses taux par la Réserve fédérale américaine, autre facteur de soutien du billet vert, est loin d'être écartée par les écono-

mistes. Ces derniers seront très attentifs la semaine prochaine au discours du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, et au chiffre du coût du travail aux Etats-Unis. En tout cas, le marché obligataire américain, dopé, surtout jeudi, par des achats de précaution, ne semble toujours pas

à l'autre. Le rendement des obligations d'Etat à dix ans en France et en Allemagne s'est inscrit vendredi à respectivement 5,71 % et 5,69 % contre 5,72 % et 5,68 % une semaine auparavant.

Pour les analystes, la tendance de fond des marchés obligataires européens et français reste pour l'heure

## Le dollar de Hongkong se stabilise

Le dollar de Hongkong s'est redressé vendredi après un repli tactique des spéculateurs, permettant aux devises et aux Bourses d'Asie du Sud-Est de souffler un peu, même si de nouvelles attaques pourraient être lancées prochainement. Sur le marché asiatique, le dollar de Hongkong s'échangeait en fin de journée à 7,73 dollars pour un billet vert, contre 7,61 la veille. La Hongkong Monetary Authority semble avoir paré aux dernières offensives contre la monnaie locale. Toutefois, les cambistes n'excluent pas de nouvelles attaques contre le « peg », le lien fixe établi depuis quatorze ans entre le dollar de Hongkong et le billet vert américain, à 7,80 dollars de Hongkong. Ils jugent aussi prématuré le discours triomphant du chef de l'exécutif de Hongkong, Tung Chee-hwa, qui a prédit vendredi la défaite inévitable de ceux qui spéculent. « Nous parviendrons à battre les spéculateurs. Nous ferons en sorte qu'ils échouent quoi qu'ils entreprennent », a-t-il déclaré.

craindre le moindre dérapage inflationniste. Le taux des obligations du Trésor à trente ans est revenu en cinq séances de 6,43 % à 6,31 %.

Du côté des obligations européennes, la tendance est redevenue plus favorable, mais les cours des titres à taux fixes (les cours montent quand les taux baissent) sont restés finalement inchangés d'un vendredi

orientée à la baisse depuis le relèvement de leurs taux par la Bundesbank et la Banque de France. Il faut aussi souligner que le marché obligataire français continue à se comporter moins bien que son homologue allemand : le taux de l'emprunt d'Etat français à dix ans est ainsi repassé au-dessus (+0,02 %) du rendement du titre allemand de même durée, alors qu'il se situait en dessous (autour de -0,10 %) depuis plus d'un an. Pourtant, en France, l'inflation est maîtrisée : les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % en septembre, soit 1,3 % sur douze mois, selon les statistiques publiées vendredi. Mais les investisseurs s'inquiètent des conséquences du durcissement de la fiscalité de l'assurance-vie, qui assure depuis plusieurs années l'essentiel des achats des emprunts d'Etat.

Enfin, le marché obligataire japonais était lui aussi en grande forme et a encore établi, vendredi, un record, en réaction à la défaillance de la place de Hongkong, avec une nouvelle baisse des taux à long terme qui ont brièvement touché 1,66 %. Le précédent record datait de la veille, lorsque le rendement des obligations à 10 ans du Trésor nippon était tombé à 1,68 %.

Les rendements obligataires japonais ont cassé la barre des 2 % le 27 août et ont pénétré en territoire inconnu le 1<sup>er</sup> octobre lorsqu'ils sont tombés sous les 1,8 %, un niveau jamais vu sur la planète depuis plus de cinquante ans (le précédent record remonte à la seconde guerre mondiale). Des intervenants ont expliqué ce nouvel accès de fièvre du marché obligataire par un retrait des investisseurs nippons des marchés boursiers asiatiques.

Christophe Vetter

Eric Leser

## Marché international des capitaux : des agences de notation reconnues

LE RÔLE des agences de notation, ces établissements privés qui évaluent la qualité des emprunts, est officiellement reconnu dans l'Union européenne. L'Institut monétaire européen met en évidence leur importance dans son dernier rapport, qui traite des instruments et de la procédure de la politique du futur système de banques centrales. Ce système sera composé de la banque centrale européenne et des banques centrales nationales qui auront accepté l'euro conformément au traité de Maastricht. Il fonctionnera dès le début de la prochaine étape d'union économique et monétaire et son but premier sera de maintenir la stabilité des prix. Les transactions financières destinées à approvisionner l'économie en liquidités le conduiront à acheter ou à vendre des avoirs que lui fourniront ses contreparties, soit directement, soit indirectement en prenant des titres en pension.

Une liste est en préparation - elle pourrait être publiée au printemps 1998 - qui énumérera les titres susceptibles de rentrer dans ce cadre. Mais les critères sont déjà précisés dans leur ensemble. Pour ce qui est des émetteurs, ils iront du système européen de banques centrales lui-même, du secteur public, des institutions internationales et supranationales au secteur privé.

C'est à propos de cette dernière catégorie que les agences de notation sont mentionnées. Certaines obligations devraient être éligibles automatiquement si elles sont strictement conformes aux normes d'une directive ancienne de la Communauté européenne. Mais les autres obligations du secteur privé ne seront admises

que si elles répondent à des conditions de notation en Bourse, de prospectus d'émission et de qualité. L'Institut monétaire européen indique spécifiquement que chaque émission devra être notée (par une agence de notation) de telle façon qu'elle satisfasse aux normes élevées de qualité aux yeux du système de banques centrales.

S'il est question d'« une agence de notation », aucun nom n'est cité. Dans les milieux financiers, on prévoit que les trois principales agences seront retenues. Il paraît évident que les grandes maisons américaines Moody's et Standard & Poor's figureront en bonne place, de même que Fitch IBCA, américaine également, mais contrôlée par la société française Fimalac. Pour les investisseurs institutionnels, l'importance des agences de notation est évidente. Aux Etats-Unis, elle est prépondérante, et chez nous elle le devient. Certes, il arrive que l'emprunteur jouisse d'une réputation telle que ses opérations soient généralement considérées comme étant au-dessus de tout soupçon. Lui-même ou ses promoteurs (les intermédiaires financiers) affirment alors que les obligations n'ont pas besoin d'être notées par une agence et que, si elles l'étaient, elles obtiendraient de toute façon le prestigieux AAA qui orne la tête des meilleurs émetteurs. Agir de la sorte est parfois présomptueux et peut conduire à quelques déceptions.

Ainsi, récemment, les chemins de fer allemands Deutsche Bahn ont lancé un emprunt de 1 milliard de deutschemarks de dix ans, sans avoir fait noter leurs transactions. Lorsque l'em-

prunt a été contracté, il a été assorti de conditions très économiques pour le débiteur. Or, peu de temps après, les télécommunications allemandes, Deutsche Telekom, qui, contrairement aux chemins de fer, avaient décidé de faire noter leurs emprunts, obtenaient une note certes très bonne de la part des agences américaines, mais toutefois pas la plus haute. Cela a jeté un froid sur l'ensemble du marché. Comme beaucoup d'investisseurs plaçaient sur le même plan les chemins de fer et les télécommunications, le prix des obligations de Deutsche Bahn a baissé quelque peu pour pousser leur rendement au niveau auquel il se serait situé au départ si Deutsche Bahn avait obtenu des agences la même note que celle décernée à Deutsche Telekom.

Le faible nombre des agences de notation, leur jugement sans appel et leur influence considérable ne manquent évidemment pas de susciter la critique. Il faut donc se réjouir de la concurrence internationale apportée aux principales par Fitch IBCA (qui résulte d'une fusion récente), de même qu'il faut saluer les initiatives des services d'études des banques internationales, qui sont de plus en plus nombreuses à publier leurs propres analyses de crédits et qui n'hésitent pas à contester les jugements des agences. On l'a vu notamment avec la SNCF, dont Moody's pense que les emprunts ne méritent pas les AAA, qui reviennent pourtant aux autres établissements publics français.

## Hongkong ébranle les Bourses mondiales

CETTE SEMAINE restera marquée, dans la mémoire des boursiers, par le krach de la Bourse de Hongkong, jeudi 23 octobre. L'évènement sera d'autant plus facile à retenir qu'il « tombe » pratiquement dix ans, jour pour jour, après le krach de 1987.

La Bourse de l'ex-colonie britannique a atteint son plus bas niveau depuis dix ans, jeudi 23 octobre. En une seule séance, l'indice Hang Seng, son principal indicateur, a dévissé de 10,4 % jeudi perdant 1 211,47 points à 10 426,30 points, après être passé momentanément sous le plancher de 10 000 points. En moins de trois semaines, la correction atteint 5 000 points. Sur la semaine, le marché affiche un recul de 18,06 %. Un courtier d'une maison de titres européenne à Tokyo résumait ainsi la situation en Asie : « L'effondrement du marché à Hongkong illustre bien la détérioration de la confiance des investisseurs vis-à-vis des économies asiatiques, y compris bien entendu le Japon ». L'un des principaux soucis reste l'impact

qu'aura à terme la tempête boursière et monétaire asiatique sur le Japon, la seconde économie mondiale.

Les conséquences de la crise financière asiatique et la chute de la Bourse de Hongkong ont frappé de plein fouet l'ensemble des Bourses mondiales. Comme à chaque fois que se produit un tel événement, les réactions ont été différentes suivant les places. Mise à part la Bourse de Hongkong, qui a perdu 18,06 %, le plus fort recul est affiché par la Bourse de Londres (-5,71 %) suivie par celle de Paris (-3,68 %). Francfort et Wall Street terminent la semaine sur une baisse d'ampleur quasi identique perdant respectivement 1,67 % et 1,68 %. Le marché nippon, pourtant géographiquement très exposé, n'a finalement perdu que 0,66 %.

Les opérateurs de la Bourse de Londres ont pu se rendre compte de la rapidité de réaction du nouveau système de transactions automatisées du Stock Exchange (Le Monde du 21 octobre), mis en service au dé-

but d'une semaine marquée par la tourmente asiatique et les hésitations sur l'euro. L'indice Footsie a terminé vendredi à 4 970,2 points, en baisse de 300,9 points sur la semaine, soit un recul de 5,71 % par rapport au vendredi précédent.

### BONNE RÉSISTANCE DE LONDRES

Comme les autres places financières, le Stock Exchange a subi le contrecoup de la tourmente monétaire et boursière asiatique. Bien qu'à la baisse, la Bourse de Londres a plutôt mieux résisté que les autres places européennes, compte tenu de sa très forte exposition à la situation à Hongkong. Sont cotées à la Bourse de Londres plusieurs grandes sociétés dont les liens avec l'ancienne colonie britannique sont très étroits, comme la Hongkong Shanghai Banking Corp. (HSBC), Standard Chartered et Cable and Wireless. HSBC a perdu 18 %, Standard 15,3 % et Cable and Wireless 12,6 %.

À la Bourse de Paris, qui termine la semaine sur un recul de 3,68 %,

les boursiers s'efforcent désormais d'apprécier les conséquences de la crise asiatique. Selon la société de Bourse, Ferri, « au plan global, l'impact sur la croissance économique, les mouvements de capitaux et l'orientation des taux en Europe est faible ». Mais l'intermédiaire n'exclut pas que la crise déclenche « une phase de correction justifiée par une reprise fragile, les perspectives de poursuite de la remontée des taux aux USA et l'ouverture d'une ère « plus redistributive » en France qui limitera les progressions de résultats des sociétés ». Certaines sociétés, en raison de leur présence en Asie, pourraient être plus touchées que d'autres par cette crise. Paribas Capital Market a ainsi fait preuve de prudence sur le secteur bancaire français : « Les banques sont bien montées ces derniers mois et dans l'attente d'y voir plus clair, je préfère conseiller d'arrêter d'acheter. On verra dans quelques jours ou dans quelques semaines », explique Romain Burnand.

Les analystes interrogés s'attendent néanmoins à un rebond

après cette correction qui pourrait mener le marché à 2 800 voire 2 750 points et maintiendrait pour certains d'entre eux un objectif de 3 100 points pour la fin de l'année.

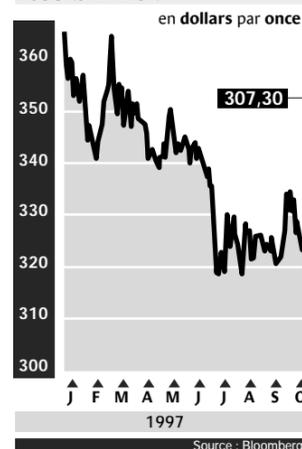
Outre-Rhin, la Bourse de Francfort termine la semaine sur un recul de 1,67 % selon l'indice DAX Ibis ou de 0,26 % suivant l'indice traditionnel. Le recul de la place francfortoise « ne doit cependant pas être exagéré », estime la Commerzbank dans son rapport boursier hebdomadaire. Selon l'institut, les problèmes monétaires dont souffre depuis longtemps l'Asie ont déjà été anticipés par la Bourse. La banque table en conséquence sur un DAX volatil mais qui restera « dans les prochains mois » dans une fourchette de 3 750 à 4 250 points.

Wall Street n'a pas été épargné par le plongeon de la Bourse de Hongkong incitant les investisseurs à chercher refuge sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones a perdu 131,62 points (-1,68 %) à 7 715,4 points sur la semaine. La dernière séance de la semaine a été

## MATIÈRES PREMIÈRES

L'or à son plus bas depuis 12 ans

COURS DE L'OR



LE PRIX de l'once d'or est tombé, vendredi 24 octobre en clôture, à New York, à son plus bas niveau depuis douze ans. L'once de métal précieuse a chuté de 15,70 dollars à 307,30 dollars.

Selon les analystes, ce recul est dû à des liquidations massives de positions courtes. « Les fonds d'investissement ont liquidé leurs positions courtes », indiquait vendredi soir Joseph Rosta, responsable du CPM Group, précisant que les ventes se sont multipliées lorsque le prix de l'or est tombé sous le plancher de 314,60 dollars, déjà touché en juillet. « Les prix pourraient continuer à reculer les prochains jours, mais devraient par la suite se stabiliser à 320-330 dollars », a observé M. Rosta, indiquant que le niveau de clôture de vendredi était le plus bas depuis mars 1985.

### EXCÉDENT DE RÉSERVES

Le mouvement de recul s'est déclenché sur le marché de Londres après l'annonce par des experts du gouvernement suisse que l'état des réserves de métal jaune de la banque centrale suisse était excédentaire de 1 400 tonnes.

La Banque nationale suisse avait indiqué au mois de mars que dans le cadre de la réévaluation de ses réserves, une partie de son stock de métal jaune serait mis en vente pour, entre autres, alimenter le Fonds d'indemnisation aux victimes de l'Holocauste.

Un spécialiste notait que « le marché savait déjà qu'il y aurait des ventes suisses. La seule inconnue jusque-là restait la quantité mise sur le marché ».

Mais cette annonce a été surtout un prétexte pour vendre. Les analystes attribuent essentiellement le recul du métal jaune à la déception des opérateurs pour son incapacité à jouer le rôle de valeur refuge face à la tempête monétaire en Asie.

D'autres analystes new-yorkais ont attribué le mouvement de liquidation aux craintes que les banques centrales des pays de l'Asie du Sud-Est ne vendent leurs réserves d'or afin de se procurer les liquidités nécessaires pour faire face à la crise monétaire frappant la région depuis juillet. - (AFP)

TOKYO  
NIKKEI  
- 0,66%  
17 363,74 points

NEW YORK  
DOW JONES  
- 1,68%  
7 715,41 points

PARIS  
CAC 40  
- 3,68%  
2 849,03 points

LONDRES  
FT 100  
- 5,71%  
4 970,20 points

FRANCFORT  
DAX 30 Ibis  
- 1,67%  
3 981,44 points

particulièrement volatile : l'indice a gagné en une matinée, plus de 100 points avant de reculer d'autant quelques heures plus tard. Le recul de Wall Street vendredi, en dépit d'une reprise de 6,9 % de la Bourse de Hongkong avant le week-end, démontre la grande nervosité des investisseurs américains, ont souligné les analystes. Ces derniers ont néanmoins précisé que la baisse de la Bourse new-yorkaise restait limitée au regard de la forte volatilité de ces derniers mois, des variations de plus de 100 points étant devenues monnaie courante.

Paradoxalement, c'est la Bourse de Tokyo qui a le moins souffert des turbulences asiatiques. L'indice Nikkei termine la semaine sur un repli de 0,66 % à 17 363,74 points après avoir touché mercredi son plus bas niveau depuis le mois d'août 1995. Pour la semaine à venir, les perspectives ne sont guère brillantes en raison des incertitudes qui continuent de régner dans la région.

**SPORTS** Alors que des clubs de football français se distinguent dans les compétitions européennes, d'autres défendent modestement leur place en deuxième division du

championnat national. L'Association sportive de Saint-Etienne, qui rencontre dimanche 26 octobre le club de Nice à l'occasion de la 17<sup>e</sup> journée, fait partie de ces habitués de la

fin du classement. ● L'ÉPOQUE DE GLOIRE des Verts n'est plus qu'un souvenir dans la préfecture de la Loire. Le stade Geoffroy-Guichard, qui est actuellement en travaux

pour accueillir la Coupe du monde de football, n'attire plus beaucoup de spectateurs. ● LES AMATEURS apprécient moyennement les prestations de joueurs entraînés par

Pierre Repellini et toujours suivis par le pilier du club, Robert Herbin. Et pourtant le club dispose de ressources financières supérieures à celles de ses adversaires de la D2.

## Saint-Etienne n'en finit pas de pleurer son passé

Le prestigieux club de football des années 70 tente aujourd'hui d'échapper à la dernière place du classement de la deuxième division. Les Verts ne manquent pas de moyens financiers mais plutôt d'une équipe dirigeante qui définisse des perspectives ambitieuses

### SAINT-ETIENNE

de notre envoyée spéciale

Saint-Etienne ne survit pas, Saint-Etienne vit. Loin des clichés, la préfecture de la Loire est une ville plutôt pimpante, polie et manucurée de son gris. Victime de la plupart des crises économiques du siècle, elle ressemble à beaucoup d'autres bourgades françaises. Ici comme ailleurs, il y a la crise, le chômage est légèrement supérieur à la moyenne nationale (13,5 %). Comme ailleurs, on tente de l'enrayer en installant des entreprises françaises ou en attirant des entrepreneurs étrangers. Les vastes locaux de Manufacture ont été rénovés et sont occupés par des entreprises du secteur tertiaire.

Bien sûr, Saint-Etienne a des soucis. L'offensive de Promodès sur l'entreprise Casino, le fleuron local, mobilise une partie de la population (Le Monde du 23 octobre). Et dans le cœur des Stéphanois, il y a pire : les terribles résultats de l'ASSE, l'Association sportive de Saint-Etienne. Le club de football vient à peine de quitter le peu enviable poste de lanterne rouge de deuxième division. Ces piètres résultats commencent à se faire sentir. Le stade Geoffroy-Guichard, en cours de réfection pour... la Coupe du monde de football 1998, est de plus en plus déserté. Huit mille spectateurs en début de

saison, moins de cinq mille aujourd'hui. Le « chaudron » s'est transformé en théâtre des déceptions d'un public réputé bon enfant.

La ville du foot pleure son passé prestigieux. Saint-Etienne fut le héros français de la Coupe d'Europe 1976 en se hissant en finale, un 12 mai, contre le Bayern de Munich. C'était à Glasgow, à l'époque des Dominique Rocheteau, Jean-Pierre Larqué ou Dominique Bathenay – ils étaient entraînés par Robert Herbin. A Glasgow, les poteaux étaient carés. Cette forme géométrique est l'une des plus célèbres de l'histoire du football : les supporters arguent encore que les deux tirs sur la barre transversale se seraient glissés dans les buts si celle-ci avait été elliptique. Les Verts remontèrent néanmoins les Champs-Élysées. La France continua de s'arracher leur tube « Qui c'est les plus forts ? Évidemment c'est les Verts » ; dans les cours des écoles, les vignettes Panini des héros malheureux restèrent les plus cotées dans les échanges ; Manufacture fut plus d'une fois en rupture de stock de maillots verts.

Depuis le 12 mai 1976, le club a bien grappillé des titres en championnat de France (en 1976 et 1981) ou en Coupe de France (en 1977), mais n'a plus regoûté à la fièvre des Coupes d'Europe. Petit à petit, la tra-

dition s'est décousue, les matches ont été moins passionnés, les Verts ont perdu leurs petits. Le temps a filé vite, finalement. Et puis l'histoire les a rattrapés. Ce fut l'affaire de la caisse noire, le premier gros scandale du football français. Des millions de francs détournés, des joueurs impliqués, dont Larios, Piazza ou Platini, l'entraîneur Robert Herbin. Roger Rocher fit trois ans de prison.

Après vinrent la réputation et une mélancolie visible sur le terrain. Les jeunes ne parviennent à insuffler un nouvel esprit à l'histoire. En 1993, Jean-Michel Larqué est nommé manager général ; il ne fera qu'une brève apparition. Le club termine la saison 1993-1994 à la onzième place de la première division. Un an plus tard, Saint-Etienne est sauvé de la relégation en deuxième division grâce à l'interdiction de monter en première division infligée à l'Olympique de Marseille dont les dirigeants sont reconnus coupables de corruption dans l'affaire VA-OM. Le club est placé sous le contrôle de la DNCG.

Un nouvel ancien est appelé : Dominique Bathenay devient l'entraîneur. En juin 1996, Saint-Etienne, dix-neuvième de la D1, rétrograde en deuxième division. Un an plus tard, les Verts terminent dix-septième. En octobre 1997, ils entrent en

relégation en national 1. De l'avis général, celle-ci entraînerait certainement le dépôt de bilan de l'ASSE.

Et pourtant ! L'équipe, gérée par une société d'économie mixte (SAEM), jouit du budget le plus lourd de la deuxième division : 43 millions de francs financés en grande partie par la ville, la région, Casino et les recettes. Le centre de formation à lui seul pèse 10 millions de francs par an, mais il ne « produit » que des défenseurs – ce qui n'est pas le poste le plus coté en 1997 en matière de prestige et donc de transferts. Ceux-ci ont, semble-t-il, été faits en dépit du bon sens. En-

trées cher payées, départs piteusement négociés. Depuis le début des années 90, le recrutement aurait coûté 100 millions de francs quand celui-ci en rapportait 15 millions. Pour la saison 1997, les dirigeants du club comptent sur une rentrée de 16 millions de publicité pour équilibrer le budget. Casino en donne 5, mais il sera difficile de trouver les 11 autres en évoluant dans le bas du classement de la deuxième division.

### « BEAU ET DUR À PORTER »

Pour sauver le club, l'idée en vogue a survolé les esprits, celle du repreneur. Mais ces oiseaux rares

ont déjà fait leur choix, le groupe IMG et Patrick Proisy à Strasbourg, Adidas à l'Olympique de Marseille. Christian Constantin, président de l'équipe suisse de Sion, s'est porté candidat, pour l'heure, sans promesses. Michel Thiollière, maire UDF radical de la ville, se veut optimiste quant à l'avenir et estime que « le club peut seul se tirer de cette mauvaise situation. Il en a les moyens ».

Les joueurs entraînés par Pierre Repellini et toujours suivis par le pilier du club, Robert Herbin, se battent match après match. « Laissez-nous venir petit-à-petit, dit Repellini. Nous essayons de sortir la tête de l'eau. » « Nous sommes jeunes, nous nous entendons bien, mais sur le terrain, c'est le blocage », explique Jérôme Alonzo. Le gardien de but venu de l'Olympique de Marseille n'est pas découragé. Dans la cité phocéenne il a connu une grève des supporters parce que l'équipe ne jouait pas bien : « Ici, il ne nous reste plus qu'à gagner. » Le public ? A Saint-Etienne, il paraît qu'il en veut beaucoup mais qu'il n'est jamais ranuncunier, qu'il est prêt à tout pardonner grâce aux souvenirs. « Le maillot des Verts, dit Jérôme Alonzo, est beau et dur à porter. »

Bénédicte Mathieu

### Un européen rencontre un relégable

Après les trois soirées de Coupes d'Europe, le championnat de France deuxième division (D2) reprend ses droits. En match avancé de la dix-septième journée, vendredi 24 octobre, Lorient s'est hissé à la seconde place en s'imposant largement, à domicile, trois buts à zéro, face à Troyes. Sochaux, troisième à un point de Lorient, pourrait profiter de la venue d'Amiens, samedi 25 octobre, pour reprendre son bien et rester le dauphin de Nancy. De son côté, l'actuel leader de la deuxième division sera en danger en se rendant à Valence, cinquième à sept points. Dimanche 26 octobre, la dernière rencontre de cette dix-septième journée aura un arrière-goût d'Europe et de première division. Les Nicos, à peine remis de leur match nul, deux buts partout, face au Slavia de Prague en match aller de la Coupe des coupes, affronteront Saint-Etienne. Avant-dernier de la D2, les Verts devront impérativement l'emporter pour s'extraire du quatuor des relégués.

## Le Paris Saint-Germain victime de la nandrolone

Un cinquième cas de dopage aux anabolisants concerne un handballeur du club

LE PARIS SG a un adversaire bien plus redoutable que le Bayern de Munich, pourtant intraitable (5-1) face aux joueurs de Ricardo, mercredi 22 octobre, lors de la troisième journée de la Ligue des champions. Il s'appelle la nandrolone.

Quelques heures avant le coup d'envoi du match, les responsables du club apprenaient que le milieu de terrain Vincent Guérin et le judoka Djamel Bouras, champion olympique en titre des moins de 78 kilos, membre du PSG omnisports, avaient été contrôlés positifs à cause de cet anabolisant. Et, samedi 25 octobre, le Parisien a révélé que le handballeur Christophe Zuniga, évoluant dans les rangs de la formation parisiennaise, est dans le même cas. Selon le quotidien, l'international espoir a été contrôlé le 30 septembre, au stade Pierre-de-Coubertin, à l'issue de la rencontre de championnat PSG-Chambéry.

Pour Charles Biétry, président de PSG omnisports, interrogé par le Parisien, il ne s'agit là que d'une « coïncidence ». « Il n'y a rien de commun, explique-t-il, entre Vincent

Guérin, Djamel Bouras et le handballeur incriminé. Ils n'ont ni les mêmes dirigeants ni le même suivi médical. »

Il n'empêche. Les trois athlètes portent le même maillot, celui d'un club qui veut rivaliser avec les plus grands dans toutes les disciplines, défend les couleurs d'une grande région sportive (l'Ile-de-France), dont le vivier de jeunes espoirs alimente ses filières de formation, et sert également de devanture à une chaîne de télévision dont le sport est un des arguments de vente. Le malaise est donc réel.

Le cas Bouras en est une des illustrations. La Fédération française de judo (FFJDA) et le PSG ont hésité toute la journée du jeudi 23 octobre avant de décider qui mènerait la contre-offensive, donnant l'impression que la panique était à bord. Dans un premier temps, il a été question de confier la mission au club du champion olympique. Thierry Rey, le président, a cherché vainement à organiser « quelque chose ». Puis la FFJDA a repris les choses en main. Djamel Bouras est membre de l'équipe de France et

son contrôle a été effectué à l'Institut national d'éducation physique et sportive (INSEP). Mais le PSG développe son propre système de défense. « Les athlètes visés se sont exprimés avec tant de sincérité qu'on peut se demander s'il n'y a pas une autre raison pour expliquer ces contrôles positifs », a confié Charles Biétry au Parisien.

### POLITIQUE DE PRÉVENTION

Le PSG redouterait-il d'être pris pour cible par les pouvoirs publics ? Mercredi soir, après l'annonce des contrôles positifs de Vincent Guérin, le président-délégué Michel Denisot déclarait qu'il soumettrait toute son équipe à un test. Peine perdue. Dès le lendemain, dix de ses joueurs étaient contrôlés à la demande de la direction régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France (Le Monde du 25 octobre).

« Le hasard a voulu qu'une mission de contrôle des joueurs du PSG ait été décidée bien avant qu'on apprenne le cas Guérin », nous avait alors confié Jean Poczobut, conseiller auprès du ministre de la jeu-

nesse et des sports. Au ministère, on répète qu'« aucune fédération et aucun club n'est spécialement visé par les contrôles. Le PSG pas plus qu'un autre. »

Pour rassurer, Charles Biétry explique que le club a, depuis un moment, pris les devants en matière de lutte contre le dopage : « Il y a longtemps déjà que nous pratiquons des contrôles internes, et on va continuer. Toutes les sections sont surveillées. Je peux même vous avouer qu'il y a deux ans j'ai moi-même mis des joueurs contrôlés positifs sur la touche sans le révéler à personne. Au PSG, on ne plaisante pas avec ça. »

Pour éviter la psychose, cette politique de prévention se généralise. Vendredi 24 octobre, le président du Comité national olympique et sportif français Henri Sérandour, a annoncé que tous les athlètes français retenus pour les JO d'hiver de Nagano (février 1998) subiraient un contrôle, tandis que le président de la Fédération française de rugby, Bernard Lapasset, affirmait qu'un système antidopage complémentaire à celui du ministère allait être mis en place pour tous les clubs du groupe A.

M. D. (avec P. Ce.)

### Un produit retiré des pharmacies

Samedi 1<sup>er</sup> novembre, les cinq marques de spécialités injectables contenant de la nandrolone seront toutes retirées des pharmacies. La décision n'a, a priori, pas été influencée par la campagne antidopage actuelle. Mais l'autorisation de mise sur le marché de ces produits a été revue dans le cadre d'une procédure de validation de tous les médicaments anciens. « Leur rapport bénéfice/risque a été jugé insuffisant comme pour 2 000 autres médicaments qui ont été retirés du marché », explique François Meyer, responsable de l'Agence du médicament. Deux laboratoires avaient déjà retiré, en 1995 et au début de l'année, leur marque. Un autre vient également de retirer les deux labels qu'il proposait. Le 1<sup>er</sup> novembre, il n'y aura plus de nandrolone injectable dans les pharmacies. Ne restera plus alors sur le marché qu'une marque de collyre, qui subit actuellement son test de validation.

### DÉPÊCHES

■ **SKI** : l'Autrichien Josef Strobl et la Française Leïla Piccard ont entamé victorieusement la saison de Coupe du monde de ski alpin en s'imposant, vendredi 24 octobre, dans le slalom parallèle de Tignes. Strobl, qui s'était déjà illustré en descente, en Super-G et en géant, ajoute à son palmarès une quatrième discipline, absente de la Coupe du monde depuis vingt-deux ans. Le succès de Leïla Piccard fut en revanche une vraie surprise, la skieuse des Saisies n'ayant jamais triomphé en Coupe du monde. La petite sœur du champion olympique n'avait connu jusqu'« alors que des places d'honneur, dont une médaille de bronze en géant aux championnats du monde de Sestrières.

■ **FOOTBALL** : l'Arabie saoudite a battu, vendredi 24 octobre, l'Iran 1-0 (mi-temps : 0-0) à Riyad en match éliminatoire pour la phase finale de la Coupe du monde 1998, zone asiatique, groupe A. Dans le même groupe, le Qatar a battu le onze koweïti 1-0 (mi-temps : 1-0).

■ **L'ambassade d'Italie à Londres a rejeté les accusations** de la Fédération anglaise de football (FA), qui affirme que la police italienne avait « provoqué » les supporters anglais lors du match éliminatoire de la Coupe du monde Italie-Angleterre, le 11 octobre, à Rome.

■ **VOILE** : après l'arrivée de Paul Cayard (EF-Language) au Cap, première étape de la Whitbread, course autour du monde à la voile en équipage et avec escales (Le Monde du 22 octobre), Merit-Cup (Monaco, Grant Dalton) s'est classé deuxième devant Innovation-Kvaerner (Norvège, Knut Frostad) et Silk-Cut (G.-B., Laurie Smith).

■ **RUGBY** : le président de la Fédération française de rugby, Bernard Lapasset, a estimé, vendredi à Toulouse, que « le projet sportif de l'élite a enfin vu le jour », après la réunion de la Commission nationale du rugby d'élite (CNRE) et l'Union des clubs. « L'ensemble des clubs est parvenu à mettre en place les premières étapes du rugby de l'élite de demain », a poursuivi M. Lapasset. Evoquant la poule unique envisagée le 13 octobre par les présidents des clubs du groupe A1, le président de la FFR a indiqué qu'elle « n'est pas acquise aujourd'hui » et n'est concevable qu'à partir du moment « où le calendrier international sera défini ».

### COMMUNICATION

## Bruxelles abandonne son projet de directive anticoncentration

### BEAUNE

de notre envoyée spéciale

L'audiovisuel souffre-t-il d'un excès de concentration ? Au cours des 7<sup>es</sup> Rencontres cinématographiques de Beaune, qui ont débuté jeudi 23 octobre, cette question, qui prend un relief particulier avant la discussion sur la loi sur l'audiovisuel prévue pour l'an prochain, a été particulièrement débattue. Premier venu : le projet de directive élaboré depuis plusieurs années par la Commission européenne de Bruxelles et visant à limiter la concentration dans les médias, notamment dans les journaux et les télévisions, risque de tomber aux oubliettes.

« C'est un domaine où nous sommes à la limite de ce qui doit se faire au niveau des Etats », a expliqué Jean-François Pons, directeur général adjoint de la DGIV (concurrence) à la Commission européenne. « Si cette directive avait été proposée, les différents pays n'en auraient pas voulu », a-t-il assuré.

Ce constat n'a, semble-t-il, pas convaincu Luciana Castellina, présidente de la Commission des relations économiques extérieures au Parlement européen, qui n'hésite pas à demander « des lois antitrust » dans la mesure où « 80 % du marché (audiovisuel) est occupé par un seul pays (les Etats-Unis) ».

Ce marché audiovisuel mondial, a estimé Thierry Miléo, directeur de la stratégie des affaires extérieures de Bouygues State Télécom, est constitué à 80 milliards de dollars par des recettes publicitaires, 40 milliards des abonnements à des chaînes payantes – la partie qui se développe le plus – et le reste par des financements publics.

Aux yeux de Didier Mathus (PS), rapporteur pour avis du budget de la communication à l'Assemblée, il faudrait « envisager des seuils anticoncentration en fonction des parts de marché et de la nature des capitaux investis dans les médias. Dans n'importe quelle ville de France, on naît dans une clinique de la Lyonnaise ou de la Générale des eaux ; la télévision par câble, comme l'eau et le ramassage des ordures, y est souvent commercialisée par l'un

des deux opérateurs ». « J'ai la faiblesse de penser que la communication n'est pas de même nature que les autres activités. Ces opérateurs peuvent promouvoir certains secteurs d'activité grâce aux médias. Avec une limite rassurante : quand Bouygues et TF1 ont soutenu Edouard Balladur pendant la campagne présidentielle, leur candidat n'a pas été élu... », a-t-il déclaré.

### DROITS AUDIOVISUELS

Pour sa part, Véronique Cayla, directeur général de MK2 Production, a dénoncé l'existence de deux types de concentration, l'une horizontale, qu'il faudrait réguler selon des critères de taille sur le marché, et l'autre verticale (les chaînes de télévision qui détiennent des sociétés de production). « Aux Etats-Unis, la séparation des fonctions diffuseur-producteur a permis à l'industrie des programmes de devenir prépondérante », a-t-elle expliqué, en précisant qu'en France un autre type de concentration avait également vu le jour, celui des droits audiovisuels, ce qui bloque la circulation des œuvres.

Souhaitant garantir l'existence d'un réseau de producteurs indépendants et créatifs, Jack Ralite, sénateur communiste (refondateur), a fustigé les trop faibles efforts de l'Europe, « qui ne dégage que 300 millions d'écus sur cinq ans pour 15 pays », pour sa politique d'audiovisuel.

Certaines propositions concrètes ont été faites. Ainsi, Carol Tongue, présidente de l'intergroupe cinéma et audiovisuel au Parlement européen, a souhaité « la naissance d'une chaîne européenne thématique de cinéma et de fiction, regroupant les télévisions publiques européennes », tandis que Jean Stock, directeur de l'audiovisuel chez Havas, a milité en faveur d'une plus importante ventilation des droits de film. « Chaque semaine, 950 longs métrages sont diffusés ou multidiffusés par CanalSatellite. Les producteurs auraient intérêt à inventer une nouvelle chronologie des médias, pour obtenir de nouveaux droits de passage dans la télévision numérique. »

Nicole Vulser

### SPORTS

Athlétisme, Cyclisme  
Football, Rugby, Tennis...

RÉSULTATS, RECORDS  
et PALMARÈS

3615 LE MONDE

Retrouvez  
nos offres  
d'emploi

3615 LEMONDE

# Le vrai chic coréen vise la raison avant le cœur

Première Daewoo haut de gamme, la Leganza est plutôt une réussite

**DAEWOO** est un constructeur sans complexes. Ce vaste conglomérat, plus connu jusqu'alors pour ses fours à micro-ondes et ses chantiers navals que pour ses automobiles, a vendu 30 000 voitures en France depuis 1995. Daewoo le roturier n'a pas de susceptibilité de blason ; ses modèles, largement dépassés, sont vendus à des prix défiant toute concurrence. La Nexia, qui réalise le plus clair des immatriculations, est une ancienne Opel Kadett et l'Espero découle de la première génération de l'Opel Vectra. Et cela marche assez bien.

Très à son aise dans la guerre des prix, la marque diffuse chez nous deux fois plus de voitures (12 500 l'an dernier) que le numéro un coréen Hyundai qui commercialise des modèles moins datés et plus « branchés » (le coupé et le break Lantra, par exemple).

Ce positionnement exclusif en bas de gamme ne pouvait pas durer éternellement. Attirée par les marges plus importantes que procureraient des modèles plus chers,

l'industrie automobile coréenne réalise aussi qu'elle ne peut plus jouer sur le seul coût de sa main-d'œuvre qui augmente tendanciellement sous la pression de ses salariés. La Leganza, premier haut de gamme coréen importé en Europe, reflète donc un virage important et risqué. Ce modèle suscite d'autant plus de curiosité qu'il s'agit - avec les récentes Lanos et Nubira, deux voitures moyennes - d'une « vraie » Daewoo puisqu'elle n'est pas dérivée d'un ancien modèle General Motors.

## ASPECT ITALIEN

Attendue au tournant, la Leganza tire assez bien son épingle du jeu. Proposée à 134 900 francs, cette voiture, grande à l'extérieur (4,67 mètres) et spacieuse à l'intérieur, marque un net progrès en comportement routier comme en qualité de fabrication. Conscient de certaines de ses limites, Daewoo s'en est remis à des partenaires expérimentés. Le style de la Leganza est signé Italdesign, le bu-



Une création, pas une copie d'un ancien modèle Opel, comme d'autres voitures de Daewoo.

reau animé par le *maestro* Giorgetto Giugiaro.

L'épure générale est d'inspiration très italienne, mais on retrouve des éléments esthétiques propres à la culture automobile coréenne, très versée dans le « bio design » et ses formes enveloppantes. Best-seller sur son marché national, cette voiture plus longue de vingt centimètres qu'une Mercedes classe C est, aussi, très coréenne dans sa façon de faire « cosu », avec sa grosse calandre recouverte de (faux) chrome et son (vrai) grand coffre. Dommage que le plastique des pare-chocs soit si sensible aux rayures.

Bien agencé, l'habitacle n'est pas un modèle d'ergonomie, mais il en remontre aux japonais qui n'ont

jamais vraiment percé dans cette catégorie. La Leganza est agréable à vivre : matériaux de bonne qualité, finition en progrès, instrumentation complète sans être surchargée, sièges à multiples réglages et petits raffinements (comme le plafonnier qui s'éteint progressivement lorsque l'on ferme le véhicule de l'extérieur). A l'arrière, les passagers ne manquent pas d'espace et la dotations en équipements est généreuse (climatisation, double airbag, ABS, lecteur CD, direction assistée).

Au volant, la Leganza ne témoigne pas d'un caractère volcanique. Son moteur, conçu avec le constructeur australien Holden, filiale de General Motors, est un deux-litres de 133 chevaux assez

placide avec des rapports de boîte assez longs. Un tintinet bruyant sur autoroute, il est aussi un peu gourmand (9,2 litres en moyenne, selon le constructeur). Point faible des voitures coréennes lorsqu'on les rudoie, le comportement routier de la Daewoo n'inspire cette fois aucune défiance. La voiture reste bien en ligne et sa suspension souple n'est pas spongieuse.

## « ACHAT RÉFLÉCHI »

Tout cela ne saurait pourtant suffire à assurer un succès commercial. Ces temps-ci, les grosses voitures se vendent mal. Ainsi, pour faire reprendre des couleurs à sa 605, Peugeot a dû abaisser son prix de 25 000 francs en le portant à 135 000 francs pour

la série limitée Pleiade, soit pratiquement le tarif de base de la Leganza.

Autre difficulté : dès qu'il propose des modèles un peu chics, la crédibilité d'un constructeur dépend avant tout de ses quartiers de noblesse. Daewoo, venu à l'automobile en 1970 et qui ne dispose pas d'une généalogie très étoffée, va donc jouer un air connu, celui de « l'achat réfléchi ». Efficace pour vendre une voiture de 50 000 francs, cet argumentaire le sera-t-il pour un modèle trois fois plus cher ? « *Aujourd'hui, le seul budget que les ménages ne maîtrisent pas est le budget automobile. Aussi, allons-nous leur proposer un ensemble de services pour que leur achat soit rationnel* », plaide-t-on chez Daewoo.

Outre l'habituelle garantie de trois ans ou 100 000 kilomètres, les propriétaires d'une Leganza pourront, sous certaines conditions, bénéficier pendant un an d'une assurance tous risques pour la modique somme de 100 francs ou de trois années d'entretien gratuit. Après tout, des firmes aussi respectables que Jaguar et Alfa Romeo viennent elles aussi de lancer des opérations du même genre.

Jean-Michel Normand

★ Daewoo Leganza (9 cv), à partir de 134 900 francs (version SX) et 144 900 francs (CDX). Disponible en boîte automatique (10 000 francs supplémentaires) et, début 1998, en motorisation GPL.

# Yamaha propose le pédalage assisté par batterie électrique

**IL PÈSE** son poids (28 kilos), mais, dès le premier coup de pédale, on oublie tout. Le PAS (Power Assyst System) de Yamaha est un vélo à assistance électrique qui offre au cycliste une aide discrète mais précieuse. De 0 à 15 km/h, un petit moteur exerce sur l'axe du pédalier un effort égal à celui exercé par les mollets. La formule « aide-toi, le PAS t'aidera » fonctionne ensuite de manière décroissante pour cesser au-delà de 24 km/h.

Doté de quatre vitesses intégrées dans le moyeu et commandées par une poignée, le PAS sera commercialisé à partir du 15 novembre. Une batterie au cadmium-nickel de 24 volts placée juste devant la roue arrière alimente un moteur électrique de 235 Watts implanté au-dessus du pédalier. L'autonomie varie, selon la charge et le profil de la route, de 30 à 40 kilomètres et il faut compter trois heures et demie pour recharger la batterie, dont le poids n'excède pas 3,8 kilos.



Une batterie placée juste devant la roue arrière alimente un moteur électrique implanté au-dessus du pédalier.

On peut facilement l'extraire du cadre pour la connecter sur le chargeur, qui se raccorde à une prise de courant classique. Le PAS n'est pas le premier vélo à pédalage assisté, mais sa structure - notamment la disposition du moteur, qui abaisse le centre de gravité - représente un net progrès. Son maniement est aisé (un interrupteur, des diodes pour indiquer le niveau de charge, un système de verrouillage) et sa ligne très citadine est plutôt jolie, avec petit panier à l'avant et porte-bagage à l'arrière.

Fondé sur l'idée que le vélo serait encore plus pratique s'il ne fallait pas pédaler, cet engin fera sourire les infatigables vélocipédistes du dimanche. Reste que ceux qui sont attirés par le vélo ne sont pas tous des cyclistes dans l'âme. L'ambition de PAS est précisément de redonner envie de faire de la bicyclette aux quadragénaires qui tiennent les montées en horreur et redoutent d'arriver tous les matins au bureau en nage. A un moment

où le nombre de déplacements à bicyclette dans la capitale aurait été multiplié, selon les derniers comptages de la mairie, par cinq, passant de 1 % à 5 % (*Le Monde* du 22 octobre).

Les avantages de l'assistance sont manifestes. Au feu rouge, plus besoin de se dresser sur le pédalier. On ne zigzague pas au démarrage et l'on « enrôle » avec une facilité inattendue. Le PAS ne permet pas d'avaler les raidillons en sifflant, mais il soulage sensiblement les mollets dans les montées et, lorsque le vent souffle de face, il exerce un méritoire effet positif sur le moral du cycliste. Toutefois, mieux vaut ne pas chercher à pousser son avantage. A partir de 25 km/h, le PAS, privé de ses pouvoirs électriques, commence progressivement à faire sentir son poids, supérieur d'une dizaine de kilos à celui d'une bicyclette classique.

La question, désormais, est de savoir s'il existe réellement des perspectives pour un vélo magique à plus de 7 000 francs. Yamaha, qui en a déjà vendu 240 000 au Japon depuis 1994, évalue le marché français entre 8 000 et 10 000 unités dès 1998. Cycl'Europe, qui a diffusé 500 unités de son Vélectron en sept mois, table sur un chiffre moins optimiste (pas plus de 3 000 « électrocylistes » l'an prochain). En mars, apparaîtra le Vélectron 2, un modèle très proche du PAS (28 kilos, 4 vitesses, 35 kilomètres d'autonomie) commercialisé au prix d'environ 8 000 francs. Sa cible est parfaitement identifiée : les femmes de plus de cinquante ans.

J.-M. N.

★ Yamaha PAS. Prix : 7 590 francs.

## Accrochage fatal

Aux Etats-Unis, les accidents de la route peuvent être d'un genre très particulier. Selon l'Association automobile américaine (AAA), les victimes de différends entre automobilistes sont légion. L'Association a enquêté sur 10 037 accidents consécutifs à l'une de ces altercations qui dégénèrent et pour lesquelles on estime à quelque 1 500 le nombre de morts et de blessés qu'elles provoquent chaque année. En général, ces règlements de compte se font à l'arme à feu. L'AAA cite le cas de cet impatient à la gâchette facile qui a abattu un étudiant parce qu'il ne parvenait pas à arrêter l'alarme de sa Jeep. Toutefois, on

signale aussi que des froissements d'ailes peuvent se terminer par des tirs d'arbalète ou par des bagarres à coups de club de golf. Il arrive également qu'on lance le véhicule lui-même contre les autres voitures, les piétons, les policiers (quarante-six représentants des forces de l'ordre blessés ou tués), voire des bâtiments publics ou privés.

Il ne s'agit pas toujours d'une automobile. On relève des attaques à la pelleuse, au bus et même au char d'assaut (dont celui qui l'avait détourné a dû être abattu). Conflits de priorité et disputes de parking concourent à libérer cette agressivité au volant qui sert aussi de révélateur au racisme ordinaire. Les fauteurs de trouble ? Selon l'AAA, ils viennent de tous les milieux,

y compris les plus favorisés, même si l'on note une prédominance « d'hommes plutôt jeunes, d'un niveau socio-éducatif assez bas, avec des antécédents judiciaires pour violences ayant souvent eu, peu de temps avant, un revers émotionnel ou professionnel ». Dans un fascicule intitulé *Conseils pour garder son calme*, le Royal Automobile Club britannique formule une recommandation pleine de bon sens : « Chaque fois que vous êtes tenté de descendre de voiture, comptez lentement jusqu'à dix en respirant profondément. » Le conseil s'adresse avant tout aux hommes. Parmi les 10 037 cas passés au crible, l'AAA n'en a relevé que 413 dans lesquels l'agresseur était une femme.

J.-M. N.

**AUTO MOBIL**  
Publicités

**AVIS** Centre Occasions  
5, rue Bixio - PARIS 7e  
□ **POLO 1.4i** 3 portes, D.A., 15 200 km, noir métal, AM 97  
□ **TWINGO 1.2i** pack, 12 800 km, brume, AM 97  
□ **VECTRA 2i Di Break**, 14 200 km, bleu nuit métal, AM 98  
**P. BONNET : 01.44.18.10.65**

**Présence AUTO**  
50 VÉHICULES EXPOSÉS  
FAIBLES KM DISPONIBLES  
GARANTIE EUROPÉENNE DE 1 AN (pièces et main d'œuvre).  
LAGUNA V6 95..... 79 000 F  
LAGUNA RT 2.0 95..... 61 000 F  
ESPACE 2.1 TD 95..... 90 000 F  
806 SV Turbo 95..... 93 000 F  
405 SILLAGE 95..... 52 000 F  
306 GREEN 97..... 89 000 F  
306 XT 5P 95..... 56 000 F  
SAXO SX 1.1 97..... 53 000 F  
XANTIA 1.9 Diesel 97..... 84 000 F  
ZX 1.1 Reflex 3P 95..... 36 000 F  
ZX 1.9 Diesel TONIC 95..... 51 000 F  
FORD ESCORT 1.9 TD 96..... 69 000 F  
CLIO RL 1.2 5P 97..... 55 000 F  
CLIO "S" 96..... 50 000 F  
TWINGO PACK 96..... 41 000 F  
MEGANE RN 1.4e 96..... 58 000 F  
SAFRANE Alizé 2.0 95..... 69 000 F  
SAFRANE 2.1 dt 96..... 97 000 F  
ESPACE V6 BVA 95..... 109 000 F  
EXPRESS 1.9 Diesel 96..... 48 000 F  
R 19 Sté 1.9 Diesel 96..... 49 000 F  
— Tél. : 01.46.71.64.03 —

Vente de véhicules récents  
Faibles kilométrages  
Millésime 97  
Garantie 1 an ou 12 000 km  
Possibilité d'essai ou financement intéressant  
**AVIS CENTRE OCCASIONS**  
5, rue Bixio - 75007 PARIS  
**01.44.18.10.65**  
**Port. 06.07.84.10.33**  
**Pascal Bonnet**

Chaque semaine retrouvez la rubrique "AUTOMOBILES", renseignements au :  
**01.42.17.39.42**  
Fax : 01.42.17.39.25

**Abonnez-vous au Monde**  
Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :  
□ **3 MOIS - 536 F** □ **6 MOIS - 1 038 F** □ **1 AN - 1 890 F**  
au lieu de 585 F\* au lieu de 1 170 F\* au lieu de 2 340 F\*  
\* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)  
**je joins mon règlement soit :** **F** 701 MQ 007  
□ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde  
□ par carte bancaire N° \_\_\_\_\_  
Date de validité \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
□ M. □ Mme Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 086 F	2 960 F
6 mois	1 123 F	1 560 F
3 mois	572 F	790 F

USA - CANADA  
- Le Monde - (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 06, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2963 USA - Tel.: 800-429-3030

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.  
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi  
Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :  
**LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex**

Soleil dominant

UN VASTE ANTICYCLONE est centré au nord des îles Britanniques. Il influencera, dimanche, le temps de nos régions, avec des bancs de brouillard le matin et du soleil l'après-midi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les brumes matinales se dissiperont rapidement, et le temps sera généralement ensoleillé.

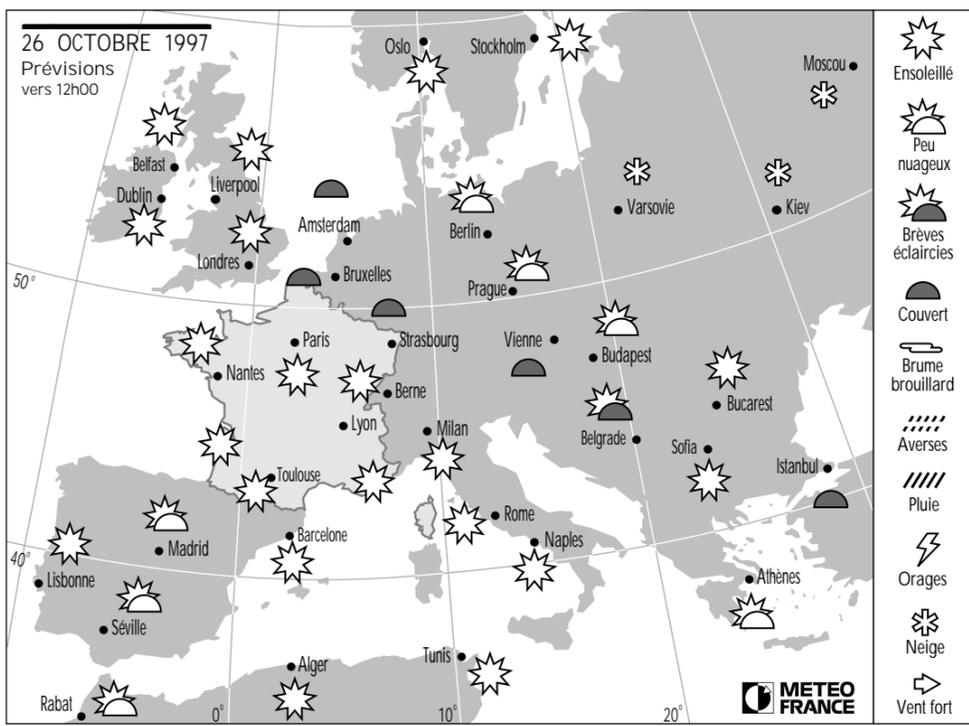
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Sur le Nord, le ciel restera très nuageux et sera parfois accompagné de faibles bruines.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Sur le nord de la Lorraine et de l'Alsace, les nuages seront souvent présents.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les bancs de brouillard et les nuages bas se dissiperont dans la matinée et laisseront place à un large soleil.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les brouillards et les nuages bas matinaux, en particulier le long des vallées, se dissiperont rapidement, et le soleil brillera de tous ses feux.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Malgré quelques passages nuageux sur la Côte d'Azur, le soleil brillera largement.



LE CARNET DU VOYAGEUR

CONGO. Après avoir annulé pour la quatrième semaine consécutive son vol hebdomadaire du samedi 25 octobre qui assure, au départ de Paris, la liaison avec Kinshasa, la compagnie Air France a annoncé qu'elle n'effectuera plus ce vol jusqu'au milieu du mois de janvier 1998.

ÉTATS-UNIS. La compagnie aérienne United Airlines propose, jusqu'au 31 mars 1998, des prix très bas pour des destinations aux Etats-Unis sous certaines conditions.

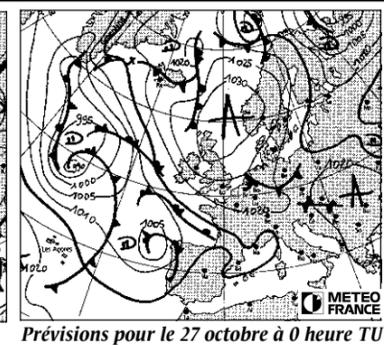
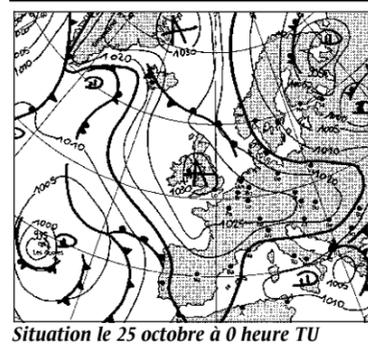
PRÉVISIONS POUR LE 26 OCTOBRE 1997

Table with columns for city, temperature (min/max), and weather conditions (e.g., ensoleillé, nuageux, couvert).

Table with columns for city, temperature (min/max), and weather conditions for various European cities.

Table with columns for city, temperature (min/max), and weather conditions for cities in North and South America.

Table with columns for city, temperature (min/max), and weather conditions for cities in Asia and Oceania.



La célébration de Halloween se répand dans l'Hexagone

DIFFICILE, cet automne, d'échapper à Halloween. Citrouilles décorées et grimaçants masques de sorcière envahissent les vitrines alors que les animations commerciales se multiplient à l'approche de cet événement.

Logiquement, les grandes enseignes anglo-saxonnes ont été les plus promptes à mettre en scène ce carnaval d'automne issu de la tradition irlandaise.

Les entreprises françaises n'hésitent pas, de leur côté, à fêter Halloween, mais prennent soin d'insister sur ses origines celtes.

fayette, du Bon Marché et du Printemps, à Paris, ainsi que nombre de grandes surfaces - mais aussi des boulangeries qui vendent le « gâteau Halloween » ou des marques de champagne comme la Veuve Clicquot.

Un carnaval celte naturalisé américain

Fruit de la rencontre entre tradition celte et chrétienne, Halloween est la déformation de « All Hallows Eve » (veille de tous les saints).

plutôt creuse, un peu avant le grand battage de Noël, cette célébration est orchestrée pour relancer les achats. « Halloween devient une opportunité commerciale de premier ordre », souligne Babette Le Forestier.

L'expansion de Halloween rencontre l'hostilité de ceux qui n'y voient qu'une mise en scène mercantile et superficielle, un signe

supplémentaire de l'américanisation de la culture française. Aux Etats-Unis, les intégristes catholiques accusent Halloween la païenne d'apparaître comme une négation de la fête de la Toussaint.

Organisée dans le quartier Bouffay, en plein centre de Nantes, pour la première fois en 1995, la fête de Halloween devrait recevoir cette année quelque 40 000 visiteurs.

« Les enfants attendent Hallo-

ween avec impatience. Pour eux, c'est une occasion de faire la fête avec leurs parents », souligne Anabelle Moreau, présidente de l'association organisatrice de ces festivités.

LE GOÛT D'AVOIR PEUR

Des enseignants s'intéressent aussi à cette fête. « Halloween est l'occasion rêvée d'établir un lien direct entre l'enseignement de l'anglais et la civilisation anglo-saxonne.

best-seller chez les 8-12 ans s'appelle « Chair de poule »...

« Halloween répond aussi à une demande des adultes, et ce succès s'intègre à un contexte plus général de regain des fêtes traditionnelles, considérées pour sa part Anne Montjaret, sociologue au CNRS.

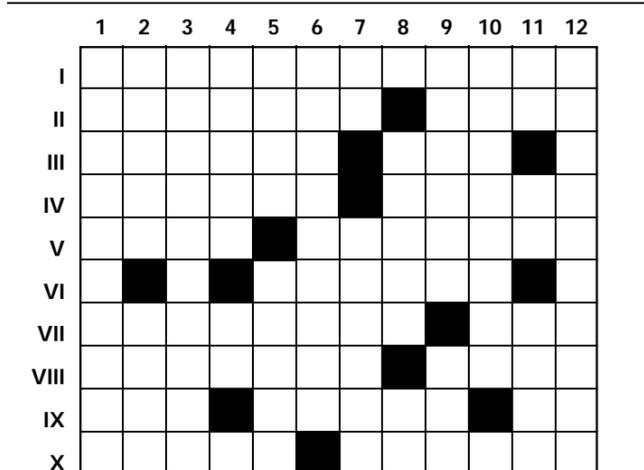
La fête de la citrouille ne serait, au fond, qu'une raison supplémentaire de sortir de la grisaille du quotidien, au moment de l'année où la nuit gagne sur le jour.

Numéro un mondial de la fabrication de masques, accessoires de déguisement, cotillons et autres faux-nez, le groupe César, qui réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires (27 millions de francs) autour de la mi-Carême et de Mardi gras (pas moins de quatre-vingt-dix villes françaises organisent leur propre carnaval), semble avoir été pris de court par l'emballage pour Halloween et se trouve, cet automne, en rupture de stock.

J.-M. N.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97236. SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALLEMENT

I. Triangle de sustentation. - II. Tours de poitrine. Entrer en action. - III. Devenant amoureux quand on les chauffe. Le seigneur des anneaux. - IV. Tombés bien bas. Petite république de la Fédération de Russie. - V. Son monstre nage en eaux troubles. Extraite de la houille, elle donne des couleurs à la vie. - VI. En tout cas, il faut le faire pour briller. - VII. Remise en mémoire. En principe dans la pensée chinoise. - VIII. Laisèrent de côté. Petit ou grand, il est de la deuxième génération. - IX. Allumée par un bout. La plus grosse a pris place à la Cité des sciences. Bout d'ébène. - X. Illustre le l vertical et

coule en Bretagne. Se mange par la racine ou par les branches.

VERTICALEMENT

1. Réconcilie tous les lecteurs, qu'ils soient de gauche ou de droite. - 2. A pleine voix. Repère pour le marin. - 3. Accessoire sur la moto-

cycle. - 4. Premières couvertures sociales. Parti. - 5. Ancienne capitale du Roussillon. Mathématicien allemand. - 6. Madame Claude à Rome. - 7. Prend la tête. Algue. - 8. La plus grande ville d'Afrique. Préposition. - 9. Douce pour l'artiste, fine chez le modèle. Donne la mesure en déci. - 10. Moi, encore moi, toujours moi. - 11. Vient d'avoir. Révolution. A eu une prise de bec. - 12. Formule magique pour arroser la terre entière.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97235

HORIZONTALLEMENT I. Modus vivendi. - II. ESO. Taxation. - III. Germaniser. - IV. Armoriaires. Vit. - V. Laid. Amati. - VI. Oirai. Planta. - VII. Pé. Lucr. - VIII. Oseille. Este. - IX. Steeple. Vu. - X. Entes. Adéma.

VERTICALEMENT

1. Mégalopole. - 2. Oseraies. - 3. Dormir. Est. - 4. Modalité. - 5. Star. Iules. - 6. Vania. Clé. - 7. Ixia. Prépa. - 8. Vassale. Ld. - 9. Eté. Ma. EEE. - 10. Nirvanas. - 11. Do. ITT. TVA. - 12. Initiateur.

Publication information for Le Monde magazine, including address, phone numbers, and ISSN.

ÉCHECS N° 1763

TOURNOI DE TILBURG (1997)

Blancs : J. Polgar. Noirs : A. Chirov. Partie espagnole.

Chess notation table showing moves for both sides, including piece symbols and algebraic notation.

NOTES

a) Evitant les deux grands systèmes (ouvert après 5... Cxé4 et fermé après 5... Fc7), Chirov joue une variante peu connue qui lui est chère (5... b5 et 6... Fc5 ou 5... Fc5).

f) Ou 12... Cc-g4; 13. é5, c5; 14. Dd1, dxé5; 15. Dxd8+, Rxd8; 16. fxé5! g) Après 13... Fb7; 14. é5, Cc4; 15. Dc3, Cc7; 16. f5!, dxé5; 17. Cc3, Cxc3; 18. bxç3, 0-0; 19. f6!, gxç6; 20. Fa3, les Blancs ont un avantage décisif.

h) La continuation 14. é5, Cc4; 15. Dc3, Cc5; 16. éxd6, Dxd6; 17. Tc1, Fc6 ne donne que l'égalité. i) 14... Fb7 est aussi à envisager. Dans la partie Ye Jiangchuan-Tkachiev (Genève, 1997), les Noirs prirent l'avantage après 15. f5, 0-0; 16. Fg5, Cxé4; 17. Dc3, Cxg5; 18. Cxg5, d5; 19. f6, Cg6; 20. h4, c5; 21. h5, ç4.

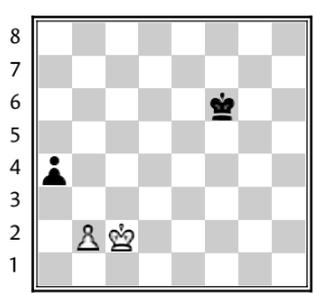
Cc7+, Rh8; 25. Ff4, Dxf4! suivi de 26... Cc2+ et de 27... Cxf4. s) Si 23... bxç3; 24. fxç7, Rxç7; 25. Tçxf7+. Si 23... Dxd6; 24. fxç7. t) Une sortie efficace qui menace 27. Fg7 mat. u) Si 26... Tg8; 27. Fg7+, Txç7; 28. fxç7+, Rxç7; 29. Dxf7, Rh6; 30. Cxç8, etc.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1762

V. POMOGALOV (1973) (Blancs : Ra8, Pc7 et f6. Noirs : Rh6, Fa6, Pa5 et d6. Nulle.) 1. Ra7, Fc8; 2. Rb8!, Fc6; 3. ç8-D1, Fxç8; 4. Rc7!, Rg6; 5. Rxd6!, Rxç6; 6. Rc5 nulle. Si 4. Rxç8, Rg6; 5. Rd7, Rxç6, et les Noirs gagnent.

ÉTUDE N° 1763

K. TATTERSOLLS (1910)



Blancs (2) : Rc2, Pb2. Noirs (2) : Rf6, Pa4. Les Blancs jouent et gagnent. Claude Lemoine

**THÉÂTRE** Le metteur en scène britannique Peter Brook reprend jusqu'au 31 décembre au Théâtre des Bouffes du Nord *L'Homme qui*, la recherche théâtrale qu'il a menée à

partir du livre du neurologue anglo-américain Oliver Sacks, *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. La pièce avait été créée il y a quatre ans et demi à Paris et depuis, elle a

été jouée plusieurs centaines de fois en français et en anglais. ● **AMNÉSIOQUES**, aphasiques, parkinsoniens, tiqueurs, tourettiers, en sont les personnages. Les comédiens, qui ont

endossé une blouse blanche à l'hôpital de la Salpêtrière pour observer des patients, affirment avoir vécu une expérience unique. ● **POUR OLIVER SACKS**, Peter Brook a réalisé là

un travail essentiel. L'auteur de *L'Eveil* publie un nouvel ouvrage, *L'Île en noir et blanc* (Seuil) : à la rencontre de Micronésiens frappés par une étrange cécité des couleurs.

## Peter Brook et les siens replongent dans l'univers d'Oliver Sacks

Quatre ans et demi après sa création à Paris, le metteur en scène reprend aux Bouffes du Nord « L'Homme qui », recherche théâtrale menée à partir d'un livre du thérapeute anglo-américain. Une expérience unique pour les comédiens qui offrent corps et verbe aux victimes d'affections neurologiques

**L'HOMME QUI**, recherche théâtrale de Peter Brook. Avec Maurice Bénichou, Sotigui Kouyaté, Bruce Myers, Yoshi Oida. **THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD**, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris, 10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> La Chapelle. Tél. : 01-46-07-34-50. Du mardi au samedi à 20 h 30, samedi à 16 heures. Durée : 1 h 40. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 31 décembre.

Quatre ans et demi après sa création à Paris, Peter Brook et les siens reprennent *L'Homme qui* aux Bouffes du Nord. Une « recherche théâtrale » menée à partir du livre du neurologue anglo-américain Oliver Sacks, *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. Durant deux années, la pièce a été jouée plusieurs centaines de fois en français et en anglais. En Allemagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Une pièce ? Non, « une expérience unique », répètent à l'envi les comédiens qui ont été du voyage et ont offert leur corps et leur verbe aux victimes d'affections neurologiques : amnésiques, aphasiques, parkinsoniens, tiqueurs, tourettiers. Et à leurs thérapeutes.

Ils sont quatre, qui, tous, se mettent à regarder au loin, à compter mentalement et à s'exclamer : « Déjà ! », lorsqu'on leur demande depuis combien de temps ils sont fidèles à Peter Brook. Prés de trente années partagées. Pour chacun, *L'Homme qui* représente davantage que tout autre engagement : « Parce que nous sommes au cœur de la tragédie. Ou de la comédie. Cela dépend du moment et du point de vue où on se place », dira Maurice Bénichou ; « Parce qu'il n'y a pas de différence entre eux et nous », poursuivra Yoshi Oida ; « Parce que montrer avec clarté la maladie exige un mélange de précision et de vie intérieure, idéal pour un acteur », ajoutera Bruce Myers ; « Parce que ce n'est pas une fiction : c'est l'être humain qui se joue lui-même », conclura Sotigui Kouyaté.

C'est au cours d'une soirée à Londres que Harold Pinter éveille l'attention de Peter Brook sur Oliver Sacks. Dès le lendemain, le metteur en scène de *La Tragédie de Carmen* a lu *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. Curiosité inlassable, absence de dogmatisme, humanisme profond rapprochent Sacks et Brook, qui pense pouvoir mettre en scène certains de ses récits. Les comédiens se jettent sur ce



Sotigui Kouyaté (assis) et Yoshi Oida dans « L'Homme qui », recherche théâtrale de Peter Brook, d'après Oliver Sacks.

qu'ils voient d'abord comme des rôles excitants. Mais une première phase d'improvisation en présence du neurologue les convainc qu'ils sont loin du compte. Une tentative d'adaptation de Jean-Claude Carrière, le pilier des expériences brookiennes, se révèle une impasse. De quoi attiser le désir du metteur en scène plutôt que le décourager. Il prend la tête d'un groupe restreint, et plonge en mission dans le réel du livre et de la neurologie.

Outre Peter Brook et la dramaturge Marie-Hélène Estienne, quatre comédiens sont de l'aventure : Maurice Bénichou, David Bennent (remplacé ici par Bruce Myers), Sotigui Kouyaté, Yoshi Oida et le musicien Mahmoud Tabrizi-Zadeh, disparu depuis. Ils visionnent des films, rencontrent et discutent avec des spécialistes. Insuffisant. Leur découverte et leur apprentissage vont s'effectuer lors de consultations à la Salpêtrière. Pendant plus de trois mois, ils endossent une blouse blanche. Les voici à côté des médecins face aux

patients. La tension et l'attention extrême des comédiens déplacent le cadre, et conduisent les médecins à ressentir leur travail autrement.

« Quand on a mené notre travail sur la folie à Charenton, chaque acteur cherchait à trouver en lui-même le point de départ de la folie. A faire

émerger le refoulé, explique Peter Brook. On peut faire monter des images de la folie par l'intérieur, en chauffant l'artistique à blanc. La neurologie, c'est le contraire. Même si on cherche à entrer dans les profondeurs d'un parkinsonien, il y aura un geste très précis à découvrir. C'est un travail

d'observation. C'est de l'extérieur qu'il faut œuvrer. L'acteur doit imiter l'apparence, et il faut tout son talent pour acquérir la compréhension du processus. »

Lentement, les comédiens ont découvert le langage de malades qui deviendront parfois des proches. Ils

### TROIS QUESTIONS À OLIVER SACKS

**1** Quelle a été votre réaction à l'idée d'une adaptation de *L'Homme qui* à la scène ?

J'ai été amusé, intrigué, alarmé à l'idée d'une adaptation de mon « Chapeau » à la scène, mais la pensée que ce serait Peter Brook m'assurait que le travail serait fait avec sensibilité, honnêteté et originalité.

**2** Le théâtre peut-il apporter plus de réalité à la réalité ?

Oui, je pense que le théâtre peut être plus réel que la réalité, qu'il peut la concentrer, la faire ressortir

et en un sens en exprimer la quintessence. Je l'ai ressenti fortement avec *Une sorte d'Alaska*, la pièce de Pinter inspirée par *L'Eveil*. J'ai senti que Pinter (comme Brook) avait d'une manière ou d'une autre deviné plus que je n'avais écrit. Et que si la patiente réelle, portraiturée dans la pièce, avait pu se voir, elle aurait dit : « Oui, c'est exactement cela ! Mais comment l'avez-vous su ? »

**3** Qu'est-ce que l'expérience de Peter Brook vous a apporté ?

J'ai vu « l'expérience » de Peter Brook un certain nombre de fois, dans différents endroits, en français et en anglais, et chaque fois elle a suscité des sentiments nou-

veaux chez moi. Elle m'a paru essentielle dans le sens où le matériau clinique (qui peut paraître intouchable ou fondamentalement intime) a pu devenir entre ses mains un sujet artistique adéquat et puissant, et élargir le champ de l'art à des zones qui lui étaient auparavant opaques. L'essence et l'étrangeté de certaines conditions neurologiques, la situation parfois inimaginable de certains patients, et la complexité des relations entre patients et thérapeutes ont été magistralement rendues dans son travail.

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

J.-L. P.

### Sept livres

Oliver Wolf Sacks est né à Londres le 9 juillet 1933 dans une famille de médecins. Après des études de médecine à Oxford et un stage dans les hôpitaux londoniens, il émigre aux Etats-Unis à l'âge de vingt-sept ans. Il s'installe d'abord en Californie, puis à New York, au Albert Einstein College of Medicine, dans le Bronx, où il est neurologue depuis 1965.

● **Livres.** *Migraine* (1970), *L'Eveil* (1973), *Sur une jambe* (1984), *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau* (1985), *Des yeux pour entendre* (1989), *Un anthropologue sur Mars* (1995), *L'Île en noir et blanc* (1996). Tous ont été publiés au Seuil. La plupart sont disponibles dans la collection « Points-Poche ».

● **Adaptations.** Outre la pièce de Peter Brook, *L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau* a inspiré un opéra à Michael Nyman. *L'Eveil* est à l'origine d'*Une sorte d'Alaska*, de Harold Pinter, et a été adapté au cinéma par Penny Marshall, avec Robert Deniro et Robin Williams, lequel y interprète le rôle du docteur Sacks. L'un des récits d'*Un anthropologue sur Mars* a inspiré *Molly Sweeney*, pièce du dramaturge Brian Friel.

**NEUROLOGUE** narratif, neurologue à la mode, Oliver Sacks n'oublie jamais de rendre hommage à ses pairs et surtout à ses patients. Car ce sont eux, les épileptiques, les parkinsoniens, les aphasiques, les tourettiers, les achromates et les artistes, qui forment le bataillon fantomatique de ses histoires. Toujours chaleureux, jamais malveillant, il refuse d'enfermer les malades dans leur maladie. Pour lui, l'important, au-delà du mal et de la douleur, tient à un constat qui en « langue vulgaire » pourrait se dire ainsi : un estropié du cerveau n'en est pas moins un homme à part entière.



#### BIBLIOGRAPHIE

Qu'est-ce que le normal a ? Qu'est-ce que le naturel a ? Chacun, du fond de sa maladie, doit trouver les ressources de sa survie. Reconstruire le monde en fonction de ses moyens. Inventer des voies nouvelles. De sorte que, cas par cas, Oliver Sacks, plutôt que de s'apesantir sur le handicap, fait l'inventaire des traits positifs, des flots d'aptitude et des réponses compensatoires. Ce simple déplacement de l'attention, induit par un

optimisme galopant et un vrai don d'empathie, éclaire d'un nouveau jour l'activité du praticien : la médecine mécaniste « qui préfère la chimie aux chimères » devient interactive et passionnelle. Elle décolonise le physiologique, l'émotionnel et le symbolique. Elle confronte l'observateur « et, par voie de conséquence, le lecteur » à sa propre étrangeté.

Avec son nouvel ouvrage, *L'Île en noir et blanc*, Oliver Sacks tombe la blouse blanche pour aller à la rencontre de quelques îliens du Pacifique frappés par une étrange cécité aux couleurs. L'équipée tient tout à la fois de l'expédition scientifique et de *Trois hommes dans un bateau*. Son regard clinique et jamais froid cependant se prête à merveille aux notations sur le vif et aux impressions fugitives du boursingueur. Et, comme l'apprentissage de l'ailleurs invite à la régression et à l'aveu, le voilà s'interrogeant sur les raisons de son escapade. La soixantaine passée, porté par la curiosité et l'esprit buissonnier, il ne cache pas le caractère personnel de l'entreprise : il avait envie de recoller à ses mythes d'enfance.

Oliver Sacks parle de ses fascinations et de ses terreurs. Il fait allusion à sa peur panique de devenir

aveugle lorsque, momentanément, à cause de ses vilaines migraines visuelles, il perd le sens des couleurs. Les statues énucléées de l'île de Pâques le hantent, et il se souvient d'avoir lu et relu une nouvelle de H. G. Wells : *Le Pays des aveugles*. Humboldt, Darwin et Melville lui instillent la passion de la botanique, des îles et de l'insularité. *Le Monde perdu* de Conan Doyle qu'il connaît « quasiment par cœur » lui fait caresser l'idée de devenir un autre professeur Challenger. Ces confidences, en contrepoint du récit, à peine esquissées, échappent à la complaisance. Elles ont valeur documentaire et générique. Nous assistons à la naissance in vitro d'un savant amoureux.

#### LE MONDE EN NOIR ET BLANC

Mais qui sont ces achromates que Sacks va chercher au bout du monde ? Pourquoi, flanqué de médecins aussi allumés que lui, vole-t-il d'île en île dans des avions passablement dégingués ? Pourquoi tous ces tests ? tous ces entretiens ? toutes ces rencontres ? L'affaire s'éclaircit au fil des pages. Sensibles aux luminances, aux tonalités, aux contrastes et aux mouvements, les achromates perçoivent le monde en noir et blanc. Leur vision décolorée à la même

définition que l'écran d'un vieux téléviseur. Pour eux, tous les arcs-en-ciel sont gris. Or les îles de Pingelap et Ponape, confettis de l'archipel micronésien, accusent un taux anormalement élevé d'achromates. Oliver Sacks entrevoit la possibilité « dans un lieu parfaitement circonscrit » de mettre au jour une société invisible et inédite : une culture achromate.

Bien sûr, le livre tente d'expliquer les origines du mal, comme il essaie, dans une seconde partie, de déterminer les facteurs génétiques et environnementaux qui seraient à l'origine d'une extraordinaire maladie endémique, le lytico-bodig. Les hypothèses sont examinées une à une et discutées. Oliver Sacks a un talent d'exposition hors du commun et il ne se prive jamais d'y ajouter un peu de burlesque. Reste que, pour lui, la maladie « qui dérègle les sens » s'apparente à une façon d'être, une expérience totale. Elle pousse l'homme en ses confins et, au prix de la solitude, de la souffrance, de la mort, le révèle.

Oliver Sacks n'admire rien tant que ce qui lutte et qui survit. Il n'est pas darwinien pour rien. Il fait l'éloge de l'holoturie (le concombre de mer) et du cycas (une fougère arborescente), qui sont des rescapés de l'évolution. Il marie, dans la

même quête du primordial, la neurologie de pointe et la nostalgie du néolithique. Il évoque avec émotion le carbonifère, le paléozoïque et le jurassique. Il guette l'étincelle dans l'œil de ceux qui sont ailleurs, déconnectés, étrangers, lointains, inatteignables. C'est un médecin de l'arrière-monde et de la régénération. Un militant de la vie. Un écrivain aussi.

Jacques Meunier

★ *L'Île en noir et blanc* (*The Island of the Colorblind and Cycad Island*), d'Oliver Sacks. Traduit de l'anglais par Ghislain Chauffour, Seuil, 320 p., 140 F.

### LES PUBLICATIONS DU MONDE

Un ancien numéro vous manque ?

(Commande et envoi à domicile)

3615 LEMONDE

# Comment l'incapable Mr. Bean est devenu une star mondiale

## Les aventures du célibataire grimaçant sortent sur grand écran

LA FRANCE a été le dernier pays à diffuser la série anglo-saxonne (sur France 3) *Mr. Bean*, dont le personnage principal est interprété par le désormais fameux Rowan Atkinson. La sortie de *Bean*, de Mel Smith, capitalise l'énorme succès du personnage à la télévision, pour en faire une star du grand écran. C'est la dernière initiative en date d'un acteur qui a réussi à bâtir autour de son nom une véritable franchise commerciale. *Bean*, le film, qui arrive sur les écrans français le 29 octobre, est déjà sorti dans presque toute l'Europe. Il a réalisé un million d'entrées aux Pays-Bas, plus de deux millions en Espagne, plus de quatre millions en Grande-Bretagne, plus de cinq millions en Allemagne.

Qui est Mr. Bean ? Un sale type et un délinquant, la quintessence du parasite incapable qui transforme tout ce qu'il touche en cendres et sème le désastre là où un pauvre employeur a commis l'erreur fatale de l'engager. En Grande-Bretagne, *Bean* portait comme sous-titre : « *The Ultimate Disaster Movie* » - le film catastrophe absolu, un signe reconnaissable entre tous. Rowan Atkinson repousse plus loin encore les limites de la bêtise et de l'incapacité. Dans *Bean*, Rowan Atkinson, dépêché, par un concours de circonstance aberrant, dans un musée américain sous le titre de

conservateur d'art émérite alors qu'il n'est qu'un gardien de musée hypersomniaque, réussit l'exploit de transformer, après plusieurs manipulations malheureuses, un chef-d'œuvre de l'impressionnisme en une toile de Jackson Pollock. Mr. Bean semble porter en lui tous les symptômes du psychopathe. C'est Norman Bates, en moins sanglant et plus drôle. Il vit dans une chambre de vieux garçon, dort en compagnie de son ours en peluche, conduit une voiture d'occasion, et ne se départ jamais de son uniforme habituel : une veste en tweed, une cravate noire, et un pantalon sans forme. A cette allure déplorable s'ajoute une mine encore plus douteuse, où se superposent grimaces, rictus, sourires béats qui ont pour vertu d'interloquer tous ceux qui le croisent.

### COMIQUE VISUEL

Ce comique exclusivement fondé sur le visuel - Rowan Atkinson ne prononce presque jamais un mot - est à la source de son succès. « *Vont-ils rire à ce que je fais en Egypte ?* » est la phrase favorite d'Atkinson lorsqu'il se trouve sur un plateau. *Mr. Bean* aura été conçu dès le départ pour toucher le public le plus large possible. « *Tout le succès de la série*, explique Richard Curtis, le scénariste de *Bean* avec Rowan Atkinson, *est fondé sur le*

*slapstick, c'est-à-dire un comique entièrement fondé sur le visuel. Ce type de comique serait un peu l'équivalent du film d'action, le genre cinématographique qui s'exporte le mieux. Mais le succès de Rowan est peut-être encore plus simple que cela. Il est un immense comédien, et me rappelle par certains côtés les grandes stars du muet. En plus, la série télévisée Mr. Bean a bénéficié d'un système de production très efficace qui lui a permis d'être regardée dans pratiquement tous les pays. »*

Les débuts de Rowan Atkinson dans le show-business ne furent pourtant pas couronnés de succès : un one-man-show, qu'il avait monté à Broadway en 1986, avait été interrompu par manque de spectateurs. C'est à ce moment-là qu'il décide avec Richard Curtis de créer Mr. Bean. Avec ce personnage, Rowan Atkinson n'aura pourtant rien inventé, puisque Mr. Bean - il ne cesse de le répéter - c'est lui. Le succès de la série est mondial. Les treize épisodes d'une demi-heure, produits par Tiger Aspect, la compagnie d'Atkinson, ont été vendus depuis 1990 dans 94 pays, dont le Venezuela et le Zimbabwe. Tiger Aspect dégage un chiffre d'affaires de 20 millions de livres sterling par an (190 millions de francs). En Grande-Bretagne, la série est le programme vedette de la chaîne ITV avec 18,5 millions de téléspec-



Rowan Atkinson, alias Mr. Bean.

tateurs en moyenne. Aux Etats-Unis, *Mr. Bean* a sauvé, grâce à ses taux d'audience records, la chaîne publique PBS. Il est curieusement devenu aussi une vedette des parcs d'attractions, dont les propriétaires passent sur moniteur les sketches de l'acteur, pour calmer le public lassé de faire la queue devant les montagnes russes. Les cassettes vidéo de la série se sont vendues à plus de 8 millions d'exemplaires ; 53 compagnies aériennes programment la série durant leurs vols ; les carnets intimes de Mr. Bean se sont vendus à plus de 1 million d'exemplaires, alors que Tiger Aspect s'apprête à lancer toute une gamme de produits dérivés à son effigie. Ce tir

groupé fait désormais de Rowan Atkinson l'artiste le mieux payé en Grande-Bretagne.

Celui-ci a pourtant beau être partout, il demeure toujours aussi difficile à cerner, et ses apparitions publiques sont très rares. Mel Brooks lui a proposé de jouer dans une nouvelle version de *Robin des Bois*. Rowan Atkinson n'a pas dit non, à la condition de pouvoir encore trouver le temps d'animer ses débats théologiques dans l'église de son petit village, de travailler pour plusieurs associations caritatives, et de conduire son tracteur dans sa propriété.

Samuel Blumenfeld

## Alan Smithee, le fantôme le plus célèbre de Hollywood

AN ALAN SMITHEE FILM était le projet de comédie de Arthur Hiller, le réalisateur de *Love Story*. Alan Smithee est le fantôme le plus célèbre de Hollywood et le réalisateur le plus prolifique de sa génération. Alan Smithee est un pseudonyme. Lorsqu'un metteur en scène refuse de signer un film parce qu'il a été remonté derrière son dos et que son œuvre est massacrée, il retire son nom du générique pour le remplacer par le désormais standard « *an Alan Smithee film* ».

Arthur Hiller, donc, venait de finir sa satire des mœurs hollywoodiennes, calquée sur le modèle du *Player* de Robert Altman, mélange d'humour corrosif et d'ironie, où des stars font une brève apparition, Sylvester Stallone entre autres. Mais voilà qu'on apprend, à quelques semaines de sa sortie, qu'*An Alan Smithee film* sera signé par... Alan Smithee. Ar-

thur Hiller a claqué la porte, à la suite d'un différend avec le scénariste, Joe Eszterhas, sur le montage final du film. Sa comédie n'est plus la sienne et s'en va rejoindre la longue cohorte de ces films nés de père inconnu.

Ce père intéresse pourtant de plus en plus de monde, y compris des généalogistes amateurs. Alan Smithee serait né en 1968 avec *Death of a gunfighter*, western commencé par Robert Totten et terminé par Don Siegel. Il aura mis son nom sur plus de trente et un films, la version télévision de *Dune* de David Lynch, *Riviera*, de John Frankenheimer, *Backtrack*, de Dennis Hopper, le montage destiné aux avions de *Scout of a woman*, de Martin Brest, une suite pour la télévision des *Oiseaux* d'Alfred Hitchcock, une *Histoire d'O. J. Simpson* et une œuvre de 1991, *Les Pharaons successeurs de sang de Pittsburgh*. Il ne faut néan-

moins pas confondre Alan Smithee avec un autre Alan Smithee, parfaitement identifiable, réalisateur de *The Indiscreet Mrs. Jarvis*, avec Angela Lansbury, une dramatique télé diffusée en 1955. Interrogée sur les antécédents de ce monsieur, Angela Lansbury admettait ne pas se souvenir de lui. Cet Alan Smithee est donc un imposteur.

L'autre, le vrai, continue de fasciner l'intelligentsia américaine. L'université de Pennsylvanie a tenu le 27 septembre à Philadelphie un séminaire consacré à « *un metteur en scène tellement reclus et insaisissable qu'il en est presque non existant* ». Parmi les sujets discutés : la théorie de l'auteur peut-elle s'appliquer à un metteur en scène qui n'existe pas ? La réponse est oui. Dans une des communications les plus brillantes, consacrée à Smithee et la loi, Jeremy Braddock, un étudiant

de l'université de Pennsylvanie avançait la thèse suivante : « *Il est facile de voir la signature d'un réalisateur dans un film. Death of a gunfighter est très fortement inspiré de Leone, mais il raconte l'histoire d'un shérif suicidaire dont les initiatives désastreuses le mettent en porte-à-faux avec les membres de sa communauté qui veulent lui retirer le pouvoir. C'est une métaphore parfaite de la condition d'Alan Smithee, un metteur en scène audacieux qui veut faire les choses à sa manière et s'en trouve pénalisé.* »

Le prochain film d'Alan Smithee s'appelle *Sub down*, un thriller avec Stephen Baldwin. Pour la première fois, on ne cherchera plus à savoir qui se cache derrière ce pseudonyme qui a fini par imposer sa signature.

S. Bd

## Rouen cherche une alternative pour sauver son opéra, objet de tensions politiques

### ROUEN

de notre correspondant

Le Théâtre des Arts (TDA) de Rouen survivra-t-il en 1997 ? La scène lyrique normande, au cœur des polémiques depuis des années, est cette fois menacée de disparition si d'ici à la fin du mois de décembre aucune solution n'est apportée pour qu'elle retrouve une véritable assise culturelle autant que financière. La ville de Rouen est déterminée à cesser de soutenir à bout de bras une maison d'opéra qui lui a coûté jusqu'à 40 millions de francs par an (et n'a attiré que 14 000 spectateurs en 1997).

La municipalité d'union de la gauche et écologie de Rouen a d'abord tenté de convaincre d'autres collectivités de participer au financement, en particulier le conseil général de Seine-Maritime, qui apporte déjà 3,5 millions de francs par an, et le conseil régional de Normandie, qui limite son soutien à 500 000 francs. Mais la tension politique très forte entre ces deux collectivités régies par la droite et la ville de Rouen a bloqué le processus. D'un côté, Charles Revet, président (UDF) du conseil général, avançait l'argument d'un engagement déjà très important de sa collectivité avec le festival Octobre en Normandie, qu'il fi-

nance à hauteur de 6 millions de francs. De l'autre, Antoine Rufenacht (RPR), à la tête du conseil régional, exigeait que le maire de Rouen lui soumette un projet global. L'un et l'autre renvoyaient la ville de Rouen face au district de l'agglomération, qui préside le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), député, maire de Grand-Quevilly. Collectivité intercommunale qui n'avait pour mission que de gérer les transports en commun et les sapeurs-pompiers, le district n'a ni les compétences ni la volonté politique pour se lancer dans une aventure culturelle.

Paradoxalement, l'ultime proposition de relance vient d'être faite par Laurent Langlois, directeur

d'Octobre en Normandie, à la demande du maire de Rouen. Son idée : la transversalité des disciplines et des lieux. Ce qui a fait le succès d'Octobre, festival qui irrigue Rouen, Le Havre et Dieppe avec de la musique, de la danse, des rencontres directes avec les artistes, peut-il être transposé à une seule scène sur une saison entière ? La caractéristique du projet Langlois est justement de tirer un trait sur un Théâtre des arts exclusivement dédié à l'opéra, lieu de création et de production. Il ne se sera plus que le siège d'une nouvelle structure « *de production, de diffusion lyrique musicale et chorégraphique en Normandie* ». Laurent Langlois lui a donné un nom : « *Léonard de Vinci* ».

L'ensemble quelque peu distendu naviguerait de lieu en lieu et d'une discipline à l'autre, des têtes d'affiche viendraient tirer la nouvelle maison. Un nom est avancé : Oswald Sallaberger, jeune chef autrichien qui s'est déjà produit à Rouen. Le chœur Accensus, dirigé par Laurence Equilbey, viendrait en résidence permanente à Rouen. Le corps de ballet, que Laurent Langlois juge actuellement inadapté au répertoire en raison de sa taille médiane, pourrait être associé au Centre chorégraphique de Normandie, dirigé par François Raffinot et installé au Havre. Le projet a immédiatement provoqué de vives réactions des 160 personnes qui travaillent au Théâtre des arts, car il sous-entend

des disparitions de postes de contractuels que personne n'est en mesure de chiffrer aujourd'hui. Une grève a obligé d'annuler une création à Rouen de François Raffinot, prévue initialement au Théâtre des arts, dans le cadre d'Octobre en Normandie.

### RÉFÉRENDUM

Mais surtout, « *Léonard de Vinci* » a laissé perplexes les élus politiques qu'il était censé séduire. Au conseil général, M. Revet s'arc-boute sur Octobre en Normandie. Personnel et élus s'étonnent qu'un projet chiffré à 52 millions de francs pour 180 spectacles dans l'année puisse fédérer des partisans qui refusent déjà d'appuyer une scène lyrique qui coûte 40 mil-

lions de francs. A Rouen, on attend beaucoup d'un signal favorable du ministre de la culture, que le maire, Yvan Robert (PS), devait rencontrer vendredi 24 octobre. Auparavant, Catherine Trautmann avait fait parvenir une lettre au maire appuyant le projet de Laurent Langlois.

Les 160 salariés du TDA ont lancé un référendum auprès des 300 000 habitants de l'agglomération rouennaise sur les projets de réforme du théâtre. Pour sa part, le directeur de l'opéra de Normandie, Marc Adam, oublié de tous, attend une fin d'année qui signifiera, quoi qu'il arrive, la fin de son aventure rouennaise.

Etienne Banzet

### CORRESPONDANCE

## Une lettre du groupement Artis

A la suite de notre article sur la gestion de l'Adami (Le Monde du 8 octobre), le groupement Artis a souhaité apporter les précisions suivantes :

Artis GEIE est un groupement européen d'intérêt économique. Il ne s'agit aucunement d'une structure française. Artis GEIE est composé de sept sociétés de six pays de l'Union européenne : Adami (France), AIE (Espagne), Dyonisos et Erato (Grèce), GDA (Portugal), Imaie (Italie), Uradex (Belgique). Le groupement doit tenir compte de la voix de ces sept sociétés, même si l'expérience et le niveau de technicité de l'Adami lui confèrent auprès des autres membres une écoute indéniable. Par ailleurs, l'Adami finançait effectivement en 1995 à hauteur de 45 % le budget du groupement, contre 50 % lors de sa création. C'est un pourcentage encore élevé qui s'explique par la « jeunesse »

et l'assise financière encore fragile des autres membres. Cette situation n'a pas vocation à durer. On ne peut, dans ce contexte, parler de société « *satellite* » de l'Adami.

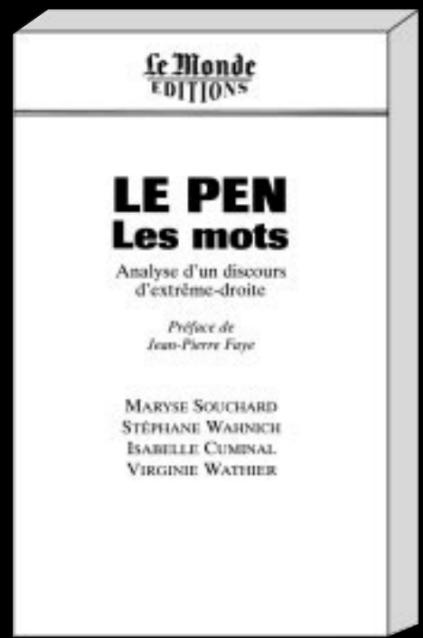
Artis GEIE, n'étant pas une société commerciale, n'a pas vocation à réaliser de bénéfices. Parler de « *société déficitaire* » est donc impropre. Depuis sa création, Artis GEIE a mené ou participé à plusieurs actions couronnées de succès, dont les plus remarquables sont l'obtention de l'« *exception culturelle* » dans le cadre du GATS, la mobilisation du Parlement européen sur la question des quotas de diffusion des œuvres européennes, lors du vote de la directive « *Télévision sans frontières* », et la reconnaissance à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), après cinq ans de négociations, du droit moral et du droit exclusif d'autoriser de l'artiste.

La première étude  
systématique  
des discours du président  
du Front national

« Enfin, dans ce livre,  
voici Le Pen pris au filet  
de ses propres mots »

JEAN-PIERRE FAYE

Le Monde  
EDITIONS



Tout  
le  
cinéma

36 15 LEMONDE

# Les cris dansés et enfiévrés de Saburo Teshigawara

## Le Japonais sort sa danse de l'esprit de système et la métamorphose à nouveau

Le Japonais Saburo Teshigawara n'est pas un inconnu en France. Il y a dix ans, on découvrait son univers d'estampes. Installé depuis six ans à

Francfort, il cherche comment sa danse pourrait aussi se nourrir de cette culture occidentale, tout en l'enfermant progressivement dans une méca-

nique en forme de système. Cette recherche pourtant porte ses fruits : *I Was Real - Documents* est une œuvre toute en variations.

**I WAS REAL - DOCUMENTS, de Saburo Teshigawara (chorégraphie, scénographie, lumières, costumes). Kei Miyata (compilation musicale). Willi Bopp (sons, effets spéciaux). Maison des arts et de la culture, Place Salvador-Allende, Créteil, jusqu'au 25 octobre, 20 h 30. M<sup>e</sup> Créteil Préfecture. De 55 F à 100 F. Tél. : 01-45-13-19-19. Les 30 et 31, à Charleroi.**

Ouf ! Saburo Teshigawara est sorti du gouffre dans lequel il avait précipité sa création depuis plusieurs années, dénonçant les conditions de travail et de vie du monde occidental : gestes de robots, décibels et sirènes d'alerte. Non pas que son univers manquait de qualités esthétiques, au contraire, ni du sens de la composition, mais le spectateur pouvait légitimement rager de voir tant de talent réduit à une pensée et à une danse si univoques qu'elles en devenaient forcément banales. Avec ce côté épate bourgeois qui affaiblit toute œuvre. Mais le public marche. La compagnie Karas remplit les salles. Alors...

*I Was Real - Documents* est un grand spectacle, et pourtant la grande salle de Créteil, hier soir, était à moitié pleine. Ce qui est fort rare pour une programma-

tion du Festival d'Automne. Le Japonais installé à Francfort depuis six ans se rappelle enfin qu'il est... japonais, mais ne renie pas pour autant ce que l'Europe lui a apporté. Des bruits d'oiseaux, une haute silhouette noire qui bat des bras - on dirait le méchant Rothbart du *Lac des cygnes* (Teshigawara a étudié le ballet classique à Tokyo) -, une femme, longtemps agenouillée, immobile, se met à avancer, les cheveux devant la figure et les bras mous. Un calme inquiétant s'installe. Des objets bougent tout seuls. Quatre choses non identifiées atterrissent sur la scène avec un bruit mat. Quatre hommes, torse nu, en un très beau mouvement de plolement, plongent pour s'en saisir. Il s'agit de casquettes dont ils se coiffent. Mélange de poésie et de trivialité.

Le chorégraphe installe un climat de fièvre où les gestes vibrent à l'infini, avec les trébuchements et les apnées qu'entraîne l'inconscient. Tout s'arrête. Teshigawara, en combinaison blanche, sort de l'ombre avec ce déhanchement glissé et maintenu qui n'appartient qu'à lui, entre gestuelle du nô et du kabuki. Son corps est doué d'une telle dyslexie qu'on se demande seulement si, à l'inverse de ce que nous annonce le titre, il est bien « réel ». Dans une même impulsion, il envoie bras, épaules,

genoux dans des directions opposées, ou légèrement décalées. La vitesse d'exécution, en soi déjà une prouesse, s'autorise des ralentis que seule permet une concentration très zen. Soudain, la couleur éclabousse. Danseuse rouge, danseuse jaune, danseur au pantalon bleu. Une irruption de lumière, de vie. Cette agitation ne cessera de venir côtoyer les ténèbres. Le conscient et l'inconscient sont à l'œuvre.

### INHABITUEL

Qu'importe alors que la musique vrombisse à nouveau tel un moteur d'usine lancé à toute vapeur. On est prêt à l'entendre, puisqu'on sait dorénavant que le spectacle est construit en ruptures et en dénivellations. On ne voit que les bras. Ils mènent les corps. Ils sont la force de cette danse. Le vocabulaire de Teshigawara s'est assoupli (sauts, grands jetés, et surtout humour) ; mais une des vraies nouveautés de cette pièce est la multiplication des propositions musicales qui viennent subrepticement désorienter notre perception du mouvement. Jusqu'à cette musique de foire accompagnée de sauts, qui se répète en se moquant d'elle-même.

Tout est nécessaire. Tout est inhabituel. Quand soudain Teshigawara devient tout à fait bouleversant parce qu'il invente, parce qu'il

est lui. Dévoilé jusqu'à l'os. Il inscrit sa danse dans le cri et le catarrhe. Le cri et la mort. Mourir de rire ; mourir de plaisir ; mourir tout court. Au fond de la scène, une carte avec des taches. Fonds sous-marins ? Plus la toux se fait grasse, plus on pense à des radios. On pénètre dans le monde de la maladie, du sanatorium avec ces chariots sur lesquels se déplacent les danseurs. Notamment une petite fille en robe blanche que suit son danseur-chien.

Puis la toile de fond verdit, d'un tendre vert amande. Les danseurs, vêtus de noir, mi-hommes, mi-volatiles, viennent danser leur cri, parfois plusieurs, repris en un véritable concert d'échos sur la bande-son. Travail sonore si subtil qu'on met assez longtemps avant de savoir, là encore, quel est le cri réel et celui contrefait. On est totalement absorbé tant les cris sont incorporés au geste qui les fait naître.

Sur un espace restreint, style tami, deux femmes. L'une est debout. L'autre, de dos, est allongée sur le côté. Parfois, elle redresse sa tête avant de la laisser retomber. Scène d'intérieur. Des oiseaux à nouveau se font entendre. Est-ce le matin ou le soir ? Le réel n'est qu'un mystère. Quelle belle pièce à défendre.

**Dominique Frétard**

## Un Pirandello sans risque ni mystère au TNP

**SIX PERSONNAGES EN QUETE D'AUTEUR, de Luigi Pirandello. Mise en scène : Jorge Lavelli. Avec Michel Duchaussoy, Michèle Gleizer, Elsa Zylberstein, Jérôme Robart, Maïté Nahyr, Dominique Pinon, Catherine Davancier, Frédéric Norbert... THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE, 8, place Lazare-Goujon, Villeurbanne. Tél. : 04-78-03-30-50. Jusqu'au 8 novembre. Mardi, vendredi (sauf le 31 octobre) et samedi 8, 20 h 30 ; mercredi et jeudi, 19 h 30. De 90 F à 178 F.**

### VILLEURBANNE

#### correspondance

Une bataille de théâtre des plus mémorables eut lieu à Rome, le 9 mai 1921, lors de la création de *Six personnages en quête d'auteur*. Traité de « buffone », invité à gagner le plus proche asile de fous, l'auteur eut bien du mal à s'esquiver sans autre dommage. Quelques mois plus tard, cependant, c'en était fini de la fureur publique : reprise à Milan devant des spectateurs unanimement conquis, la pièce inaugurerait une paisible carrière de classique contemporain. Et même si telle ou telle représentation historique a frôlé la catastrophe, comme cette soirée perturbée, chez les Pitoëff, par une panne du monte-charge qui devait faire descendre des cintres les « *personnages* », la pièce a dû sa renommée à d'autres facteurs que la sur-

prise ou le scandale. Faut-il s'en réjouir ? On se prend à rêver par instants, devant l'impeccable mise en scène de Jorge Lavelli, à quel accident, dysfonctionnement ou dérapage qui rappellerait le risque initial pris par Pirandello. Un soupçon de laisser-aller, peut-être, dans un décor un peu moins soigné : un rappel, si tenu soit-il, de la précarité du théâtre quand l'art n'y cède pas la place à la production de spectacles bien huilés.

Le problème, dans ces *Six personnages* montés par Lavelli, tient en partie au décor trop parfait de Pace, une « architecture d'intérieur » dans une belle harmonie de rouges sombres et d'acajou, où tous les accessoires - de la porte-tambour au cahier de notes sur la fausse table de régie installée dans la salle - pourrait porter la griffe du meilleur ensemble.

### DÉCOR DE PAPIER GLACÉ

Pas question, ici, de laisser à nu le mur du fond du plateau, forcément dégradé, ou de tendre une toile peinte maladroitement brossée, comme dans la mise en scène de Georges Pitoëff. Ce décor ferait bon effet sur le papier glacé d'une revue d'ameublement. Comme dans la boutique de modiste de M<sup>me</sup> Pace (qui n'est pas l'épouse du décorateur mais le personnage de maquerelle mondaine à l'origine du drame des « *personnages*...»), tout exhibe son chic sur la scène

du TNP. On tente en vain d'apercevoir la sordide chambre de maison close derrière la vitrine aux fanfreluches.

Au-delà de ces flatteuses apparences de Musée Grévin, qui accentuent la dimension historique de la pièce mais la privent du frémissement de la chose vivante, on peut prendre plaisir, heureusement, au jeu des acteurs. Les « *personnages* » en particulier, de Michèle Gleizer en « *pauvre mère* » humanisée par son absence de conscience, à Jérôme Robart en fils d'autant plus présent qu'il affiche son absence. L'interprétation la plus remarquable est celle de Michel Duchaussoy, le père, moins humilié que combattant pour transformer son drame familial en destin. Face à une Elsa Zylberstein qui joue l'hystérie de bout en bout, dans le rôle de la belle-fille, il rappelle le martyre que connut réellement l'auteur, exposé pendant des années au délire de sa propre épouse.

Il faudrait presque rien, sans doute, une touche de grâce ou de fragilité, pour que les fantômes de ces êtres de chair, Luigi et Antonietta Pirandello, viennent hanter les « *personnages* » doublement fictifs. Mais ce presque rien est l'indispensable part de mystère qui manque à la mise en scène de Lavelli.

**Bernadette Bost**

## Aperçu de la photo japonaise

l'Etat. Sylvain Lizon, jeune directeur des lieux, a donc fait avec les moyens du bord. Il a emprunté des images au Fonds national d'art contemporain, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, à la Zeit Foto Gallery de Tokyo, et à quelques collectionneurs privés, comme Claude Berri. Mais aucune image ne provient d'un musée japonais.

Dans ce lieu vaste et blanc, un peu froid, les images sont accrochées par auteur. Certains sont célèbres, comme Ueda, Araki, Hosoe ou Moriyama. D'autres complètement oubliés, comme Tanaka (né en 1909), au point de « *ne plus avoir de nouvelles de lui* ». Plusieurs vivent à Paris - ce qui aurait pu être une approche intéressante : Tahara, Shirahoka - qui ont une certaine notoriété en France - mais aussi Sumida, Ono et Ogasahara.

### INÉDITS

Il y a des images très connues, comme le portfolio littéraire et baroque que Hosoe a réalisé avec l'écrivain Mishima, ou quelques extraits de la série *Sand Dunes* (1946-1949), de Ueda, dont les personnages mis en scènes, avec accessoires, se dessinent sur l'étendue blanche, bouleversent

la perspective et l'échelle, et forment un univers poétique proche du surréalisme.

A l'opposé, on trouve des images inédites, comme celles d'un Paris ancestral, enregistrées par le jeune Tadashi Ono. Au milieu ? Des hérons blancs et stylisés pour Tanaka qui poursuit la tradition de l'estampe animallière ; les écrans blancs de cinéma et les mers grises de Sugimoto ; ou les autoportraits travestis de Morimura, dans la lignée de Cindy Sherman...

Il est difficile, dans cet inventaire, de dégager une sensibilité japonaise, tant les univers sont distincts, tant le sage classement par auteurs oppose plus qu'il ne rassemble. Pour donner une structure, il manque surtout Shomei Tomatsu, figure centrale de cette photographie nipponne, à partir de laquelle, justement, nombre d'auteurs se sont déterminés. Tomatsu a été, en 1959, un des fondateurs de l'agence Vivo, qui a imposé un nouveau style documentaire, éloigné du reportage pour les magazines. Il a forgé son style dans le Japon du chaos, celui de la Guerre et d'Hiroshima.

Les autres photographes poursuivent cet héritage, quand il est

question de la confrontation entre société de consommation et tradition, des bouleversements du paysage urbain et naturel dans un territoire étroit mais très dense en population.

Dans ce contexte, on retiendra deux noms méconnus, dévoilés à Pontault-Combault, qui poursuivent avec conviction cette interrogation du territoire. Toshio Shibata offre des images contemplatives d'une grande qualité formelle, dans la lignée d'un Robert Adams, qui abordent les altérations du paysage, ce qu'elles ont de dramatique et beau à la fois : béton projeté sur la pierre pour consolider une route, « matelas » qui serpente dans la montagne pour diriger un ruisseau, barrage en nid d'abeilles.

Motoaki Sumida, qui a longtemps vécu à Kobé, est retourné dans la ville après le tremblement de terre de 1995. En vingt paysages carrés présentés en mosaïque, bruts et lyriques à la fois, il reconstruit, redonne vie au territoire à partir de la pierre disloquée, le transforme en espace sacré, de recueillement, pour ne pas oublier. Cinquante ans après Hiroshima...

**Michel Guerrin**

## SORTIR

### PARIS

#### Magma

Versant électrique de la musique de Christian Vander, Magma a repris la route avec succès. Envolées des voix, cycles hypnotiques des deux claviers, ancrage terrien de la basse et de la batterie et découverte d'un nouveau guitariste, James Mac Gaw. Le groupe a toujours un large public, souvent jeune, qui ne demande qu'à se laisser envoûter par une musique sans équivalent. Le CD *Compila* (Seventh records/Harmonia Mundi) pourra mettre en appétit avant d'entendre les versions épiques de *De Futura*, *Kohntarkosz* ou *Mekanik Destruktiw Kommandöh*. Centre culturel Saint-Exupéry, 32 bis, rue de la Station, 95 Franconville. 21 heures, le 25. Tél. : 01-39-32-66-06. De 85 F à 110 F.

#### Charles Ferdinand Ramuz, l'amour du cinéma

Dans le cadre des trois mois de spectacles, lectures, rencontres, concerts consacrés à l'écrivain Charles Ferdinand Ramuz (1878-1947) au Centre culturel suisse, une rétrospective de films adaptés de ses œuvres débute ce week-end. Le 25 : *La Grande Peur dans la montagne*, de Pierre Cardinal (1966), *Adam et Eve*, de Michel Soutter (1983), *Farinet/lor dans la montagne*, de Max Hauffer (1938).

Le 26 : *Rapt*, de Dimitri Kirsanoff (1933), *Derborence*, de Francis Reusser (1985), *Jean-Luc persécuté*, de Claude Goretta (1965).

Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Rambuteau. Du 25 octobre au 2 novembre. Tél. : 01-42-71-44-50. Entrée libre sur réservation.

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

**Alors voilà**, de Michel Piccoli (France, 1 h 33), avec Dominique Blanc, Maurice Garrel, Roland Amstutz, Arno, Bernard Bloch, Pascal Elso.

**Chagrin d'amour** de Frank Borzage (Etats-Unis, 1 h 40), avec Jeanne MacDonald, Brian Aherne, Gene Raymond.

#### Kini et Adams

d'Idrissa Ouedraogo (France, 1 h 33), avec Vusi Kunene, David Mohloki, Nthathi Moshesh.

#### Le Monde perdu

de Steven Spielberg (Etats-Unis, 2 h 14), avec Jeff Goldblum, Julianne Moore, Pete Postlethwaite.

#### Petite sœur

de Robert Jan Westdijk (Pays-Bas, 1 h 31), avec Kim Van Kooten, Hugo Metsers, Roeland Fernhout.

#### The Full Monty

de Peter Cattaneo (Grande-Bretagne, 1 h 32), avec Robert Carlyle, Tom Wilkinson, Mark Addy.

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

#### Eloge de l'ombre

de Junichiro Tanizaki, mise en scène de Jacques Rebotier, avec Dominique Reymond.

*Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. 21 heures, le 25 ; 16 h 30, le 26. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.*

#### La lune se couche (Moonlight)

de Harold Pinter, mise en scène de Karel Reisz, avec Jean-Pierre Marielle, Nelly Borgeaud, Maryvonne Schiltz. *Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Franklin-D.-Roosevelt, 20 h 30, le 25 ; 15 heures, le 26. Tél. : 01-44-95-98-10. 80 F à 180 F.*

#### Orchestre philharmonique de Radio-France

Weber : *Mouvements pour orchestre à cordes op. 5*. Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 271*. Beethoven : *Symphonie n° 7*. Lars Vogt (piano), Günther Herbig (direction). *Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Ternes. 20 heures, le 25. Tél. 01-45-61-53-00. 70 F à 175 F.*

Heinz Holliger (hautbois),

#### Tabea Zimmermann (alto), Thomas Demenga (violoncelle), Christiane Jaccottet (clavecin)

Bach : *Sonate pour hautbois, alto, violoncelle et clavecin BWV 528, Sonate pour hautbois et clavier BWV 1031*. Ligeti : *Sonate pour alto seul*. Telemann : *Sonate pour hautbois, alto et basse continue*.

*Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Alma-Marceau. 11 heures, le 26. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.*

#### Steel Pulse

Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Porte-de-Pantin. 19 h 30, le 25. Tél. : 01-42-31-31-31. 140 F.

#### Paco De Lucia

*Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Ternes. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-45-61-53-00. Location Virgin. 242 F et 275 F.*

#### Jean-Louis Murat

*Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Rue-Montmartre. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-48-24-16-97. 143 F.*

# CATHELIN

21 Octobre - 9 Novembre

## ARTFRANCE

36, Av. Maignon 75008 Paris

Tél. : 01 43 59 17 89 Fax : 01 45 63 84 83

SAMEDI 25 OCTOBRE

## FILMS DE LA SOIRÉE

<b>19.00 Temps sans pitié</b> ■■ De Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 85 min). <b>Ciné Cinéfil</b>	<b>23.00 Gorki</b> ■■ De Mark Donskoï (Urss, 1940, N., 60 min). <b>Histoire</b>	<b>23.40 Les Contes de la nuit noire</b> ■ De John Harrison (Etats-Unis, 1990, 100 min). <b>TSR</b>
<b>20.45 Backdraft</b> ■ De Ron Howard (Etats-Unis, 1991, 135 min). <b>RTBF 1</b>	<b>23.00 Tonnerre sur Malte</b> ■ De Brian Desmond Hurst (GB, 1953, N., v.o., 105 min). <b>Ciné Cinéfil</b>	<b>0.45 Todo un hombre</b> ■■ De Pierre Chenal (Argentine, 1943, N., v.o., 90 min). <b>Ciné Cinéfil</b>
<b>23.00 Le Président et Miss Wade</b> ■ De Rob Reiner (Etats-Unis, 1995, 109 min). <b>Canal+</b>	<b>23.15 Monsieur Hire</b> ■■ De Patrice Leconte (France, 1989, 80 min). <b>Ciné Cinémas</b>	<b>1.05 Créatures célestes</b> ■■ De Peter Jackson (Nouvelle-Zélande, 1995, 100 min). <b>Canal+</b>

## GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
<b>0.00 Spécial procès Papon.</b> Invités : Dominique Veillon, historienne ; Jean-Pierre Bertin-Maghit ; Laurence Bertrand Dorléac, historienne et Pascale Nivelles, envoyée spéciale du journal <i>Libération</i> . <b>Histoire</b>	
MAGAZINES	
<b>17.00 Les Dossiers de l'Histoire.</b> La chute de la maison Potin. <b>Histoire Canal+</b>	
<b>19.00 L'Invité de Cajou.</b> Jean-Marc Thibault. <b>Canal J</b>	
<b>19.30 Histoire parallèle.</b> Semaine du 25 octobre 1947. La révolution automobile. Invité : Patrick Fridenson. <b>Arte</b>	
<b>19.30 Femmes et Société.</b> Des ours à l'hôpital. Mélanie, enfant du sida. <b>Téva</b>	
<b>20.45 Le Club.</b> Invité : François Guérif. <b>Ciné Cinéfil</b>	
<b>21.00 Le Magazine de l'Histoire.</b> <b>Histoire</b>	
<b>21.45 Metropolis.</b> <b>Arte</b>	
<b>22.00 Cap'tain Café.</b> Invités : Daran et Louise Attaque. <b>France Supervision</b>	
<b>22.25 Strip-tease.</b> Charité bien ordonnée. René l'Africain. Brise-larmes. <b>France 3</b>	
<b>23.55 Mise en scène.</b> Invités : Francis Huster ; Cristiana Reali ; Jérôme Savary. <b>France 3</b>	
<b>0.25 La 25<sup>e</sup> heure.</b> Lueur d'espoir. <b>France 2</b>	
DOCUMENTAIRES	
<b>18.00 Corot, la nature dans l'atelier.</b> <b>France Supervision</b>	
<b>19.50 De Gaulle première.</b> <b>Planète</b>	
<b>20.35 Gospel, la voix de l'émancipation.</b> [2/3]. <b>Planète</b>	
<b>20.35 Espagne, le retour des loups.</b> <b>TMC</b>	
<b>17.00</b> <b>23.00</b> <b>23.40</b> <b>0.45</b> <b>1.05</b> <b>22.25</b> <b>23.35</b> <b>20.35</b> <b>20.50</b> <b>20.55</b> <b>22.00</b> <b>22.35</b> <b>23.00</b> <b>19.55</b> <b>20.30</b> <b>20.30</b> <b>20.45</b> <b>21.00</b> <b>21.30</b> <b>21.35</b> <b>22.00</b> <b>22.45</b> <b>23.15</b> <b>0.00</b> <b>0.20</b> <b>0.50</b> <b>1.10</b>	<b>22.25</b> <b>23.35</b> <b>20.35</b> <b>20.50</b> <b>20.55</b> <b>22.00</b> <b>22.35</b> <b>23.00</b> <b>19.55</b> <b>20.30</b> <b>20.30</b> <b>20.45</b> <b>21.00</b> <b>21.30</b> <b>21.35</b> <b>22.00</b> <b>22.45</b> <b>23.15</b> <b>0.00</b> <b>0.20</b> <b>0.50</b> <b>1.10</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>	<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b> <b>20.15</b> <b>20.30</b> <b>21.00</b> <b>21.50</b>
<b>14.45</b> <b>15.10</b> <b>16.10</b> <b>20.30</b> <b>19.30</b> <b>23.50</b> <b>18.00</b>	

## Corse : M<sup>me</sup> Voynet veut développer les énergies renouvelables

A L'OCCASION d'une visite en Corse, vendredi 24 octobre, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a annoncé qu'elle présenterait « bientôt » un plan de développement de l'énergie – hydraulique, éolienne, solaire notamment – pour cette région, en accord avec Edmond Alphandéry, président d'EDF. Les conditions actuelles de fourniture, de fabrication, de distribution et de tarification de l'électricité dans l'île ne sont en effet, selon elle, pas satisfaisantes. Pour le seul secteur électrique, la fourniture d'énergie occasionne chaque année une perte d'environ 500 millions de francs.

A cause de la progression régulière de la consommation, EDF avait envisagé la construction d'une turbine à gaz de 600 mégawatts pour remplacer les deux centrales actuelles près de Bastia et d'Ajaccio. Selon M<sup>me</sup> Voynet, « il s'agirait là d'un investissement surdimensionné très coûteux qui finalement ne profiterait pas au développement de l'île ». En revanche, il faudrait développer les énergies renouvelables car « grâce au relief accidenté et au couvert forestier, la Corse dispose de ressources naturelles importantes, tant hydrauliques qu'en bois... sans oublier le potentiel éolien et solaire ».

### PLATE-FORME D'EXPÉRIMENTATION

L'île de Beauté « pourrait ainsi devenir un exemple et une plateforme d'expérimentation et d'exportation des énergies renouvelables pour l'ensemble des îles méditerranéennes ». Ce plan, qualifié d'« ambitieux » par la ministre, sera couplé à un programme d'économies d'énergie spécifique et « l'aide que pourra accorder l'Agence pour les économies et la maîtrise de l'énergie ne fera pas défaut à la Corse ».

Par ailleurs, devant le congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), réuni à Bastia vendredi, M<sup>me</sup> Voynet a précisé que la future loi d'aménagement du territoire « favorisera la capacité des "pays" et aussi des agglomérations à faire valoir leurs objectifs dans la préparation des contrats de plan de la future génération à partir de l'an 2000 ». Les zones de montagne continueront à être un « point fort » de la politique d'aménagement.

## Les Quinze réfléchissent aux conditions de l'élargissement de l'Europe à l'Est

Les ministres des affaires étrangères sont réunis à Mondorf, au Luxembourg

### MONDORF (Union européenne) de notre envoyé spécial

En décembre, à Luxembourg, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze devront indiquer comment s'opérera l'élargissement de l'Union aux dix pays candidats d'Europe centrale, ainsi qu'à Chypre et quelles dispositions seront prises sur le plan interne, notamment en matière financière, pour rendre l'opération viable. Dans cette perspective, leurs ministres des affaires étrangères tenaient, samedi 25 octobre, à Mondorf (Luxembourg), une réunion afin de rapprocher les positions en présence.

Les Quinze considèrent l'élargissement comme une donnée inéluctable, mais chacun d'entre eux voudrait éviter d'en faire les frais. D'où leur difficulté à s'entendre sur les conclusions que le Conseil européen de décembre devra approuver. La Commission propose d'engager les négociations avec cinq des pays candidats, plus Chypre, à savoir la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et l'Estonie. Ce sont, dit-elle, les mieux préparés. Une majorité d'Etats membres, dont la France, sont favorables à cette « différenciation ». Mais le Dane-

mark, la Suède (parce qu'ils souhaitent la venue rapide des trois Républiques baltes), la Grèce, l'Espagne, le Portugal, pour des raisons tactiques, préféreraient ouvrir avec les onze candidats.

Les propositions de la Commission ont déçu ceux qui n'ont pas été retenus pour la première vague. La France, pour ne pas se lancer dans l'élargissement sans être certains qu'il sera financé et que les politiques existantes, telle la PAC ou les fonds structurels, ne seront pas remises en cause. C'est le sens d'une lettre qu'Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, vient d'adresser à son collègue luxembourgeois, Jacques Poos. « La France a toujours considéré que le processus d'élargissement et les autres éléments de l'Agenda 2000 – en particulier l'évolution du cadre financier et des politiques communes – formaient un tout indissociable, sans oublier la réforme institutionnelle », peut-on y lire. Quelques garanties semblent en effet devoir être prises, alors que l'Allemagne et les Pays-Bas, avocats déterminés de l'élargissement, réclament une réduction de leur contribution au budget européen.

Aux yeux des Français, de la Commission, ainsi que d'une majorité d'Etats membres, la « conférence » devrait être ouverte à la Turquie, pays associé à l'Union depuis 1964, avec qui elle est en union douanière depuis 1995 (6 milliards d'euros d'excédents pour l'UE) et qui est candidate à l'adhésion. Les Turcs sont conscients qu'ils ne sont pas pour l'instant en état d'adhérer,

qu'engager des négociations n'aurait aujourd'hui guère de sens, mais ils aspirent à être mieux traités par une Europe qui agit à leur égard sans respecter les promesses faites, notamment concernant le volet financier de l'accord d'Union douanière.

Autre difficulté de l'exercice, plusieurs pays – la France en tête – ne veulent pas se lancer dans l'élargissement sans être certains qu'il sera financé et que les politiques existantes, telle la PAC ou les fonds structurels, ne seront pas remises en cause. C'est le sens d'une lettre qu'Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, vient d'adresser à son collègue luxembourgeois, Jacques Poos. « La France a toujours considéré que le processus d'élargissement et les autres éléments de l'Agenda 2000 – en particulier l'évolution du cadre financier et des politiques communes – formaient un tout indissociable, sans oublier la réforme institutionnelle », peut-on y lire. Quelques garanties semblent en effet devoir être prises, alors que l'Allemagne et les Pays-Bas, avocats déterminés de l'élargissement, réclament une réduction de leur contribution au budget européen.

Philippe Lemaître

## Les premières lignes du plan multimédia pour l'école

LES MODALITÉS nécessaires pour relier tous les établissements scolaires à Internet avant l'an 2000 devraient être rendues publiques en novembre. Le gouvernement souhaite adopter à ce sujet une attitude plus offensive pour remédier à la situation actuelle, selon les déclarations au Monde de Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Seulement six mille écoles, soit environ un établissement sur dix seulement, sont ou seront reliées à Internet avant la fin de l'année.

Dans un premier temps, il sera demandé à tous les recteurs de fournir un plan de développement des nouvelles technologies de l'information avant février 1998. Un enseignant responsable de l'introduction des nouvelles technologies devra également être nommé dans chaque établissement avant mars 1998. Enfin, une adresse électronique devra être fournie dans le courant de la même année à chaque établissement qui en fera la demande. « L'éducation nationale va accélérer le mouvement. Des plans académiques vont être définis, région par région, pour entraîner les écoles plus timides que d'autres », déclare la ministre.

Ce plan devrait concerner non seulement toutes les régions mais aussi toutes les classes, y compris les maternelles. « Loin de nous l'idée de balancer d'en haut des organisations toutes faites », précise la ministre. L'échec

du plan « Informatique pour tous » est encore trop présent dans les esprits pour renouveler une telle erreur.

« Les outils multimédias doivent avant tout favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux. L'informatique doit être un instrument et non un objectif en soi, a-t-elle répété aux élèves, parents et enseignants des écoles de Guéret (Creuse) et de Lannion (Côtes-d'Armor), particulièrement bien équipées et auxquelles elle était venue rendre visite, à l'occasion des Netdays. Les nouvelles technologies peuvent rénover le système scolaire et jouer un rôle majeur pour contrer les problèmes d'échec dans l'apprentissage de la lecture. Mais mon souci est qu'il y ait un projet pédagogique derrière chaque projet multimédia. »

Les nouvelles technologies devraient être aussi utilisées pour favoriser le travail en commun, « un facteur essentiel de l'amélioration du système scolaire ». Outre les plans de formation qui seront proposés aux enseignants, il sera également fait appel aux emplois-jeunes. Enfin, les nouvelles technologies devront aussi contribuer à ouvrir l'école sur l'extérieur, « [de sorte] que l'école devienne un centre de ressource pour le village, pour le quartier, où les adultes viendraient eux aussi pour accéder à la connaissance ».

Annie Kahn

## Retour à l'heure d'hiver

FRANÇAIS, à vos montres ! L'heure d'hiver est de retour avec son éternel casse-tête : faut-il avancer ou retarder sa montre ? Les gardiens du temps sont formels. Il faut retarder dès samedi soir montres, horloges, pendules et autres clepsydres car, dimanche 26 octobre, à 3 heures du matin, il sera 2 heures. Ces soixante minutes de sommeil supplémentaires devraient faire le bonheur du plus grand nombre même si des voix se font régulièrement entendre pour protester contre ses changements de rythmes biologiques. Premier ministre, Alain Juppé avait proposé de rester à l'heure d'hiver toute l'année. Sa proposition n'a pas plu à ses partenaires de l'Union européenne qui l'ont aussitôt rejetée. Seule concession faite aux maîtres du temps : la décision de changer d'heure en octobre plutôt qu'en septembre, ce qui aligne tous les habitants du continent sur les insulaires britanniques et irlandais. L'opération, Union européenne oblige, se poursuivra au moins jusqu'en 2001.

■ **MERCANTOUR** : le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a adopté, vendredi 24 octobre, une motion exigeant « l'enlèvement immédiat de tous les loups des Alpes-Maritimes [où se trouve le parc national du Mercantour] et des départements voisins, et leur installation dans des parcs fermés ». La motion a été votée par les élus RPR-UDF, PS, PC et « Région Action » (centre-gauche). Ecologistes et FN n'ont pas pris part au vote. La motion précise que « les diverses mesures de protection des troupeaux ne peuvent en aucun cas permettre aux bergers de travailler dans des conditions normales ».

Tirage du Monde daté samedi 25 octobre : 502 953 exemplaires

### VOTRE CAVE A VIN



PAIEMENT EN 4 FOIS SANS FRAIS

- Conservation et vieillissement des vins,
- Température réglable,
- Humidité contrôlée,
- De 75 à 1500 bouteilles,
- Pour le particulier et le professionnel,
- SANS MOTEUR.

NORDING

DEMANDEZ LE CATALOGUE GRATUIT AU 04 68 50 04 05

## Procès Papon : la déposition écrite de M. Giscard d'Estaing

Le texte de la lettre de l'ancien président

CITÉ à comparaître par la défense de Maurice Papon, inculpé de complicité de crimes contre l'humanité, Valéry Giscard d'Estaing a adressé deux lettres au président de la cour d'assises de la Gironde, Jean-Louis Castagnède. Dans son premier courrier, l'ancien président de la République s'était déclaré disposé à témoigner par écrit, ce qu'il a fait spontanément dans sa seconde lettre datée du 13 octobre. Nous publions l'intégralité de ce texte :



« Monsieur le Président, »

« J'ai reçu une citation à témoigner dans le procès de M. Maurice Papon à la demande de son défenseur. »

« Comme je vous l'ai écrit le 1<sup>er</sup> octobre dernier, il m'était impossible de me présenter devant la cour le mercredi 8 octobre lors de la séance d'ouverture du procès. Au demeurant, il ne semble pas qu'il y ait eu ce jour-là audition de témoins. Je vous indiquais également que j'étais prêt à déposer par écrit, le cas échéant. »

« Si la question devait se reposer, et que la cour ait à décider d'une citation à comparaître, je voudrais vous faire part des réflexions suivantes. »

« La présence dans un prétoire d'un ancien président de la République, appelé en qualité de témoin, est une procédure en elle-même exceptionnelle. Elle ne se justifie, à mon avis, que si elle peut contribuer utilement à éclairer la cour sur l'homme ou sur ses actes qu'elle a à juger – sur l'homme et sur ses actes exclusivement, comme le veulent nos principes de droit et les dispositions du code pénal. Or, en l'espèce, je pense ne pouvoir rien apporter qui puisse aider la cour dans sa recherche de la vérité sur les actes de M. Maurice Papon : »

– s'il s'agit d'apprécier ses actes entre 1940 et 1944, je ne l'ai jamais rencontré, et je n'en connais que ce que la presse a rapporté à partir de mai 1981 ;

– s'il s'agit d'établir un rapport entre le passé de M. Papon et sa nomination, en avril 1978 comme ministre, sur la proposition de M. Raymond Barre, conformément à l'article 8 de la Constitution, alors que j'étais président de la République, je répondrai qu'à cette époque, j'étais dans l'ignorance totale des faits qui lui sont reprochés aujourd'hui. Ceux-ci n'avaient fait l'objet d'aucune plainte judiciaire, d'aucun article de presse, ni d'aucun dossier dont j'aurais pu avoir connaissance ;

– je ne connaissais de M. Papon que ce qui était connu de tous : sa carrière politique, qu'il avait menée depuis vingt ans dans la mouvance du parti gaulliste, et les fonctions

d'autorité qu'il avait exercées à des postes divers ; d'abord lorsque le général de Gaulle était arrivé au pouvoir en juin 1958, où il avait été confirmé dans ses fonctions antérieures ; par la suite, du fait de son élection à l'Assemblée nationale, lorsqu'il avait été désigné comme président de la commission des finances, puis comme rapporteur général du budget.

« Tels sont, monsieur le Président, les seuls éléments dont je pourrais faire état, car un témoin doit porter témoignage sur les faits et les actes qu'il a connus lui-même, à l'époque où ils se sont déroulés. Il n'est pas nécessaire de m'étendre ici sur les sentiments personnels que m'inspire l'évocation d'une des plus tragiques périodes de notre histoire, qui a endeuillé ma famille. Mon émotion est aussi profonde que celle de beaucoup d'autres. Elle a

### Maurice Papon hospitalisé tout le week-end

Maurice Papon devrait rester hospitalisé jusqu'au lundi 27 octobre en fin de matinée. « La gravité de l'infection bronchique dont il souffre nécessite son maintien en hospitalisation pendant tout le week-end », indique le communiqué publié vendredi 24 octobre par le centre hospitalier régional (CHR) Haut-Lévêque de Pessac. M. Papon, qui a subi un triple pontage coronarien en 1996, est hospitalisé dans le service de soins intensifs de l'unité médicale de cardiologie. Les médecins devraient décider si l'accusé est en état de comparaître, lundi, jour de la reprise de son procès.

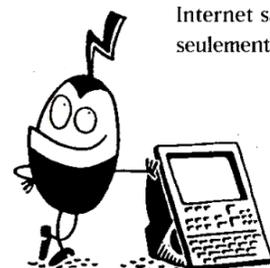
L'avocat Serge Klarsfeld a déclaré, jeudi, que « la responsabilité de cette hospitalisation incombe (...) au président de la cour d'assises et à ses assesseurs, qui ont choisi, à la surprise et à l'indignation générales, de remettre M. Papon en liberté plutôt que de le conserver en détention en milieu hospitalier, où sa santé aurait été surveillée et préservée comme le souhaitaient le parquet et les parties civiles ».

été prouvée à l'époque par mes actes, aussi modestes fussent-ils.

« La comparaison d'un ancien président de la République n'est pas une procédure insignifiante. La défense peut être tentée de faire grand cas de sa déposition, même si elle est dépourvue de substance. La partie civile également. C'est en m'interrogeant sur la pertinence d'une telle procédure dans cette affaire importante et douloureuse que je me permets de soumettre ces observations à votre appréciation. Il va de soi que je m'en remettrai à la décision de la cour (...). »

## 3615 MINITELNET : correspondez dans le monde entier sur Internet.

Envoyez et recevez des messages sur Internet sans micro ni abonnement, pour seulement 0,45 F/min. (50 %\* en tarif réduit).



France Telecom

\*0,23 F/min. de 19h à 8h en semaine et du samedi 12h au lundi 8h.

POUR OUVRIR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES : TAPEZ 3615 MINITELNET

**“GRAND JURY”**  
**RTL-Le Monde-LCI**

**JEAN-PIERRE CHEVENEMENT**

ANIMÉ PAR  
**OLIVIER MAZEROLLE**

AVEC  
**PATRICK JARREAU (LE MONDE)**

**ANITA HAUSSER (LCI)**

ET

**RICHARD ARZT (RTL)**

**DIMANCHE  
18 H 30**

**RTL**